

Commission de la **Formation** et de la **Vie Universitaire** | CFVU

Séance du 03 juillet 2023

Délibération n° 090-2023

Point 05.02

Point 05.02. de l'ordre du jour

Modalités d'évaluation des connaissances et des compétences pour 2023-2024 – EM Strasbourg

EXPOSE DES MOTIFS

Dans le cadre des articles L613-1 et L712-6-1 du code de l'éducation, les composantes proposent à la Commission de la formation et de la vie universitaire les modalités d'évaluations des connaissances et des compétences à valoir pour leurs formations diplômantes, pour l'année universitaire 2023-2024.

La Commission MECC s'est réunie le 26 juin 2023 et a donné un avis positif aux modalités d'évaluation des connaissances et des compétences 2023-2024 de l'EM Strasbourg

Délibération

La Commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université de Strasbourg adopte les **modalités d'évaluation des connaissances et des compétences pour 2023-2024 de l'EM Strasbourg**

Résultat du vote

Nombre de membres en exercice	40
Nombre de votants	28
Nombre de voix pour	28
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0

Destinataires de la décision

- Rectorat de la Région Académique Grand Est, Chancellerie des Universités
- Direction Générale des Services
- Direction des études et de la scolarité
- EM Strasbourg

Fait à Strasbourg, le 04 juillet 2023

Le Directeur Général des Services adjoint appui aux missions



Christophe de Casteljau

Modalités d'Evaluation des Connaissances et des Compétences

Année universitaire 2023/2024

Ecole de management Strasbourg (EM)

Critères d'édition

Utilisateur : Clémentine BOURGEOIS

Objectif : Relecture

Modèle : A

Date : 21/06/2023

Règles standards : Avec

Références : Sans

Formation

Dates de validation

M1 Comptabilité, contrôle, audit	Conseil de composante : 09/05/2023	CFVU : Non
M1 Finance et Audit	Conseil de composante : 09/05/2023	CFVU : Non
M1 Management	Conseil de composante : 09/05/2023	CFVU : Non
M2 Comptabilité, contrôle, audit	Conseil de composante : 09/05/2023	CFVU : Non
M2 Finance - Audit et conseil financier	Conseil de composante : 09/05/2023	CFVU : Non
M2 Management - Contrôle de gestion	Conseil de composante : 09/05/2023	CFVU : Non
M2 Management - Création d'entreprise, développement, conseil	Conseil de composante : 09/05/2023	CFVU : Non
M2 Management - E-marketing et stratégie digitale	Conseil de composante : 09/05/2023	CFVU : Non
M2 Management et administration des entreprises- Cycle cadre	Conseil de composante : 09/05/2023	CFVU : Non
M2 Management et administration des entreprises - Cycle étudiant	Conseil de composante : 09/05/2023	CFVU : Non
M2 Management et administration des entreprises -Entrepreneuriat	Conseil de composante : 09/05/2023	CFVU : Non
DU Leadership, Méditation et Neurosciences	Conseil de composante : 09/05/2023	CFVU : Non

DU

Règles applicables à tous les diplômes DU sélectionnés

Inscriptions administratives

L'inscription administrative consiste à inscrire un étudiant dans l'une des formations proposées par l'université. Ce processus annuel et obligatoire implique la collecte des données administratives nécessaires concernant l'étudiant, le paiement des droits et la détermination du statut de l'étudiant.

Nul ne peut accéder aux activités d'enseignement et aux examens s'il n'est pas régulièrement inscrit.

L'inscription administrative s'effectue conformément au calendrier et aux modalités indiquées sur inscriptions.unistra.fr

Dérogations : 0

Inscriptions pédagogiques

L'inscription pédagogique consiste pour un étudiant à s'inscrire aux différents enseignements de la formation en fonction de la maquette, de ses souhaits et de ses acquis.

Elle est obligatoire. En dehors de la situation de césure, l'étudiant non inscrit pédagogiquement est considéré comme non assidu, et n'est pas autorisé à se présenter aux épreuves d'évaluation.

Dérogations : 0

Elle s'effectue conformément au calendrier adopté annuellement par le CA après avis de la CFVU.

Dérogations : 0

Contrat pédagogique

Pour accompagner et soutenir la réussite de l'étudiant, notamment lors de l'octroi d'un statut spécifique, le responsable de formation met en place avec l'étudiant un contrat pédagogique.

Cet accord, signé par les deux parties, adapte de façon détaillée, justifiée et proportionnée, le déroulement du cursus de l'étudiant, en tenant compte de sa situation et des nécessités du bon déroulement de la formation.

Dérogations : 1

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants, parmi ceux proposés ici <https://unistra.fr/rse> :

Dérogations : 1

L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.

En cas de refus d'octroi de régime spécial d'études, l'étudiant peut contester cette décision par une demande écrite et motivée déposée auprès de la Direction des études et de la scolarité.

Le contrat pédagogique peut être pluriannuel. Ses prévisions sont réexaminées, et éventuellement adaptées, en fonction de l'évolution de la situation de l'étudiant et de la formation.

Dérogations : 0

Assiduité en diplôme d'université

La présence aux activités pédagogiques est obligatoire.

Dérogations : 0

Modalités d'accès et de progression en diplôme d'université

La formation est accessible sur examen d'un dossier comprenant un CV, une lettre de motivation et la copie des diplômes obtenus.

Dérogations : 0

La formation ne comporte qu'une seule année d'études.

Dérogations : 0

Le redoublement n'est pas autorisé.

Exceptionnellement, une inscription supplémentaire peut être accordée par le responsable de la formation.

Dérogations : 0

Validation d'acquis en diplôme d'université

Néant

Dérogations : 0

Stages en DU

Les stages correspondent à des périodes temporaires de mise en situation en milieu professionnel au cours desquelles l'étudiant acquiert des compétences professionnelles et met en œuvre les acquis de sa formation en vue d'obtenir un diplôme ou une certification et de favoriser son insertion professionnelle.

Les stages sont intégrés à un cursus de formation, dont le volume pédagogique d'enseignement effectué des étudiants est de deux cent heures au minimum par année d'enseignement. Cinquante de ces heures sont effectuées en présence des étudiants.

Les stages obligatoires sont les stages prévus obligatoirement par les maquettes de formation.

Les stages volontaires sont des stages effectués à l'initiative de l'étudiant et acceptés par l'équipe pédagogique de la formation. Ils sont intégrés au cursus pédagogique par le biais d'une UE.

Tout stage fait obligatoirement l'objet d'une restitution de la part du stagiaire donnant lieu à une évaluation de la part de l'équipe pédagogique de la formation. L'objectif de la restitution et de l'évaluation est de permettre à l'étudiant de traduire sa mise en application des acquis de la formation et d'exprimer les savoirs et compétences acquis.

Lorsque le stagiaire interrompt sa période de formation en milieu professionnel ou son stage pour un motif lié à la maladie, à un accident, à la grossesse, à la paternité, à l'adoption ou, en accord avec l'établissement, en cas de non-respect des stipulations pédagogiques de la convention ou en cas de rupture de la convention à l'initiative de l'organisme d'accueil, l'université valide la période de formation en milieu professionnel ou le stage, même s'il n'a pas atteint la durée prévue dans le cursus, ou propose au stagiaire une modalité alternative de validation de sa formation. L'étudiant concerné par cette situation doit impérativement contacter son tuteur pédagogique. Ce dernier, en accord avec l'équipe pédagogique et, le cas échéant, après avis du maître de stage étudie la modalité de validation alternative la plus adéquate, en fonction de l'état d'avancement du stage au moment de l'interruption et conformément aux modalités d'évaluation et de contrôle des connaissances.

Cette modalité alternative peut notamment prendre la forme suivante:

- un report de tout ou partie de la fin de la période de stage en accord avec l'organisme d'accueil et à condition que ce report soit compatible avec le calendrier universitaire.
- La rédaction d'un mémoire / rapport de substitution.
- Une épreuve écrite / orale de substitution.

Dérogations : 1

Mémoire de recherche ou rapport de stage en DU

Néant

Dérogations : 0

Compensation en diplôme d'université et obtention du diplôme

Néant

Dérogations : 0

Capitalisation en diplôme d'université

Une UE dont la note est supérieure ou égale à 10/20 est validée.

Dérogations : 0

Une UE acquise ne peut plus être représentée à un examen, quel que soit le parcours d'études où elle est inscrite.

Dérogations : 0

Calcul de la moyenne générale et obtention du diplôme

La moyenne générale obtenue est la moyenne de l'ensemble des notes obtenues aux UE, pondérées par leurs coefficients.

Dérogations : 0

Jurys

Les jurys sont désignés par le président de l'université sur proposition du directeur de composante.

Dérogations : 0

Le jury de semestre arrête les notes et est souverain pour prononcer la validation ou la non-validation d'un semestre. Le jury d'année se prononce sur la validation de deux semestres immédiatement consécutifs. Il se réunit à l'issue de chaque session d'examen.

Dérogations : 1

Le jury de diplôme prononce la délivrance du diplôme.

Conservation d'une note d'une année sur l'autre

Les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues à des épreuves dans des UE non acquises ne sont pas conservées d'une année à l'autre, sauf si le contrat pédagogique de l'étudiant le prévoit.

Dérogations : 0

Règle(s) additionnelle(s)

-

Dérogations : 0

Règles applicables aux diplômes DU en régime CC/CT

Session de rattrapage

Une session de rattrapage peut être organisée.

La session de rattrapage concerne les étudiants défaillants ou ajournés après la tenue du jury.

Elle intervient dans un délai qui ne peut être inférieur à deux semaines après la publication des résultats semestriels.

Dérogations : 1

Organisation des épreuves

Lorsque l'évaluation comporte un contrôle continu et une épreuve terminale, l'organisation du contrôle continu intervient au moins quinze jours avant la fin du semestre. Ce délai de quinze jours ne s'impose pas à un enseignement évalué uniquement grâce à un contrôle continu, ou aux travaux dirigés ou aux travaux pratiques.

Des épreuves terminales anticipées peuvent être organisées si l'enseignement s'achève avant la fin du semestre.

Dérogations : 0

Anonymat des épreuves

Les épreuves écrites terminales sont anonymes.

Dérogations : 0

Absence aux épreuves

La présence aux épreuves de contrôle continu et de contrôle terminal est obligatoire, sauf dans les cas d'aménagement d'études.

En cas d'absence à une épreuve de contrôle terminal, l'étudiant est déclaré défaillant, quels que soient les résultats obtenus par ailleurs. La défaillance n'est pas compensable.

Toutefois, une épreuve de remplacement peut être accordée par le Président du jury, au cas par cas, en particulier dans les circonstances suivantes:

- convocation à un concours de recrutement de la fonction publique; la convocation est déposée au moins trois jours avant les épreuves auprès de leur service de scolarité.
- empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant et attesté auprès du service de scolarité par un justificatif original présenté au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Un accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche constituent des cas recevables dans cette circonstance.

Dérogations : 0

Des dispositions particulières peuvent être appliquées aux étudiants à profil spécifique.

En cas d'absence injustifiée à une épreuve de contrôle continu, l'étudiant est sanctionné par un zéro à cette épreuve. Lorsque la session principale ne comporte que des épreuves de contrôle continu et que l'étudiant est absent à toutes ces épreuves sans justification, il est déclaré défaillant, quels que soient les résultats obtenus par ailleurs.

Une dispense partielle de contrôle continu peut être accordée à l'étudiant pour des raisons jugées recevables. L'étudiant en fait la demande et produit les justificatifs auprès de son service de scolarité avant l'épreuve ou, en cas d'évènement imprévu au plus tard dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf en cas de force majeure. Seul un justificatif original est recevable. Une épreuve de remplacement peut lui être proposée. A défaut, il n'est pas tenu compte de la note manquante.

Dérogations : 0

Toute absence à l'épreuve de remplacement ou à la session de rattrapage n'entraîne pas l'organisation d'une nouvelle épreuve et est donc traitée comme une absence injustifiée.

Epreuves de la session de rattrapage (CC/CT)

Lorsqu'est organisée une session de rattrapage, elle comporte des épreuves terminales en même nombre et de même nature que la première.

Dérogations : 0

Report de note de la session principale à la session de rattrapage

Lorsqu'est organisée une session de rattrapage, les notes supérieures ou égales à 10/20 des épreuves d'une UE non validée sont reportées de la session principale à la session de rattrapage, sans possibilité de renonciation.

Dérogations : 0

Responsable(s) : Jocelyne Yalenios, Babak Mehmanpazir, Jean-Gerard Bloch

Dérogations et alinéas additionnels

Contrat pédagogique

Pour accompagner et soutenir la réussite de l'étudiant, notamment lors de l'octroi d'un statut spécifique, le responsable de formation met en place avec l'étudiant un contrat pédagogique.

(D) Cet accord, signé par les deux parties, adapte de façon détaillée, justifiée et proportionnée, le déroulement du cursus de l'étudiant, en tenant compte de sa situation et des nécessités du bon déroulement de la formation.

Lorsqu'il n'y a pas d'aménagement spécifique demandé, l'inscription pédagogique est le contrat pédagogique. (consultable sur Ernest « mon dossier web »)

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants, parmi ceux proposés ici <https://unistra.fr/rse> :

- d'une priorité dans le choix de groupe de TD, TP, et/ou de la possibilité d'intégration ponctuelle d'autres groupes de TP ou TD
- **Dispense d'assiduité** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'une dispense de présence au niveau des enseignements et/ou de manière sporadique (TD/TP) en fonction des contraintes liées à certaines activités (représentations, compétitions, obligations liées aux mandats, convocations, etc.)
- (D) • **Attribution d'un régime long d'études** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions
- **Dispense de contrôle continu** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'une dispense des épreuves de contrôle continu en séance et se voit attribuer un devoir à rendre en substitution des épreuves concernées.
- **Régime spécifique de conservation des notes** - par là, il est entendu que les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues à des épreuves dans des UE non acquises sont conservées d'une année à l'autre.

Motif de la dérogation : Lorsqu'il n'y a pas d'aménagement spécifique demandé, l'inscription pédagogique est le contrat pédagogique. (consultable sur Ernest « mon dossier web »)

Motif de la dérogation : Les aménagements ci-dessous ne sont pas intégralement conservés pour les raisons suivantes :

Aménagement des horaires d'enseignement **Aménagement des horaires d'enseigneme** d'un aménagement des horaires de cours (quand plusieurs répétitions d'un même cours existent) d'un accès privilégié aux enseignements en ligne lorsque ces derniers existent ou en cas de formation au format hybride Les 2 points ci dessus ne correspondent pas à notre organisation (pas de cours en hybride, pas de dédoublement de cours proposé) **Dispense de contrôle continu** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'une dispense des épreuves de contrôle continu, et ne participe qu'aux épreuves de contrôle terminal. Ces périodes d'évaluations terminales peuvent prévoir une ou des épreuves spécifiques se substituant au contrôle continu. Les UE de nos formations n'intègrent pas toutes un contrôle terminal. De plus des épreuves de substitution sont déjà organisées pour les absences justifiées. **Sessions spéciales d'examen** - par là, il est entendu que dans le cadre des formations en évaluation continue intégrale, l'étudiant bénéficie d'une session d'examens terminaux se substituant en tout ou partie aux épreuves de contrôle continu. Point de vigilance: si la formation retient cet aménagement, une session de rattrapage doit être possible pour garantir le bénéfice de la seconde chance. MISE EN OEUVRE A DETAILLER Nos formations ne sont pas organisées en contrôle continu intégral

Motif de la dérogation : Public uniquement en formation continue, ayant déjà de l'expérience professionnelle.

Stages en DU

(D) Pas de stage en entreprise en DU Leadership, méditation, neuroscience

Jurys

- (D) Il est créé des jurys de diplôme. Le jury de diplôme se prononce sur la validation des unités d'enseignement et prononce la délivrance du diplôme.

Motif de la dérogation : Le DU se déroule sur une seule année

Session de rattrapage

- (D) Il n'y a pas de deuxième session d'examen

Motif de la dérogation : Il n'y a pas d'épreuve sur table, uniquement des travaux à réaliser.

Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.
Neurosciences et intention stratégique		-	1							
Modèles économiques et implications éthiques et sociétales		-	1							
Vision stratégique et défis de société		-	1							
UE2 Méditation de pleine conscience et environnement organisationnel sain		-	3		3	Travail individuel à rendre sous forme d'analyse réflexive autour de textes sur la mindfulness	A		CC	
Principes et pratiques de la méditation de pleine conscience		-	1							
Mécanismes de réduction du stress basés sur la méditation de pleine conscience		-	1							
Environnement sain de travail et méditation de pleine conscience (moment présent, suspension du jugement, qualité de l'attention...)		-	1							
Empathie, la compassion et les capacités prosociales		-	1							
UE3 Authenticité et leadership responsable		-	1		1	Travail individuel à rendre sous forme d'analyse réflexive des compétences développées	A		CC	
Fondements de son leadership		-	1							
Authenticité et action stratégique alignée avec ses valeurs		-	1							
Développement des compétences de leadership responsable		-	1							
UE4 Leadership responsable et transformation organisationnelle		-	1		1	Travail individuel à rendre sous forme de plan d'action individuel projeté	A		CC	
Responsabilité, leadership et grands défis de société (enjeux sociaux, écologiques...)		-	1							
Méthodologie pour agir dans son écosystème		-	1							

Règles applicables à tous les diplômes MASTER sélectionnés

Inscriptions administratives

L'inscription administrative consiste à inscrire un étudiant dans l'une des formations proposées par l'université. Ce processus annuel et obligatoire implique la collecte des données administratives nécessaires concernant l'étudiant, le paiement des droits et la détermination du statut de l'étudiant.

Nul ne peut accéder aux activités d'enseignement et aux examens s'il n'est pas régulièrement inscrit.

L'inscription administrative s'effectue conformément au calendrier et aux modalités indiquées sur inscriptions.unistra.fr

Dérogations : 0

Inscriptions pédagogiques

L'inscription pédagogique consiste pour un étudiant à s'inscrire aux différents enseignements de la formation en fonction de la maquette, de ses souhaits et de ses acquis.

Elle est obligatoire. En dehors de la situation de césure, l'étudiant non inscrit pédagogiquement est considéré comme non assidu, et n'est pas autorisé à se présenter aux épreuves d'évaluation.

Dérogations : 0

Elle s'effectue conformément au calendrier adopté annuellement par le CA après avis de la CFVU.

Dérogations : 0

Contrat pédagogique

Pour accompagner et soutenir la réussite de l'étudiant, notamment lors de l'octroi d'un statut spécifique, le responsable de formation met en place avec l'étudiant un contrat pédagogique.

Cet accord, signé par les deux parties, adapte de façon détaillée, justifiée et proportionnée, le déroulement du cursus de l'étudiant, en tenant compte de sa situation et des nécessités du bon déroulement de la formation.

Dérogations : 11

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants, parmi ceux proposés ici <https://unistra.fr/rse> :

Dérogations : 11

L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.

En cas de refus d'octroi de régime spécial d'études, l'étudiant peut contester cette décision par une demande écrite et motivée déposée auprès de la Direction des études et de la scolarité.

Le contrat pédagogique peut être pluriannuel. Ses prévisions sont réexaminées, et éventuellement adaptées, en fonction de l'évolution de la situation de l'étudiant et de la formation.

Dérogations : 0

Assiduité

L'assiduité est obligatoire dans le cadre des travaux dirigés et des travaux pratiques.

Dérogations : 11

Toute absence doit être justifiée. En cas d'absence, l'étudiant présente une justification au service de scolarité si possible avant l'absence, ou à défaut dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés après l'absence, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Sont considérées comme des justifications recevables

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique;
- un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex: un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche...)

Dérogations : 0

A partir de la 3ème absence non justifiée, l'étudiant peut être convoqué par le responsable de formation. Après entretien, le responsable détermine les mesures pédagogiques appropriées et peut appliquer une sanction allant jusqu'au constat de la défaillance dans le/ les éléments concernés

L'étudiant relevant d'un profil spécifique attesté peut être dispensé d'assiduité. Il doit en faire la demande auprès du service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivant son accès à ce profil spécifique.

Dérogations : 0

Modalités d'accès et de progression en master

L'accès en première année de master est subordonné, le cas échéant, à l'examen des prérequis, des conditions de sélection et des capacités d'accueil déterminées par le conseil d'administration sur proposition de la CFVU. L'admission est prononcée par le président de l'université sur proposition de la commission pédagogique ou du jury compétent.

La validation de la première année de master donne accès de droit à la seconde année de master dans la même mention à l'Université de Strasbourg.

Dérogations : 0

L'étudiant n'ayant pas validé sa première année de master n'est pas autorisé à suivre des éléments pédagogiques de la deuxième année. Il reste exclusivement inscrit dans la première année non validée.

Dérogations : 0

Deux inscriptions sont autorisées en première année de Master.
La limitation à deux inscriptions n'est pas opposable aux étudiants qui, ayant obtenu un Master, souhaitent acquérir des compétences complémentaires dans d'autres Masters accrédités.
Lorsqu'un étudiant est déclaré ajourné au Master, le jury de Master peut l'autoriser à se réinscrire en deuxième année de Master.

Validation d'acquis

Les commissions pédagogiques (régies par les articles D613-38 et suivants du Code de l'éducation) sont chargées de la validation des acquis. Les validations d'acquis prononcées par les commissions pédagogiques se traduisent par des dispenses de diplôme, de semestre(s), d'une ou plusieurs UE ou élément(s) constitutif(s) d'UE.

L'étudiant bénéficiant d'une validation d'acquis ne peut plus se présenter aux examens correspondants.

Les semestres, les UE ou les éléments constitutifs d'une UE ayant fait l'objet d'une dispense d'études n'entrent pas dans le calcul du résultat du diplôme, du semestre ou de l'UE.

Dérogations : 0

Mise en situation professionnelle

La formation propose des mises en situation professionnelle, notamment par le biais d'un stage ou de l'alternance.

Le stage est une période temporaire de mise en situation en milieu professionnel au cours de laquelle l'étudiant acquiert des compétences professionnelles et met en œuvre les acquis de sa formation en vue d'obtenir un diplôme ou une certification et de favoriser son insertion professionnelle.

Le stage obligatoire est prévu par la maquette de formation. Le stage volontaire est effectué à l'initiative de l'étudiant et accepté par l'équipe pédagogique de la formation. L'un comme l'autre font l'objet d'une restitution de la part du stagiaire, évaluée par l'équipe pédagogique de la formation, pour traduire sa mise en application des acquis de la formation et exprimer les savoirs et compétences acquis.

Dérogations : 0

Lorsque le stagiaire interrompt sa période de formation en milieu professionnel

- pour un motif lié à la maladie, à un accident, à la grossesse, à la paternité, à l'adoption
- ou en accord avec l'établissement, en cas de non-respect des stipulations pédagogiques de la convention
- ou en cas de rupture de la convention à l'initiative de l'organisme d'accueil,

l'université :

- valide la période de formation en milieu professionnel ou le stage, même s'il n'a pas atteint la durée prévue dans le cursus,
- ou propose au stagiaire une modalité alternative de validation de sa formation.

L'étudiant concerné par cette situation doit impérativement contacter son tuteur pédagogique. Ce dernier, en accord avec l'équipe pédagogique et, le cas échéant, après avis du maître de stage, étudie la modalité de validation alternative la plus adéquate, en fonction de l'état d'avancement du stage au moment de l'interruption et conformément aux modalités d'évaluation et de contrôle des connaissances. Cette modalité alternative peut notamment prendre la forme suivante :

Dérogations : 0

- Un report de tout ou partie de la fin de la période de stage en accord avec l'organisme d'accueil et à condition que ce report soit compatible avec le calendrier universitaire.
- La rédaction d'un mémoire/rapport de substitution
- Une épreuve écrite et/ou orale de substitution.

Dérogations : 0

Mémoire de recherche ou rapport de stage en master

Le jury devant lequel le stage de recherche ou un mémoire de recherche est présenté doit comporter au moins un membre habilité à diriger des recherches.

Dérogations : 0

Compensation à l'UE

Au niveau de l'UE : les notes qui, affectées de leurs coefficients respectifs, entrent dans le calcul de la note d'une UE se compensent entre elles, sans note éliminatoire. L'UE est validée dès lors qu'un étudiant y obtient une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

En cas de dispense, l'UE n'est pas prise en compte dans le calcul du semestre.

Dérogations : 0

Compensation en master et obtention du diplôme

Au niveau du semestre : les notes des UE d'un même semestre se compensent entre elles.

Dérogations : 0

Le semestre est validé si la moyenne des UE le composant, affectées de leurs coefficients respectifs, est égale ou supérieure à 10/20.

Au niveau des deux semestres d'une même année d'études et au niveau du diplôme : les notes des semestres du Master ne se compensent pas entre elles.

Dérogations : 11

Capitalisation

L'acquisition de l'UE emporte celle des crédits européens correspondants.
Les éléments constitutifs de l'UE ne sont pas affectés individuellement de crédits européens.

Dérogations : 0

Une UE acquise ne peut plus être représentée à un examen, quel que soit le parcours d'études où elle est inscrite.

Dérogations : 0

Une UE non acquise appartenant à un semestre validé ne peut pas être représentée à un examen en vue d'améliorer la note de ce semestre. Elle peut toutefois être représentée à un examen si elle est inscrite dans un autre diplôme (mention ou parcours).

Dérogations : 0

En cas de **redoublement**, et/ou de **modification du diplôme**, les UE acquises au titre d'une année universitaire antérieure et ne figurant plus au programme du diplôme font l'objet de mesures transitoires. Ces mesures préservent le nombre de crédits européens acquis par l'étudiant, tout en visant l'acquisition des objectifs du diplôme en termes de compétences.

Dérogations : 0

Calcul de la moyenne générale

La moyenne générale au diplôme est la moyenne des notes des quatre semestres, sans pondération des semestres.

Dérogations : 9

Jurys

Les jurys sont désignés par le président de l'université sur proposition du directeur de composante.

Dérogations : 0

Le jury de semestre arrête les notes et est souverain pour prononcer la validation ou la non-validation d'un semestre. Le jury d'année se prononce sur la validation de deux semestres immédiatement consécutifs. Il se réunit à l'issue de chaque session d'examen.
Le jury de diplôme prononce la délivrance du diplôme.

Dérogations : 0

Equivalences et mentions

En cas de dispense de semestre, la moyenne générale au diplôme est la moyenne des notes des seuls semestres effectués à l'Université de Strasbourg.

Les études accomplies à l'étranger, selon un contrat pédagogique mis en œuvre dans le cadre d'échanges internationaux conventionnés, sont considérées comme des études accomplies à l'Université de Strasbourg. Les modalités d'évaluation de l'étudiant en mobilité sont précisées dans son contrat pédagogique.

Dérogations : 0

En cas de réorientation, la moyenne générale obtenue au diplôme est la moyenne des notes des seuls semestres effectués dans le diplôme terminal.

Dérogations : 0

L'attribution d'une mention (assez bien : 12/20 ; bien : 14/20 ; très bien : 16/20) est calculée sur la moyenne générale obtenue au diplôme. Des points de jury peuvent être accordés pour l'attribution d'une mention.

Dérogations : 0

Diplôme intermédiaire de maîtrise

La réussite au diplôme intermédiaire de Maîtrise repose sur la réussite à chacun des deux premiers semestres du Master. Les semestres ne se compensent pas entre eux.

Dérogations : 11

La note de Maîtrise est la moyenne des notes des deux premiers semestres du Master, sans pondération des semestres.

Conservation d'une note d'une année sur l'autre

Les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues à des épreuves dans des UE non acquises ne sont pas conservées d'une année à l'autre, sauf si le contrat pédagogique de l'étudiant le prévoit.

Dérogations : 0

Règle(s) additionnelle(s)

-

Dérogations : 0

Règles applicables aux diplômes MASTER en régime CC/CT

Session de rattrapage

Une session de rattrapage peut être organisée.

La session de rattrapage concerne les étudiants défaillants ou ajournés après la tenue du jury.

Elle intervient dans un délai qui ne peut être inférieur à deux semaines après la publication des résultats semestriels.

Dérogations : 11

Organisation des épreuves

Lorsque l'évaluation comporte un contrôle continu et une épreuve terminale, l'organisation du contrôle continu intervient au moins quinze jours avant la fin du semestre. Ce délai de quinze jours ne s'impose pas à un enseignement évalué uniquement grâce à un contrôle continu, ou aux travaux dirigés ou aux travaux pratiques.

Des épreuves terminales anticipées peuvent être organisées si l'enseignement s'achève avant la fin du semestre.

Dérogations : 0

Anonymat des épreuves

Les épreuves écrites terminales sont anonymes.

Dérogations : 0

Absence aux épreuves

La présence aux épreuves de contrôle continu et de contrôle terminal est obligatoire, sauf dans les cas d'aménagement d'études.

En cas d'absence à une épreuve de contrôle terminal, l'étudiant est déclaré défaillant, quels que soient les résultats obtenus par ailleurs. La défaillance n'est pas compensable.

Toutefois, une épreuve de remplacement peut être accordée par le Président du jury, au cas par cas, en particulier dans les circonstances suivantes:

- convocation à un concours de recrutement de la fonction publique; la convocation est déposée au moins trois jours avant les épreuves auprès de leur service de scolarité.
- empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant et attesté auprès du service de scolarité par un justificatif original présenté au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Un accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche constituent des cas recevables dans cette circonstance.

Dérogations : 0

Des dispositions particulières peuvent être appliquées aux étudiants à profil spécifique.

En cas d'absence injustifiée à une épreuve de contrôle continu, l'étudiant est sanctionné par un zéro à cette épreuve. Lorsque la session principale ne comporte que des épreuves de contrôle continu et que l'étudiant est absent à toutes ces épreuves sans justification, il est déclaré défaillant, quels que soient les résultats obtenus par ailleurs. Une dispense partielle de contrôle continu peut être accordée à l'étudiant pour des raisons jugées recevables. L'étudiant en fait la demande et produit les justificatifs auprès de son service de scolarité avant l'épreuve ou, en cas d'évènement imprévu au plus tard dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf en cas de force majeure. Seul un justificatif original est recevable. Une épreuve de remplacement peut lui être proposée. A défaut, il n'est pas tenu compte de la note manquante.

Dérogations : 0

Toute absence à l'épreuve de remplacement ou à la session de rattrapage n'entraîne pas l'organisation d'une nouvelle épreuve et est donc traitée comme une absence injustifiée.

Epreuves de la session de rattrapage (CC/CT)

Lorsqu'est organisée une session de rattrapage, elle comporte des épreuves terminales en même nombre et de même nature que la première.

Dérogations : 0

Report de note de la session principale à la session de rattrapage

Lorsqu'est organisée une session de rattrapage, les notes supérieures ou égales à 10/20 des épreuves d'une UE non validée sont reportées de la session principale à la session de rattrapage, sans possibilité de renonciation.

Dérogations : 0

Document intermédiaire

Responsable(s) : Pauline Johannes

Dérogations et alinéas additionnels

Contrat pédagogique

Pour accompagner et soutenir la réussite de l'étudiant, notamment lors de l'octroi d'un statut spécifique, le responsable de formation met en place avec l'étudiant un contrat pédagogique.

(D) Cet accord, signé par les deux parties, adapte de façon détaillée, justifiée et proportionnée, le déroulement du cursus de l'étudiant, en tenant compte de sa situation et des nécessités du bon déroulement de la formation.

Lorsqu'il n'y a pas d'aménagement spécifique demandé, l'inscription pédagogique est le contrat pédagogique. (consultable sur Ernest « mon dossier web »)

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants, parmi ceux proposés ici <https://unistra.fr/rse> :

- d'une priorité dans le choix de groupe de TD, TP, et/ou de la possibilité d'intégration ponctuelle d'autres groupes de TP ou TD
- **Dispense d'assiduité** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'une dispense de présence au niveau des enseignements et/ou de manière sporadique (TD/TP) en fonction des contraintes liées à certaines activités (représentations, compétitions, obligations liées aux mandats, convocations, etc.)
- (D) • **Attribution d'un régime long d'études** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions
- **Dispense de contrôle continu** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'une dispense des épreuves de contrôle continu en séance et se voit attribuer un devoir à rendre en substitution des épreuves concernées.
- **Régime spécifique de conservation des notes** - par là, il est entendu que les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues à des épreuves dans des UE non acquises sont conservées d'une année à l'autre.

Motif de la dérogation : /

Motif de la dérogation : Les aménagements ci-dessous ne sont pas intégralement conservés pour les raisons suivantes :

Aménagement des horaires d'enseignement **Aménagement des horaires d'enseigne**me d'un aménagement des horaires de cours (quand plusieurs répétitions d'un même cours existent) d'un accès privilégié aux enseignements en ligne lorsque ces derniers existent ou en cas de formation au format hybride Les 2 points ci dessus ne correspondent pas à notre organisation (pas de cours en hybride, pas de dédoublement de cours proposé) **Dispense de contrôle continu** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'une dispense des épreuves de contrôle continu, et ne participe qu'aux épreuves de contrôle terminal. Ces périodes d'évaluations terminales peuvent prévoir une ou des épreuves spécifiques se substituant au contrôle continu. Les UE de nos formations n'intègrent pas toutes un contrôle terminal. De plus des épreuves de substitution sont déjà organisées pour les absences justifiées. **Sessions spéciales d'examen** - par là, il est entendu que dans le cadre des formations en évaluation continue intégrale, l'étudiant bénéficie d'une session d'examens terminaux se substituant en tout ou partie aux épreuves de contrôle continu. Point de vigilance: si la formation retient cet aménagement, une session de rattrapage doit être possible pour garantir le bénéfice de la seconde chance. MISE EN OEUVRE A DETAILLER Nos formations ne sont pas organisées en contrôle continu intégral

Motif de la dérogation : Les profils spécifiques des formations permettent le contrôle d'assiduité aux TD et aux cours.

Assiduité

- (D) L'assiduité est obligatoire dans le cadre des travaux dirigés et des travaux pratiques et des cours magistraux

Compensation en master et obtention du diplôme

(D) Au niveau des deux semestres d'une même année d'étude, les notes des semestres se compensent entre elles.

Au niveau du diplôme, les notes des années de master ne se compensent pas entre elles.

Motif de la dérogation : Compensation des 2 semestres d'une même année de Master car pas de session de rattrapage

Diplôme intermédiaire de maîtrise

(D) La réussite au diplôme intermédiaire de Maîtrise repose sur l'obtention de la moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 sans pondération des semestres, à la première année de Master (S1/S2). Les 2 semestres se compensent entre eux.

Motif de la dérogation : La formation ne souhaite pas de note éliminatoire.

Session de rattrapage

(D) Il n'y a pas de deuxième session d'examen

Motif de la dérogation : Car compensation des notes des deux semestres d'une même année

Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.
UE1 Gestion juridique fiscale et sociale 1		12	4		1	Moyenne de deux épreuves écrites Epreuves d'une heure chacune	E	02:00	CT	
Introduction - droit des sociétés		-	1							
Droit des contrats		-	1							
Droit des contrats spéciaux		-	1							
L'entreprise et le droit pénal		-	1							
Droit informatique		-	1							
Le financement de l'entreprise		-	1							
UE2 Finance 1		6	2		1	Moyenne de deux épreuves écrites Epreuves d'une heure chacune	E	02:00	CT	
La valeur		-	1							
Évaluation de l'entreprise		-	1							
Diagnostic financier approfondi		-	1							
UE3 Comptabilité, audit 1		6	2		1	Moyenne de deux épreuves écrites Epreuves d'une heure chacune	E	02:00	CT	
Comptes de groupe 1A		-	1							
Opérations de fusion		-	1							
UE4 Management des systèmes d'information 1		6	2		0.7	Epreuve écrite	E	02:00	CT	
					0.3	Cas pratique en groupe	A		CC	
Gouvernance des systèmes d'information		-	1							
Gestion de projet de SI		-	1							

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.
UE5 Management et contrôle de gestion 1										
Conduite du changement		-	0.25		0.25	Epreuve écrite	E	01:00	CT	
Évolution des modèles d'organisation		-	0.25		0.25	Epreuve écrite	E	01:00	CT	
Gestion des compétences		-	0.2		0.2	Travail en groupe	A		CC	
Management stratégique		-	0.3		0.3	Cas pratique en groupe	A		CC	
UE6 Finance 2										
		9	3		0.8	Moyenne de deux épreuves écrites Epreuves d'une heure chacune	E	02:00	CT	
					0.2	Travail de groupe	A		CC	
Gestion de trésorerie		-	1							
Ingénierie financière		-	1							
Investissement et financement		-	1							
UE7 Management des systèmes d'information 2										
Progiciels de gestion intégrés		-	0.4		0.4	Travail de groupe	A		CC	
Simulation		-	0.6		0.6	Travail de groupe	A		CC	
UE 8 Gestion juridique fiscale et sociale 2										
		3	1		1	Moyenne de deux épreuves écrites Epreuves d'une heure chacune	E	02:00	CT	
Organismes à but non lucratif		-	1							
Audit fiscal		-	1							
L'entreprise et la dimension environnementale		-	1							
Le développement de l'entreprise		-	1							
L'entreprise et l'administration fiscale		-	1							
L'entreprise et la concurrence		-	1							
L'entreprise en difficulté		-	1							
Disparition de l'entreprise		-	1							
UE9 Oral - Économie/Anglais 1 et CLUE										
Anglais 1A		-	0.5		1	Epreuve écrite	E	01:00	CT	
Économie générale 1A		-	0.5		1	Epreuve écrite	E	01:00	CT	
Management interculturel		-			0	Présence obligatoire	A		CC	
Enjeux économiques et sociaux en Europe		-			0	Présence obligatoire	A		CC	
Visite institution européenne		-			0	Participation obligatoire	A		CC	
UE10 Comptabilité, audit 2										
Consolidation approfondie		-	1		1	Epreuve écrite	E	02:00	CT	

Document Inter Média

Responsable(s) : Maxime Merli

Dérogations et alinéas additionnels

Contrat pédagogique

Pour accompagner et soutenir la réussite de l'étudiant, notamment lors de l'octroi d'un statut spécifique, le responsable de formation met en place avec l'étudiant un contrat pédagogique.

(D) Cet accord, signé par les deux parties, adapte de façon détaillée, justifiée et proportionnée, le déroulement du cursus de l'étudiant, en tenant compte de sa situation et des nécessités du bon déroulement de la formation.

Lorsqu'il n'y a pas d'aménagement spécifique demandé, l'inscription pédagogique est le contrat pédagogique. (consultable sur Ernest « mon dossier web »)

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants, parmi ceux proposés ici <https://unistra.fr/rse> :

- **Aménagement des horaires d'enseignement** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie alternativement ou cumulativement d'une priorité dans le choix de groupe de TD, TP, et/ou de la possibilité d'intégration ponctuelle d'autres groupes de TP ou TD
- **Dispense d'assiduité** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'une dispense de présence au niveau des enseignements et/ou de manière sporadique (TD/TP) en fonction des contraintes liées à certaines activités (représentations, compétitions, obligations liées aux mandats, convocations, etc.)
- **Attribution d'un régime long d'études** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions
- **Dispense de contrôle continu** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'une dispense des épreuves de contrôle continu en séance et se voit attribuer un devoir à rendre en substitution des épreuves concernées.
- **Régime spécifique de conservation des notes** - par là, il est entendu que les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues à des épreuves dans des UE non acquises sont conservées d'une année à l'autre.

Assiduité

(D) L'assiduité est obligatoire dans le cadre des travaux dirigés et des travaux pratiques et des cours magistraux

Motif de la dérogation : /

Motif de la dérogation : Les aménagements ci-dessous ne sont pas intégralement conservés pour les raisons suivantes :

Aménagement des horaires d'enseignement d'un aménagement des horaires de cours (quand plusieurs répétitions d'un même cours existent) d'un accès privilégié aux enseignements en ligne lorsque ces derniers existent ou en cas de formation au format hybride Les 2 points ci dessus ne correspondent pas à notre organisation (pas de cours en hybride, pas de dédoublement de cours proposé) **Dispense de contrôle continu** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'une dispense des épreuves de contrôle continu, et ne participe qu'aux épreuves de contrôle terminal. Ces périodes d'évaluations terminales peuvent prévoir une ou des épreuves spécifiques se substituant au contrôle continu. Les UE de nos formations n'intègrent pas toutes un contrôle terminal. De plus des épreuves de substitution sont déjà organisées pour les absences justifiées. **Sessions spéciales d'examen** - par là, il est entendu que dans le cadre des formations en évaluation continue intégrale, l'étudiant bénéficie d'une session d'examens terminaux se substituant en tout ou partie aux épreuves de contrôle continu. Point de vigilance: si la formation retient cet aménagement, une session de rattrapage doit être possible pour garantir le bénéfice de la seconde chance. MISE EN OEUVRE A DETAILLER Nos formations ne sont pas organisées en contrôle continu intégral

Motif de la dérogation : Les profils spécifiques des formations permettent le contrôle d'assiduité aux TD et aux cours.

Compensation en master et obtention du diplôme

(D)

Motif de la dérogation : Compensation des 2 semestres d'une même année de Master car pas de session de rattrapage

Calcul de la moyenne générale

(D) La moyenne générale du Master est la moyenne des notes des deux semestres 3 et 4 sans pondération des semestres.

Motif de la dérogation : Les étudiants admis dans la seconde année du Master ne sont pas tous issus d'un M1 délivré par l'Université de Strasbourg et ne relèvent pas tous du domaine Droit Economie Gestion. Le calcul du résultat sur la seconde année de Master est la règle la plus équitable pour gérer, la mixité des provenances et la diversité des profils, FI, FC, AP des étudiants.

Diplôme intermédiaire de maîtrise

La réussite au diplôme intermédiaire de Maîtrise repose sur l'obtention de la moyenne générale égale

(D) ou supérieure à 10/20 sans pondération des semestres, à la première année de Master (S1/S2). Les 2 semestres se compensent entre eux.

Motif de la dérogation : La formation ne souhaite pas de note éliminatoire.

Session de rattrapage

(D) Il n'y a pas de deuxième session d'examen

Motif de la dérogation : Car compensation des notes des deux semestres d'une même année

Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.
UE1 Finance d'entreprise		15	5							
Comptabilité approfondie		-	1		1	Epreuve écrite	E	01:00	CT	
Audit financier		-	1		1	Epreuve écrite	E	01:00	CT	
Analyse financière		-	1.5		1	Epreuve écrite	E	01:00	CT	
Finance d'entreprise		-	1.5		0.8	Epreuve écrite	E	01:00	CT	
					0.2	Contrôle continue	A		CC	
UE 2 Finance de marché		12	4		1	Epreuve écrite	E	03:00	CT	
Investissements		-	1							
Economie et gestion des risques		-	1							
Macroéconomie financière		-	1							
UE 3 Langues - Anglais des affaires		3	1		0.4	Travaux effectués sur la plateforme gofluent	A		CC	
					0.6	Evaluation présentiel : écrit (50%) + participation orale (50%)	A		CC	
Anglais des affaires		-	1							
Semestre 2										

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.
UE 4 Cadre juridique et institutionnel		9	3		1	Epreuve écrite	E	03:00	CT	
Institutions financières et réglementations		-	1							
Fiscalité		-	1							
Normes comptables internationales		-	1							
Droit des sociétés		-	1							
UE 5 Économie et finance internationale		9	3		1	Epreuve écrite	E	03:00	CT	
Finance comportementale		-	1							
Finance internationale		-	1							
Actifs dérivés		-	1							
UE 6 Methodology, Case Studies and Empirical Finance		12	4							
Initiation à la recherche		-	1		1	Dossiers individuels	A		CC	
Case studies		-	1		1	Dossier écrit à réaliser en groupe et à rendre	A		CC	
Empirical finance		-	1		0.5	Dossier individuel	A		CC	
					0.5	Entretien	A		CC	

Document interne confidentiel

Responsable(s) : Jeanne Bessouat

Dérogations et alinéas additionnels

Contrat pédagogique

Pour accompagner et soutenir la réussite de l'étudiant, notamment lors de l'octroi d'un statut spécifique, le responsable de formation met en place avec l'étudiant un contrat pédagogique.

(D) Cet accord, signé par les deux parties, adapte de façon détaillée, justifiée et proportionnée, le déroulement du cursus de l'étudiant, en tenant compte de sa situation et des nécessités du bon déroulement de la formation.

Lorsqu'il n'y a pas d'aménagement spécifique demandé, l'inscription pédagogique est le contrat pédagogique. (consultable sur Ernest « mon dossier web »)

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants, parmi ceux proposés ici <https://unistra.fr/rse> :

- d'une priorité dans le choix de groupe de TD, TP, et/ou de la possibilité d'intégration ponctuelle d'autres groupes de TP ou TD
- **Dispense d'assiduité** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'une dispense de présence au niveau des enseignements et/ou de manière sporadique (TD/TP) en fonction des contraintes liées à certaines activités (représentations, compétitions, obligations liées aux mandats, convocations, etc.)
- **Attribution d'un régime long d'études** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions
- **Dispense de contrôle continu** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'une dispense des épreuves de contrôle continu en séance et se voit attribuer un devoir à rendre en substitution des épreuves concernées.
- **Régime spécifique de conservation des notes** - par là, il est entendu que les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues à des épreuves dans des UE non acquises sont conservées d'une année à l'autre.

Motif de la dérogation : /

Motif de la dérogation : Les aménagements ci-dessous ne sont pas intégralement conservés pour les raisons suivantes :

Aménagement des horaires d'enseignement **Aménagement des horaires d'enseigne**me d'un aménagement des horaires de cours (quand plusieurs répétitions d'un même cours existent) d'un accès privilégié aux enseignements en ligne lorsque ces derniers existent ou en cas de formation au format hybride Les 2 points ci dessus ne correspondent pas à notre organisation (pas de cours en hybride, pas de dédoublement de cours proposé) **Dispense de contrôle continu** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'une dispense des épreuves de contrôle continu, et ne participe qu'aux épreuves de contrôle terminal. Ces périodes d'évaluations terminales peuvent prévoir une ou des épreuves spécifiques se substituant au contrôle continu. Les UE de nos formations n'intègrent pas toutes un contrôle terminal. De plus des épreuves de substitution sont déjà organisées pour les absences justifiées. **Sessions spéciales d'examen** - par là, il est entendu que dans le cadre des formations en évaluation continue intégrale, l'étudiant bénéficie d'une session d'examens terminaux se substituant en tout ou partie aux épreuves de contrôle continu. Point de vigilance: si la formation retient cet aménagement, une session de rattrapage doit être possible pour garantir le bénéfice de la seconde chance. MISE EN OEUVRE A DETAILLER Nos formations ne sont pas organisées en contrôle continu intégral

Motif de la dérogation : Les profils spécifiques des formations permettent le contrôle d'assiduité aux TD et aux cours.

Assiduité

(D) L'assiduité est obligatoire dans le cadre des travaux dirigés et des travaux pratiques et des cours magistraux.

Compensation en master et obtention du diplôme

(D)

Motif de la dérogation : Compensation des 2 semestres d'une même année de Master car pas de session de rattrapage

Calcul de la moyenne générale

(D) La moyenne générale du Master est la moyenne des notes des deux semestres 3 et 4 sans pondération des semestres.

Motif de la dérogation : Les étudiants admis dans la seconde année du Master ne sont pas tous issus d'un M1 délivré par l'Université de Strasbourg et ne relèvent pas tous du domaine Droit Economie Gestion. Le calcul du résultat sur la seconde année de Master est la règle la plus équitable pour gérer, la mixité des provenances et la diversité des profils, FI, FC, AP des étudiants.

Diplôme intermédiaire de maîtrise

(D) La réussite au diplôme intermédiaire de Maîtrise repose sur l'obtention de la moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 sans pondération des semestres, à la première année de Master (S1/S2). Les 2 semestres se compensent entre eux.

Motif de la dérogation : La formation ne souhaite pas de note éliminatoire.

Session de rattrapage

(D) Il n'y a pas de deuxième session d'examen

Motif de la dérogation : Car compensation des notes des deux semestres d'une même année

Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.
UE1 Le manager dans l'organisation		12	4							
Comportement humain		-	2		1	Epreuve écrite Ecrit à rendre	E	02:00	CT	
Outils de management : expression		-	1		1	Travail individuel à rendre	A		CC	
Théorie des organisations		-	2		1	Epreuve écrite	E	01:00	CT	
Management interculturel		-	1		1	Epreuve écrite	E	00:30	CT	
UE 2 Traitement de l'information		9	3							
Informatique et statistiques		-	2		0.7	Epreuve écrite	E	02:00	CT	
					0.3	Travail en groupe	A	00:30	CC	
Systèmes d'information		-	1		0.6	Dossier groupe	A		CC	
					0.4	Epreuve écrite	E	02:00	CT	
UE 3 L'environnement des organisations		6	2							
Droit des affaires		-	1		1	Epreuve écrite	E	02:00	CT	
Économie managériale		-	1		1	Epreuve écrite	E	02:00	CT	

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.
Anglais des affaires 1		-	1		0.3	Productions et interactions orales lors des séances	A		CC	
					0.3	Contrôle intermédiaire	E	01:45	CC	
					0.4	Examen	E	01:45	CT	
S2		30								
UE 5 Gestion		12	4							
Supply chain management		-	2		1	Travail en groupe à rendre	A		CC	
Gestion de projet		-	1		1	Travail en groupe à rendre	A		CC	
Contrôle de gestion		-	2		1	Epreuve écrite	E	02:00	CT	
Marketing		-	2		1	Travail en groupe à rendre	A		CC	
Ressources humaines		-	2		1	Epreuve écrite	E	01:00	CT	
UE 6 Gestion financière		9	3							
Environnement comptable et fiscal		-	0.5		1	Epreuve écrite	E	02:00	CC	
Simulation de gestion		-	0.5		1	Travail en groupe	A		CC	
Finance		-	1		0.75	Epreuve écrite	E	02:00	CT	
					0.25	Travail à rendre	A		CC	
UE 7 Stratégie		3	1							
Stratégie		-	1		1	Epreuve écrite	E	02:00	CT	
UE 8 Langues - Anglais des affaires		3	1							
Anglais des affaires 2		-	1		0.3	Productions et interactions orales lors des séances	A		CC	
					0.3	Contrôle intermédiaire	E	01:45	CC	
					0.4	Examen	E	01:45	CT	
UE 9 Retour d'expérience - rapport d'étape		3	1							
Retour d'expérience/rapport d'étape		-	1		0.5	Travail en groupe à rendre	A		CC	
					0.5	Oral individuel	O	00:08	CC	

Document Interdit

Responsable(s) : Gilles Lambert

Dérogations et alinéas additionnels

Contrat pédagogique

Pour accompagner et soutenir la réussite de l'étudiant, notamment lors de l'octroi d'un statut spécifique, le responsable de formation met en place avec l'étudiant un contrat pédagogique.

(D) Cet accord, signé par les deux parties, adapte de façon détaillée, justifiée et proportionnée, le déroulement du cursus de l'étudiant, en tenant compte de sa situation et des nécessités du bon déroulement de la formation.

Lorsqu'il n'y a pas d'aménagement spécifique demandé, l'inscription pédagogique est le contrat pédagogique. (consultable sur Ernest « mon dossier web »)

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants, parmi ceux proposés ici <https://unistra.fr/rse> :

- d'une priorité dans le choix de groupe de TD, TP, et/ou de la possibilité d'intégration ponctuelle d'autres groupes de TP ou TD
- **Dispense d'assiduité** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'une dispense de présence au niveau des enseignements et/ou de manière sporadique (TD/TP) en fonction des contraintes liées à certaines activités (représentations, compétitions, obligations liées aux mandats, convocations, etc.)
- (D) • **Attribution d'un régime long d'études** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions
- **Dispense de contrôle continu** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'une dispense des épreuves de contrôle continu en séance et se voit attribuer un devoir à rendre en substitution des épreuves concernées.
- **Régime spécifique de conservation des notes** - par là, il est entendu que les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues à des épreuves dans des UE non acquises sont conservées d'une année à l'autre.

Motif de la dérogation : /

Motif de la dérogation : Les aménagements ci-dessous ne sont pas intégralement conservés pour les raisons suivantes :

Aménagement des horaires d'enseignement **Aménagement des horaires d'enseigne**me d'un aménagement des horaires de cours (quand plusieurs répétitions d'un même cours existent) d'un accès privilégié aux enseignements en ligne lorsque ces derniers existent ou en cas de formation au format hybride Les 2 points ci dessus ne correspondent pas à notre organisation (pas de cours en hybride, pas de dédoublement de cours proposé) **Dispense de contrôle continu** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'une dispense des épreuves de contrôle continu, et ne participe qu'aux épreuves de contrôle terminal. Ces périodes d'évaluations terminales peuvent prévoir une ou des épreuves spécifiques se substituant au contrôle continu. Les UE de nos formations n'intègrent pas toutes un contrôle terminal. De plus des épreuves de substitution sont déjà organisées pour les absences justifiées. **Sessions spéciales d'examen** - par là, il est entendu que dans le cadre des formations en évaluation continue intégrale, l'étudiant bénéficie d'une session d'examens terminaux se substituant en tout ou partie aux épreuves de contrôle continu. Point de vigilance: si la formation retient cet aménagement, une session de rattrapage doit être possible pour garantir le bénéfice de la seconde chance. MISE EN OEUVRE A DETAILLER Nos formations ne sont pas organisées en contrôle continu intégral

Motif de la dérogation : Les profils spécifiques des formations permettent le contrôle d'assiduité aux TD et aux cours.

Assiduité

(D) Les profils spécifiques des formations permettent le contrôle d'assiduité aux TD et aux cours.

Compensation en master et obtention du diplôme

(D)

Motif de la dérogation : Compensation des 2 semestres d'une même année de Master car pas de session de rattrapage

Diplôme intermédiaire de maîtrise

La réussite au diplôme intermédiaire de Maîtrise repose sur l'obtention de la moyenne générale égale (D) ou supérieure à 10/20 sans pondération des semestres, à la première année de Master (S1/S2). Les 2 semestres se compensent entre eux.

Motif de la dérogation : La formation ne souhaite pas de note éliminatoire.

Session de rattrapage

(D) Il n'y a pas de deuxième session d'examen

Motif de la dérogation : Car compensation des notes des deux semestres d'une même année

Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.
UE1 Management et Contrôle de gestion 2		12	4		0.35	Epreuve écrite	E	01:00	CT	
					0.35	Epreuve écrite	E	01:00	CT	
					0.3	Divers travaux : 1 cas individuel (25%) 1 cas en groupe (50%) Participation orale (25%)	A		CC	
Contrôle de gestion et Processus		-	1							
Crédit Management		-	1							
International management of the innovation		-	1							
Sources d'information du contrôle de gestion		-	1							
Organizational Governance and Control		-	1							
UE2 Comptabilité, audit 3		12	4		1	Moyenne de deux épreuves écrites Epreuves d'une heure chacune	E	02:00	CT	
Comptes de groupe 2A		-	1							
Contrôle interne et audit		-	1							
Information comptable et management financier		-	1							
Préparation DSCG - 1		-								
UE3 Gestion juridique fiscale et sociale 3		6	2		1	Moyenne de deux épreuves écrites Epreuves d'une heure chacune	E	02:00	CT	
L'entreprise au sein d'un groupe de sociétés		-	1							
La restructuration d'entreprise		-	1							
Prix de transfert		-	1							
Transmission de l'entreprise		-	1							

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.
Semestre 4		30								
UE4 Professionnalisation - Mission en entreprise méthodologie mémoire		15	5							
Méthodologie - initiation à la recherche		-								
Certification Responsabilité Sociale des Organisations (RSO)		-			0	Parcours e-learning à suivre Certificat RSO à remettre	A		CC	
Projet et accompagnement professionnel		-								
Mission en entreprise - soutenance		-	1		1	Mémoire et soutenance	E	00:30	CT	
UE5 Management des systèmes d'information 3		6	2		1	Moyenne de deux épreuves écrites Epreuves d'une heure chacune	E	02:00	CT	
Auditeur en environnement informatique		-	1							
Gestion de performance informatique		-	1							
Sécurité des systèmes d'information		-	1							
UE6 Oral - Économie/Anglais 2		9	3		1	Epreuve orale	O	00:20	CT	
Économie générale 2A		-	1							
Anglais 2A		-	1							

Document interne

Responsable(s) : Géraldine Broye

Dérogations et alinéas additionnels

Contrat pédagogique

Pour accompagner et soutenir la réussite de l'étudiant, notamment lors de l'octroi d'un statut spécifique, le responsable de formation met en place avec l'étudiant un contrat pédagogique.

(D) Cet accord, signé par les deux parties, adapte de façon détaillée, justifiée et proportionnée, le déroulement du cursus de l'étudiant, en tenant compte de sa situation et des nécessités du bon déroulement de la formation.

Lorsqu'il n'y a pas d'aménagement spécifique demandé, l'inscription pédagogique est le contrat pédagogique. (consultable sur Ernest « mon dossier web »)

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants, parmi ceux proposés ici <https://unistra.fr/rse> :

- d'une priorité dans le choix de groupe de TD, TP, et/ou de la possibilité d'intégration ponctuelle d'autres groupes de TP ou TD
- **Dispense d'assiduité** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'une dispense de présence au niveau des enseignements et/ou de manière sporadique (TD/TP) en fonction des contraintes liées à certaines activités (représentations, compétitions, obligations liées aux mandats, convocations, etc.)
- (D) • **Attribution d'un régime long d'études** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions
- **Dispense de contrôle continu** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'une dispense des épreuves de contrôle continu en séance et se voit attribuer un devoir à rendre en substitution des épreuves concernées.
- **Régime spécifique de conservation des notes** - par là, il est entendu que les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues à des épreuves dans des UE non acquises sont conservées d'une année à l'autre.

Motif de la dérogation : /

Motif de la dérogation : Les aménagements ci-dessous ne sont pas intégralement conservés pour les raisons suivantes :
Aménagement des horaires d'enseignement **Aménagement des horaires d'enseigne**me d'un aménagement des horaires de cours (quand plusieurs répétitions d'un même cours existent) d'un accès privilégié aux enseignements en ligne lorsque ces derniers existent ou en cas de formation au format hybride Les 2 points ci dessus ne correspondent pas à notre organisation (pas de cours en hybride, pas de dédoublement de cours proposé) **Dispense de contrôle continu** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'une dispense des épreuves de contrôle continu, et ne participe qu'aux épreuves de contrôle terminal. Ces périodes d'évaluations terminales peuvent prévoir une ou des épreuves spécifiques se substituant au contrôle continu. Les UE de nos formations n'intègrent pas toutes un contrôle terminal. De plus des épreuves de substitution sont déjà organisées pour les absences justifiées. **Sessions spéciales d'examen** - par là, il est entendu que dans le cadre des formations en évaluation continue intégrale, l'étudiant bénéficie d'une session d'examens terminaux se substituant en tout ou partie aux épreuves de contrôle continu.
Point de vigilance: si la formation retient cet aménagement, une session de rattrapage doit être possible pour garantir le bénéfice de la seconde chance. MISE EN OEUVRE A DETAILLER Nos formations ne sont pas organisées en contrôle continu intégral

Motif de la dérogation : Les profils spécifiques des formations permettent le contrôle d'assiduité aux TD et aux cours.

Assiduité

(D) L'assiduité est obligatoire dans le cadre des travaux dirigés et des travaux pratiques et des cours magistraux..

Compensation en master et obtention du diplôme

(D)

Motif de la dérogation : Compensation des 2 semestres d'une même année de Master car pas de session de rattrapage

Calcul de la moyenne générale

(D) La moyenne générale du Master est la moyenne des notes des deux semestres 3 et 4 sans pondération des semestres.

Motif de la dérogation : Les étudiants admis dans la seconde année du Master ne sont pas tous issus d'un M1 délivré par l'Université de Strasbourg et ne relèvent pas tous du domaine Droit Economie Gestion. Le calcul du résultat sur la seconde année de Master est la règle la plus équitable pour gérer, la mixité des provenances et la diversité des profil, FI, FC, AP des étudiants.

Diplôme intermédiaire de maîtrise

La réussite au diplôme intermédiaire de Maîtrise repose sur l'obtention de la moyenne générale égale (D) ou supérieure à 10/20 sans pondération des semestres, à la première année de Master (S1/S2). Les 2 semestres se compensent entre eux.

Motif de la dérogation : La formation ne souhaite pas de note éliminatoire.

Session de rattrapage

(D) Il n'y a pas de deuxième session d'examen

Motif de la dérogation : Car compensation des notes des deux semestres d'une même année

Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.
UE1 Comptabilité et Fiscalité		6	2							
Comptabilité approfondie		-	0.4		0.6	Epreuve écrite	E	01:30	CT	
Normes internationales IFRS		-	0.3		0.4	Epreuve écrite	E	01:00	CC	
Fiscalité		-	0.3		1	Epreuve écrite	E	01:00	CT	
UE2 Finance		6	2							
Consolidation		-	0.4		1	Epreuve écrite	E	01:00	CT	
Accounts analysis methodology		-	0.2		1	Ecrit sur table	E	00:30	CT	
Stratégie financière I : Évaluation des entreprises		-	0.4		1	Ecrit sur table	E	01:00	CT	
UE3 Business data analytics & Information system		6	2							
Audit informatisé		-	0.7		1	Epreuve écrite commune pour 2 matières : "Audit des SI" et "Audit informatique"	E	01:00	CT	
Audit des systèmes d'information & Cybersécurité		-								
Outils de Business Intelligence		-	0.3							

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.
UE4 Méthodologie d'audit		6	2							
Audit légal et commissariat aux comptes		-			1	Epreuve écrite	E	01:00	CC	
Audit interne et prévention des fraudes		-								
UE5 Audit financier		6	2		1	Epreuve écrite 2 sujets tirés au sort sur les 3 matières de l'UE	E	02:00	CT	
Audit de la trésorerie et des dettes		-								
Audit des immobilisations, des stocks et des créances		-								
Audit bancaire		-								
Semestre 4		30								
UE 6 Audit et conseil financier		12	4							
Stratégie financière II : Opération de haut de bilan		-	0.3		1	Epreuve écrite	E	01:00	CT	
Deal advisory & Transaction services		-								
Audit des acquisitions		-	0.7		1	Epreuve écrite Épreuve commune pour 4 matières : "Deal advisory & Transaction services", "Audit des acquisitions", "Audit de la consolidation" et "Audit RSE & Hors bilan" = 3 sujets tirés au sort.	E	03:00	CT	
Audit RSE et Hors bilan		-								
Audit de la consolidation		-								
UE 7 CLUE et Approfondissement managérial international		3	1							
Anglais des affaires		-	1		0.4	Epreuve écrite	E	01:00	CT	
					0.6	Epreuve orale en groupe	O	01:00	CC	
Management interculturel		-			0	Présence obligatoire	A		CC	
Enjeux économiques et sociaux en Europe		-			0	Présence obligatoire	A		CC	
Visite institution européenne		-			0	Participation obligatoire	A		CC	
UE 8 Professionnalisation - Mission en entreprise méthodologie mémoire		15	5							
Méthodologie - initiation à la recherche		-	0.2		1	Rapport écrit en groupe	A		CC	
Mission en entreprise - soutenance		-	0.8		1	Mémoire rédigé et soutenance orale	O	01:00	CT	
Certification Responsabilité Sociale des Organisations (RSO)		-			0	Parcours e-learning à suivre Certificat RSO à remettre	A		CC	
Projet et accompagnement professionnel		-								

Responsable(s) : Christian Ott

Dérogations et alinéas additionnels

Contrat pédagogique

Pour accompagner et soutenir la réussite de l'étudiant, notamment lors de l'octroi d'un statut spécifique, le responsable de formation met en place avec l'étudiant un contrat pédagogique.

(D) Cet accord, signé par les deux parties, adapte de façon détaillée, justifiée et proportionnée, le déroulement du cursus de l'étudiant, en tenant compte de sa situation et des nécessités du bon déroulement de la formation.

Lorsqu'il n'y a pas d'aménagement spécifique demandé, l'inscription pédagogique est le contrat pédagogique. (consultable sur Ernest « mon dossier web »)

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants, parmi ceux proposés ici <https://unistra.fr/rse> :

- d'une priorité dans le choix de groupe de TD, TP, et/ou de la possibilité d'intégration ponctuelle d'autres groupes de TP ou TD
- **Dispense d'assiduité** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'une dispense de présence au niveau des enseignements et/ou de manière sporadique (TD/TP) en fonction des contraintes liées à certaines activités (représentations, compétitions, obligations liées aux mandats, convocations, etc.)
- **Attribution d'un régime long d'études** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions
- **Dispense de contrôle continu** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'une dispense des épreuves de contrôle continu en séance et se voit attribuer un devoir à rendre en substitution des épreuves concernées.
- **Régime spécifique de conservation des notes** - par là, il est entendu que les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues à des épreuves dans des UE non acquises sont conservées d'une année à l'autre.

Motif de la dérogation : /

Motif de la dérogation : Les aménagements ci-dessous ne sont pas intégralement conservés pour les raisons suivantes :

Aménagement des horaires d'enseignement **Aménagement des horaires d'enseigne**me d'un aménagement des horaires de cours (quand plusieurs répétitions d'un même cours existent) d'un accès privilégié aux enseignements en ligne lorsque ces derniers existent ou en cas de formation au format hybride Les 2 points ci dessus ne correspondent pas à notre organisation (pas de cours en hybride, pas de dédoublement de cours proposé) **Dispense de contrôle continu** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'une dispense des épreuves de contrôle continu, et ne participe qu'aux épreuves de contrôle terminal. Ces périodes d'évaluations terminales peuvent prévoir une ou des épreuves spécifiques se substituant au contrôle continu. Les UE de nos formations n'intègrent pas toutes un contrôle terminal. De plus des épreuves de substitution sont déjà organisées pour les absences justifiées. **Sessions spéciales d'examen** - par là, il est entendu que dans le cadre des formations en évaluation continue intégrale, l'étudiant bénéficie d'une session d'examens terminaux se substituant en tout ou partie aux épreuves de contrôle continu. Point de vigilance: si la formation retient cet aménagement, une session de rattrapage doit être possible pour garantir le bénéfice de la seconde chance. MISE EN OEUVRE A DETAILLER Nos formations ne sont pas organisées en contrôle continu intégral

Motif de la dérogation : Les profils spécifiques des formations permettent le contrôle d'assiduité aux TD et aux cours.

Assiduité

(D) L'assiduité est obligatoire dans le cadre des travaux dirigés et des travaux pratiques et des cours magistraux.

Compensation en master et obtention du diplôme

(D)

Motif de la dérogation : Compensation des 2 semestres d'une même année de Master car pas de session de rattrapage

Calcul de la moyenne générale

(D) La moyenne générale du Master est la moyenne des notes des deux semestres 3 et 4 sans pondération des semestres.

Motif de la dérogation : Les étudiants admis dans la seconde année du Master ne sont pas tous issus d'un M1 délivré par l'Université de Strasbourg et ne relèvent pas tous du domaine Droit Economie Gestion. Le calcul du résultat sur la seconde année de Master est la règle la plus équitable pour gérer, la mixité des provenances et la diversité des profil, FI, FC, AP des étudiants.

Diplôme intermédiaire de maîtrise

(D) La réussite au diplôme intermédiaire de Maîtrise repose sur l'obtention de la moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 sans pondération des semestres, à la première année de Master (S1/S2). Les 2 semestres se compensent entre eux.

Motif de la dérogation : La formation ne souhaite pas de note éliminatoire.

Session de rattrapage

(D) Il n'y a pas de deuxième session d'examen

Motif de la dérogation : Car compensation des notes des deux semestres d'une même année

Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.
UE1 L'intégration du contrôle de gestion dans la stratégie		9	3							
Stratégie (CG)		-	1		1	Final exam (individual; written)	E	01:00	CT	
Conduite du changement		-	2		1	Dossier individuel	A		CC	
Finance d'entreprises des grands groupes		-	2		1	Devoir sur table, oral, présentation cas	A		CC	
L'adaptation du contrôle de gestion aux PME		-	1		1	Oral en groupe	O	00:20	CT	
La maîtrise de la communication		-	2		1	Oral individuel	O	00:30	CC	
UE2 L'indispensable au contrôleur : les outils du contrôle de gestion		9	3							
Les outils indispensables au contrôle de gestion		-	2		1	Epreuve écrite (70%) + oral (30%)	E	01:00	CT	
					1	Etude de cas (30%) + Ecrit (70%)	E	01:00	CT	
					0.5	Moyenne des exercices réalisés en cours	A		CC	
Comptabilité approfondie		-	1		1	Epreuve écrite	E	01:00	CT	
UE3 Les ressources du contrôle		9	3							
Mise en œuvre des ERP		-	1		1	Devoir sur table	E	01:00	CC	

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.
					0.5	Dossier de groupe - logiciel Power BI	A		CC	
Introduction à l'approche prospective		-	1		1	Etude de cas en groupe	A		CC	
Simulation de gestion appliquée au contrôle		-	2		1	Jeux de simulation : 30% note du jeu/ 70% rapport écrit par groupe	A		CT	
UE4 Digitalisation et contrôle de gestion		3	1							
Data Analytics in Accounting		-								
Digital Transformation		-	1		0.7	Presentation 3 intermediate evaluations / oral / group and individual /English	A		CC	
					0.3	Epreuve écrite Final assessment in last session / written (60 min) / individual /English / closed book	E	01:00	CT	
Business intelligence et contrôle de gestion		-	1		1	Epreuve écrite	E	01:00	CT	
S4		30								
UE5 Contrôle de gestion, fonction transversale		3	1							
Le contrôle de gestion sociale		-	1		1	Oral de groupe	O	00:15	CC	
Le contrôle de gestion commercial		-	1		1	Epreuve écrite	E	01:00	CT	
Audit		-	1		1	Epreuve écrite	E	01:00	CT	
UE6 Approfondissement managérial international : La globalisation du contrôle de gestion		6	2							
Comptabilité internationale		-	1		1	Epreuve écrite	E	02:00	CT	
Contrôle de gestion international		-	2		1	Epreuve écrite (50%) + étude de cas à rendre (50%)	E	02:00	CT	
Management control english - introduction pack		-								
UE7 Le contrôle de gestion sectoriel		3	1							
Le contrôle de gestion appliqué aux services		-	2		1	Epreuve écrite	E	01:30	CT	
Le contrôle de gestion dans l'industrie		-	1		0.5	Devoir sur table	E	01:00	CT	
					0.15	Participation	A		CC	
					0.35	Dossier en groupe	A		CC	
Le contrôle de gestion et le service public		-	1		1	Travail de groupe avec support diaporama	A	01:00	CT	
UE 8 CLUE		3	1							
Anglais des affaires		-	1		0.4	Travaux effectués sur la plateforme gofluent Il s'agit d'une moyenne pondérée ainsi : Coefficient 5 parcours de formation assigné Coefficient 3 temps minimum imposé dans le programme Coefficient 2 taux réussite (activités libre choix)	A		CC	
					0.6	Evaluation présentiel : écrit (50%) + participation orale (50%)	A		CC	
Management interculturel		-			0	Présence obligatoire	A		CC	
Enjeux économiques et sociaux en Europe		-			0	Présence obligatoire	A		CC	
Visite institution européenne		-			0	Participation obligatoire	A		CC	

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.
UE 9 Professionnalisation - Mission en entreprise méthodologie mémoire		15	5							
Méthodologie - initiation à la recherche		-								
Retour d'expérience - Autoformation certification CIMA		-								
Integrating into professional life		-								
Mémoire et soutenance		-	1		1	Mémoire rédigé et soutenance orale	O	00:45	CT	
Certification Responsabilité Sociale des Organisations (RSO)		-			0	Parcours e-learning à suivre Certificat RSO à remettre	A		CC	
Projet et accompagnement professionnel		-								

Document intermédiaire

Responsable(s) : Didier Grandclaude

Dérogations et alinéas additionnels

Contrat pédagogique

Pour accompagner et soutenir la réussite de l'étudiant, notamment lors de l'octroi d'un statut spécifique, le responsable de formation met en place avec l'étudiant un contrat pédagogique.

(D) Cet accord, signé par les deux parties, adapte de façon détaillée, justifiée et proportionnée, le déroulement du cursus de l'étudiant, en tenant compte de sa situation et des nécessités du bon déroulement de la formation.

Lorsqu'il n'y a pas d'aménagement spécifique demandé, l'inscription pédagogique est le contrat pédagogique. (consultable sur Ernest « mon dossier web »)

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants, parmi ceux proposés ici <https://unistra.fr/rse> :

- d'une priorité dans le choix de groupe de TD, TP, et/ou de la possibilité d'intégration ponctuelle d'autres groupes de TP ou TD
- **Dispense d'assiduité** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'une dispense de présence au niveau des enseignements et/ou de manière sporadique (TD/TP) en fonction des contraintes liées à certaines activités (représentations, compétitions, obligations liées aux mandats, convocations, etc.)
- **Attribution d'un régime long d'études** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions
- **Dispense de contrôle continu** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'une dispense des épreuves de contrôle continu en séance et se voit attribuer un devoir à rendre en substitution des épreuves concernées.
- **Régime spécifique de conservation des notes** - par là, il est entendu que les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues à des épreuves dans des UE non acquises sont conservées d'une année à l'autre.

Motif de la dérogation : /

Motif de la dérogation : Les aménagements ci-dessous ne sont pas intégralement conservés pour les raisons suivantes :
Aménagement des horaires d'enseignement **Aménagement des horaires d'enseignement** d'un aménagement des horaires de cours (quand plusieurs répétitions d'un même cours existent) d'un accès privilégié aux enseignements en ligne lorsque ces derniers existent ou en cas de formation au format hybride Les 2 points ci dessus ne correspondent pas à notre organisation (pas de cours en hybride, pas de dédoublement de cours proposé) **Dispense de contrôle continu** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'une dispense des épreuves de contrôle continu, et ne participe qu'aux épreuves de contrôle terminal. Ces périodes d'évaluations terminales peuvent prévoir une ou des épreuves spécifiques se substituant au contrôle continu. Les UE de nos formations n'intègrent pas toutes un contrôle terminal. De plus des épreuves de substitution sont déjà organisées pour les absences justifiées. **Sessions spéciales d'examen** - par là, il est entendu que dans le cadre des formations en évaluation continue intégrale, l'étudiant bénéficie d'une session d'examens terminaux se substituant en tout ou partie aux épreuves de contrôle continu. Point de vigilance: si la formation retient cet aménagement, une session de rattrapage doit être possible pour garantir le bénéfice de la seconde chance. MISE EN OEUVRE A DETAILLER Nos formations ne sont pas organisées en contrôle continu intégral

Motif de la dérogation : Les profils spécifiques des formations permettent le contrôle d'assiduité aux TD et aux cours.

Assiduité

(D) L'assiduité est obligatoire dans le cadre des travaux dirigés et des travaux pratiques et des cours magistraux.

Compensation en master et obtention du diplôme

(D)

Motif de la dérogation : Compensation des 2 semestres d'une même année de Master car pas de session de rattrapage

Calcul de la moyenne générale

(D) La moyenne générale du Master est la moyenne des notes des deux semestres 3 et 4 sans pondération des semestres.

Motif de la dérogation : Les étudiants admis dans la seconde année du Master ne sont pas tous issus d'un M1 délivré par l'Université de Strasbourg et ne relèvent pas tous du domaine Droit Economie Gestion. Le calcul du résultat sur la seconde année de Master est la règle la plus équitable pour gérer, la mixité des provenances et la diversité des profil, FI, FC, AP des étudiants.

Diplôme intermédiaire de maîtrise

La réussite au diplôme intermédiaire de Maîtrise repose sur l'obtention de la moyenne générale égale

(D) ou supérieure à 10/20 sans pondération des semestres, à la première année de Master (S1/S2). Les 2 semestres se compensent entre eux.

Motif de la dérogation : La formation ne souhaite pas de note éliminatoire.

Session de rattrapage

(D) Il n'y a pas de deuxième session d'examen

Motif de la dérogation : Car compensation des notes des deux semestres d'une même année

Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.
UE1 Le projet de création : L'étude de marché		3	1		1	Epreuve écrite	E	02:00	CT	
L'étude de marché		-	1							
Application au projet de création		-	1							
UE2 Dossier juridique I		3	1							
Droit des sociétés et application projet		-	1		1	Epreuve écrite	E	01:00	CT	
Droit des contrats/protection juridique et application projet		-	1		1	Epreuve écrite	E	01:00	CT	
UE3 Finance I		3	1							
Les solutions de financement et de garantie		-								
Les financements spécifiques		-	1		1	Epreuve écrite	E	02:00	CT	
Les réseaux et systèmes d'aide		-								
Les documents prévisionnels de synthèse		-								
UE4 Le positionnement stratégique		6	2							
Diagnostic stratégique de l'entreprise		-	1		1	Dossier individuel à rendre	A		CT	

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.
					0.6	examen individuel Cette épreuve concerne également le cours "Les modalités de développement"	E	02:00	CT	
Les modalités de développement		-	1							
UE5 et Approfondissement managérial international		3	1							
Stratégie d'internationalisation		-			0.6	Dossier collectif à rendre	A		CC	
					0.4	Somme de plusieurs petits exercices	A		CC	
UE6 Dossier juridique II		3	1							
Droit fiscal		-			1	Dossier collectif à rendre	A		CT	
Droit social		-			1	Cas pratique en groupe	A		CC	
Droit pénal		-								
UE7 Finance 2		3	1							
L'ingénierie financière en matière de développement		-	1		1	Epreuve écrite	E	01:00	CT	
Financements moyen/long termes et risques attachés		-								
Gestion de trésorerie		-								
UE8 La gestion du changement		3	1							
La posture de conseil et options de mise en œuvre		-	1		1	Cas pratiques en groupes + présentation orale	A		CT	
L'analyse du contexte du changement		-	1		1	Cas pratique	E	02:00	CT	
L'éthique des affaires et la RSE		-								
Le management du risque		-								
UE9 L'évaluation et la maîtrise de la performance de l'entreprise		3	1							
L'analyse des coûts, des marges et de la rentabilité		-	1		1	Epreuve écrite	E	01:00	CT	
La mise en place et le suivi de contrôle analytique et budgétaire		-	1		1	Epreuve écrite	E	01:00	CT	
L'élaboration et le suivi des indicateurs de performance		-								
S4		30								
UE10 L'organisation informatique		3	1							
Le diagnostic des besoins		-	1		1	Dossier en groupe à rendre	A		CT	
De la base de données numériques à l'utilisation de progiciels de gestion		-								
UE11 La gestion de la qualité		3	1		3	Dossier écrit en groupe	A		CT	
					1	Présentation orale en groupe Avec remise du support de présentation (PPT ou autre)	O	30:00	CT	
Les principes du management de la qualité		-	1							
Les systèmes de normes		-	1							

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.
UE 12 CLUE		3	1							
Anglais des affaires		-			0.4	Travaux effectués sur la plateforme gofluent Il s'agit d'une moyenne pondérée ainsi : Coefficient 5 parcours de formation assigné Coefficient 3 temps minimum imposé dans le programme Coefficient 2 taux réussite (activités libre choix)	A		CC	
					0.6	Participation orale	A		CC	
Management interculturel		-			0	Présence obligatoire	A		CC	
Enjeux économiques et sociaux en Europe		-			0	Présence obligatoire	A		CC	
Visite institution européenne		-			0	Participation obligatoire	A		CC	
UE13 Le projet de création		6	2							
Préparation/coaching/Élaboration du business model		-								
Soutenance du Business plan		-	1		1	Soutenance projet collectif	A		CT	
UE 14 Professionnalisation - Mission en entreprise méthodologie mémoire		15	5							
Méthodologie - initiation à la recherche		-								
Retour d'expérience		-								
Mémoire et soutenance		-	1		1	Mémoire rédigé et soutenance orale	O	01:00	CT	
Certification Responsabilité Sociale des Organisations (RSO)		-			0	Parcours e-learning à suivre Certificat RSO à remettre	A		CC	
Projet et accompagnement professionnel		-								

Document interne

Responsable(s) : Jessie Pallud

Dérogations et alinéas additionnels

Contrat pédagogique

Pour accompagner et soutenir la réussite de l'étudiant, notamment lors de l'octroi d'un statut spécifique, le responsable de formation met en place avec l'étudiant un contrat pédagogique.

(D) Cet accord, signé par les deux parties, adapte de façon détaillée, justifiée et proportionnée, le déroulement du cursus de l'étudiant, en tenant compte de sa situation et des nécessités du bon déroulement de la formation.

Lorsqu'il n'y a pas d'aménagement spécifique demandé, l'inscription pédagogique est le contrat pédagogique. (consultable sur Ernest « mon dossier web »)

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants, parmi ceux proposés ici <https://unistra.fr/rse> :

- d'une priorité dans le choix de groupe de TD, TP, et/ou de la possibilité d'intégration ponctuelle d'autres groupes de TP ou TD
- **Dispense d'assiduité** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'une dispense de présence au niveau des enseignements et/ou de manière sporadique (TD/TP) en fonction des contraintes liées à certaines activités (représentations, compétitions, obligations liées aux mandats, convocations, etc.)
- **Attribution d'un régime long d'études** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions
- **Dispense de contrôle continu** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'une dispense des épreuves de contrôle continu en séance et se voit attribuer un devoir à rendre en substitution des épreuves concernées.
- **Régime spécifique de conservation des notes** - par là, il est entendu que les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues à des épreuves dans des UE non acquises sont conservées d'une année à l'autre.

Motif de la dérogation : /

Motif de la dérogation : Les aménagements ci-dessous ne sont pas intégralement conservés pour les raisons suivantes :

Aménagement des horaires d'enseignement **Aménagement des horaires d'enseigne** d'un aménagement des horaires de cours (quand plusieurs répétitions d'un même cours existent) d'un accès privilégié aux enseignements en ligne lorsque ces derniers existent ou en cas de formation au format hybride Les 2 points ci dessus ne correspondent pas à notre organisation (pas de cours en hybride, pas de dédoublement de cours proposé) **Dispense de contrôle continu** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'une dispense des épreuves de contrôle continu, et ne participe qu'aux épreuves de contrôle terminal. Ces périodes d'évaluations terminales peuvent prévoir une ou des épreuves spécifiques se substituant au contrôle continu. Les UE de nos formations n'intègrent pas toutes un contrôle terminal. De plus des épreuves de substitution sont déjà organisées pour les absences justifiées. **Sessions spéciales d'examen** - par là, il est entendu que dans le cadre des formations en évaluation continue intégrale, l'étudiant bénéficie d'une session d'examens terminaux se substituant en tout ou partie aux épreuves de contrôle continu. Point de vigilance: si la formation retient cet aménagement, une session de rattrapage doit être possible pour garantir le bénéfice de la seconde chance. MISE EN OEUVRE A DETAILLER Nos formations ne sont pas organisées en contrôle continu intégral

Motif de la dérogation : Les profils spécifiques des formations permettent le contrôle d'assiduité aux TD et aux cours.

Assiduité

(D) L'assiduité est obligatoire dans le cadre des travaux dirigés et des travaux pratiques et des cours magistraux.

Compensation en master et obtention du diplôme

(D)

Motif de la dérogation : Compensation des 2 semestres d'une même année de Master car pas de session de rattrapage

Calcul de la moyenne générale

(D) La moyenne générale du Master est la moyenne des notes des deux semestres 3 et 4 sans pondération des semestres.

Motif de la dérogation : Les étudiants admis dans la seconde année du Master ne sont pas tous issus d'un M1 délivrés par l'Université de Strasbourg et ne relèvent pas tous du domaine Droit Economie Gestion. Le calcul du résultat sur la seconde année de Master est la règle la plus équitable pour gérer, la mixité des provenances et la diversité des profil, FI, FC, AP des étudiants.

Diplôme intermédiaire de maîtrise

La réussite au diplôme intermédiaire de Maîtrise repose sur l'obtention de la moyenne générale égale

(D) ou supérieure à 10/20 sans pondération des semestres, à la première année de Master (S1/S2). Les 2 semestres se compensent entre eux.

Motif de la dérogation : La formation ne souhaite pas de note éliminatoire.

Session de rattrapage

(D) Il n'y a pas de deuxième session d'examen

Motif de la dérogation : Car compensation des notes des deux semestres d'une même année

Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.
UE 1 Marketing de la donnée		9	3							
Business Intelligence		-	1		0.5	Quizz	E	00:30	CC	
					0.5	Travail individuel à rendre	A		CC	
Data Marketing		-	1		0.4	Epreuve écrite	E	02:00	CT	
					0.6	Dossier écrit à rendre 80% soutenance orale 20%	A	00:20	CC	
UE 2 Management des technologies		9	3							
Digitalisation des organisations : enjeux stratégiques et managériaux		-	1		0.5	Travail de groupe (Dossier écrit 80% + oral 20%)	A	00:20	CC	
					0.3	Travail de groupe à présenter à l'oral	A	00:20	CC	
					0.2	Travail écrit individuel à rendre	A		CC	
Droit de l'économie numérique		-	1		1	Epreuve écrite	E	01:00	CT	
Sécurité des systèmes d'information		-	1		1	Moyennes de plusieurs quizzes	A		CC	
UE 3 Communication digitale		9	3							
Publicité digitale		-	1		1	Travail de groupe à rendre	A		CC	

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.
					0.5	quiz individuel en ligne	E	00:30	CC	
UE 4 CLUE		3	1							
Anglais des affaires		-	1		0.4	Travaux effectués sur la plateforme gofluent Il s'agit d'une moyenne pondérée ainsi : Coefficient 5 parcours de formation assigné Coefficient 3 temps minimum imposé dans le programme Coefficient 2 taux réussite (activités libre choix)	A		CC	
					0.3	Interactions orales	O	01:00	CC	
					0.3	Rapport écrit individuel	A		CC	
Management interculturel		-			0	Présence obligatoire	A		CC	
Enjeux économiques et sociaux en Europe		-			0	Présence obligatoire	A		CC	
Visite institution européenne		-			0	Participation obligatoire	A		CC	
S4		30								
UE 5 E-business et commerce connecté		9	3							
Traffic management		-			0	Passage de la Certification Digital Active Pas de note mais remise du certificat obligatoire	A		CT	
Gestion d'un projet web / mobile		-	1		0.5	Présentation orale en groupe	A	00:20	CC	
					0.5	Quizz individuel	E	00:30	CC	
Technologies du web		-	1		0.5	Projet de groupe	A		CC	
					0.5	Quizz individuel	E	00:30	CC	
UE 6 Web marketing, gestion de la relation client et management international		6	2							
Customer relationship management		-	1		1	Epreuve écrite	E	00:30	CT	
Comportement du consommateur en ligne		-	1		1	Présentation orale en groupe	A	00:20	CC	
Projet collectif		-								
Tendances digitales internationales		-								
UE7 Professionnalisation - Mission en entreprise méthodologie mémoire		15	5							
Méthodologie - initiation à la recherche		-								
Retour d'expérience et co-formation		-								
Mémoire et soutenance		-	1		1	Mémoire rédigé et soutenance orale	O	01:00	CT	
Certification Responsabilité Sociale des Organisations (RSO)		-			0	Parcours e-learning à suivre Certificat RSO à remettre	A		CC	
Projet et accompagnement professionnel		-								

Responsable(s) : Laurence Viale

Dérogations et alinéas additionnels

Contrat pédagogique

Pour accompagner et soutenir la réussite de l'étudiant, notamment lors de l'octroi d'un statut spécifique, le responsable de formation met en place avec l'étudiant un contrat pédagogique.

(D) Cet accord, signé par les deux parties, adapte de façon détaillée, justifiée et proportionnée, le déroulement du cursus de l'étudiant, en tenant compte de sa situation et des nécessités du bon déroulement de la formation.

Lorsqu'il n'y a pas d'aménagement spécifique demandé, l'inscription pédagogique est le contrat pédagogique. (consultable sur Ernest « mon dossier web »)

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants, parmi ceux proposés ici <https://unistra.fr/rse> :

- d'une priorité dans le choix de groupe de TD, TP, et/ou de la possibilité d'intégration ponctuelle d'autres groupes de TP ou TD
- **Dispense d'assiduité** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'une dispense de présence au niveau des enseignements et/ou de manière sporadique (TD/TP) en fonction des contraintes liées à certaines activités (représentations, compétitions, obligations liées aux mandats, convocations, etc.)
- (D) • **Attribution d'un régime long d'études** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions
- **Dispense de contrôle continu** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'une dispense des épreuves de contrôle continu en séance et se voit attribuer un devoir à rendre en substitution des épreuves concernées.
- **Régime spécifique de conservation des notes** - par là, il est entendu que les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues à des épreuves dans des UE non acquises sont conservées d'une année à l'autre.

Motif de la dérogation : /

Motif de la dérogation : Les aménagements ci-dessous ne sont pas intégralement conservés pour les raisons suivantes :

Aménagement des horaires d'enseignement **Aménagement des horaires d'enseigneme** d'un aménagement des horaires de cours (quand plusieurs répétitions d'un même cours existent) d'un accès privilégié aux enseignements en ligne lorsque ces derniers existent ou en cas de formation au format hybride Les 2 points ci dessus ne correspondent pas à notre organisation (pas de cours en hybride, pas de dédoublement de cours proposé) **Dispense de contrôle continu** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'une dispense des épreuves de contrôle continu, et ne participe qu'aux épreuves de contrôle terminal. Ces périodes d'évaluations terminales peuvent prévoir une ou des épreuves spécifiques se substituant au contrôle continu. Les UE de nos formations n'intègrent pas toutes un contrôle terminal. De plus des épreuves de substitution sont déjà organisées pour les absences justifiées. **Sessions spéciales d'examen** - par là, il est entendu que dans le cadre des formations en évaluation continue intégrale, l'étudiant bénéficie d'une session d'examens terminaux se substituant en tout ou partie aux épreuves de contrôle continu. Point de vigilance: si la formation retient cet aménagement, une session de rattrapage doit être possible pour garantir le bénéfice de la seconde chance. MISE EN OEUVRE A DETAILLER Nos formations ne sont pas organisées en contrôle continu intégral

Motif de la dérogation : Les profils spécifiques des formations permettent le contrôle d'assiduité aux TD et aux cours.

Assiduité

(D) L'assiduité est obligatoire dans le cadre des travaux dirigés et des travaux pratiques et des cours magistraux.

Compensation en master et obtention du diplôme

(D)

Motif de la dérogation : Compensation des 2 semestres d'une même année de Master car pas de session de rattrapage

Calcul de la moyenne générale

(D) La moyenne générale du Master est la moyenne des notes des deux semestres 3 et 4 sans pondération des semestres.

Motif de la dérogation : Les étudiants admis dans la seconde année du Master ne sont pas tous issus d'un M1 délivré par l'Université de Strasbourg et ne relèvent pas tous du domaine Droit Economie Gestion. Le calcul du résultat sur la seconde année de Master est la règle la plus équitable pour gérer, la mixité des provenances et la diversité des profil, FI, FC, AP des étudiants.

Diplôme intermédiaire de maîtrise

La réussite au diplôme intermédiaire de Maîtrise repose sur l'obtention de la moyenne générale égale (D) ou supérieure à 10/20 sans pondération des semestres, à la première année de Master (S1/S2). Les 2 semestres se compensent entre eux.

Motif de la dérogation : La formation ne souhaite pas de note éliminatoire.

Session de rattrapage

(D) Il n'y a pas de deuxième session d'examen

Motif de la dérogation : Car compensation des notes des deux semestres d'une même année

Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.
UE1 Environnement économique		3	1							
Économie Managériale		-	1		1	Travail individuel à rendre	A		CT	
UE2 Environnement juridique		6	2							
Droit des affaires		-	1		1	Epreuve écrite	E	02:00	CT	
Droit du travail		-	1		1	Epreuve écrite	E	02:00	CT	
Droit fiscal		-	1		1	Epreuve écrite	E	02:00	CT	
UE3 Management comptable et financier		6	2							
Comptabilité générale		-	1		1	Epreuve écrite	E	02:00	CT	
Finance d'entreprise		-	1		1	Epreuve écrite	E	01:30	CT	
UE4 Marketing opérationnel et stratégique		3	1							
Marketing opérationnel et stratégique		-	1		1	Travail en groupe à rendre	A		CT	
Gestion commerciale		-								
UE5 Management des opérations et processus d'information		6	2							
Analyse de données appliquée à la gestion		-	1		1	Epreuve écrite sur PC	E	02:00	CT	

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.
Gestion de projets		-								
Système d'information		-								
UE6 Management des ressources humaines		6	2							
Gestion des ressources humaines		-	1		1	Etude de cas en groupe	A	03:00	CT	
Intervention d'un professionnel RH		-								
Management d'équipe		-								
Semestre 4		30								
UE7 Management stratégique		3	1							
Stratégie et organisation		-	1		1	Etude de cas en groupe	A		CT	
Gestion du changement		-	1		1	Travail collectif à rendre Sous forme de fiche de lecture d'un article	A		CC	
UE8 Management des systèmes de contrôle et outils de gestion		6	2							
Contrôle de gestion et comptabilité analytique		-	1		1	Etude de cas	A		CC	
Gestion de production		-	1		1	Epreuve écrite	E	01:00	CT	
UE9 Développement des aptitudes managériales		6	2							
Jeu de simulation		-	1		1	Travail en groupe Présence obligatoire sur toute la durée du jeu (4 journées)	A	33:00	CT	
Développement personnel		-								
Retour d'expérience (séminaires professionnels)		-	1		1	Travail en groupe à rendre	A		CC	
UE 10 CLUE		3	1							
Anglais des affaires		-	1		1	Travaux effectués sur la plateforme gofluent Il s'agit d'une moyenne pondérée ainsi : Coefficient 5 parcours de formation assigné Coefficient 3 temps minimum imposé dans le programme Coefficient 2 taux réussite (activités libre choix)	A		CC	
Management interculturel		-			0	Présence obligatoire	A		CC	
Enjeux économiques et sociaux en Europe		-			0	Présence obligatoire	A		CC	
Visite institution européenne		-			0	Participation obligatoire	A		CC	
UE11 Professionnalisation - Mission en entreprise méthodologie mémoire		12	4							
Méthodologie - initiation à la recherche		-								
Mémoire et soutenance		-	1		1	Mémoire rédigé en groupe et soutenance orale en groupe	O	01:00	CT	
Certification Responsabilité Sociale des Organisations (RSO)		-			0	Parcours e-learning à suivre Certificat RSO à remettre	A		CC	
Projet et accompagnement professionnel		-								

Responsable(s) : Aline Pereira Pündrich

Dérogations et alinéas additionnels

Contrat pédagogique

Pour accompagner et soutenir la réussite de l'étudiant, notamment lors de l'octroi d'un statut spécifique, le responsable de formation met en place avec l'étudiant un contrat pédagogique.

(D) Cet accord, signé par les deux parties, adapte de façon détaillée, justifiée et proportionnée, le déroulement du cursus de l'étudiant, en tenant compte de sa situation et des nécessités du bon déroulement de la formation.

Lorsqu'il n'y a pas d'aménagement spécifique demandé, l'inscription pédagogique est le contrat pédagogique. (consultable sur Ernest « mon dossier web »)

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants, parmi ceux proposés ici <https://unistra.fr/rse> :

- d'une priorité dans le choix de groupe de TD, TP, et/ou de la possibilité d'intégration ponctuelle d'autres groupes de TP ou TD
- **Dispense d'assiduité** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'une dispense de présence au niveau des enseignements et/ou de manière sporadique (TD/TP) en fonction des contraintes liées à certaines activités (représentations, compétitions, obligations liées aux mandats, convocations, etc.)
- **Attribution d'un régime long d'études** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions
- **Dispense de contrôle continu** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'une dispense des épreuves de contrôle continu en séance et se voit attribuer un devoir à rendre en substitution des épreuves concernées.
- **Régime spécifique de conservation des notes** - par là, il est entendu que les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues à des épreuves dans des UE non acquises sont conservées d'une année à l'autre.

Motif de la dérogation : /

Motif de la dérogation : Les aménagements ci-dessous ne sont pas intégralement conservés pour les raisons suivantes :
Aménagement des horaires d'enseignement **Aménagement des horaires d'enseigne**me d'un aménagement des horaires de cours (quand plusieurs répétitions d'un même cours existent) d'un accès privilégié aux enseignements en ligne lorsque ces derniers existent ou en cas de formation au format hybride Les 2 points ci dessus ne correspondent pas à notre organisation (pas de cours en hybride, pas de dédoublement de cours proposé) **Dispense de contrôle continu** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'une dispense des épreuves de contrôle continu, et ne participe qu'aux épreuves de contrôle terminal. Ces périodes d'évaluations terminales peuvent prévoir une ou des épreuves spécifiques se substituant au contrôle continu. Les UE de nos formations n'intègrent pas toutes un contrôle terminal. De plus des épreuves de substitution sont déjà organisées pour les absences justifiées. **Sessions spéciales d'examen** - par là, il est entendu que dans le cadre des formations en évaluation continue intégrale, l'étudiant bénéficie d'une session d'examens terminaux se substituant en tout ou partie aux épreuves de contrôle continu. Point de vigilance: si la formation retient cet aménagement, une session de rattrapage doit être possible pour garantir le bénéfice de la seconde chance. MISE EN OEUVRE A DETAILLER Nos formations ne sont pas organisées en contrôle continu intégral

Motif de la dérogation : Les profils spécifiques des formations permettent le contrôle d'assiduité aux TD et aux cours.

Assiduité

(D) L'assiduité est obligatoire dans le cadre des travaux dirigés et des travaux pratiques et des cours magistraux.

Compensation en master et obtention du diplôme

(D)

Motif de la dérogation : Compensation des 2 semestres d'une même année de Master car pas de session de rattrapage

Calcul de la moyenne générale

(D) La moyenne générale du Master est la moyenne des notes des deux semestres 3 et 4 sans pondération des semestres.

Motif de la dérogation : Les étudiants admis dans la seconde année du Master ne sont pas tous issus d'un M1 délivré par l'Université de Strasbourg et ne relèvent pas tous du domaine Droit Economie Gestion. Le calcul du résultat sur la seconde année de Master est la règle la plus équitable pour gérer, la mixité des provenances et la diversité des profil, FI, FC, AP des étudiants.

Diplôme intermédiaire de maîtrise

La réussite au diplôme intermédiaire de Maîtrise repose sur l'obtention de la moyenne générale égale

(D) ou supérieure à 10/20 sans pondération des semestres, à la première année de Master (S1/S2). Les 2 semestres se compensent entre eux.

Motif de la dérogation : La formation ne souhaite pas de note éliminatoire.

Session de rattrapage

(D) Il n'y a pas de deuxième session d'examen

Motif de la dérogation : Car compensation des notes des deux semestres d'une même année

Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.
UE1 Environnement économique		3	1							
Économie Managériale		-	0.7		1	Epreuve écrite	E	02:00	CT	
Introduction au management et à la théorie des organisations		-	0.3		0.5	travail en groupe écrit	A		CC	
					0.5	quizz individuel	E	01:00	CT	
UE2 Environnement Juridique		6	2							
Droit des affaires		-	0.4		1	Epreuve écrite	E	00:30	CT	
Droit du travail		-	0.3		1	Epreuve écrite	E	02:00	CT	
Droit fiscal		-	0.3		1	Epreuve écrite	E	01:00	CT	
UE3 Management comptable et financier		6	2							
Comptabilité générale		-	1		1	Epreuve écrite	E	01:30	CT	
Finance d'entreprise		-	1		1	Epreuve écrite	E	01:30	CT	
UE4 Marketing opérationnel et stratégique		3	1							
Marketing opérationnel et stratégique		-	1		1	Etude de cas en groupe	A		CT	
UE5 Management des opérations et processus d'information		6	2							

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.
					0.25	Etude de cas en individuel	A		CC	
					0.25	Dossier en groupe à rendre	A		CC	
Gestion de projet		-								
Informatique		-	1		1	Epreuve écrite sur PC	E	01:30	CT	
UE6 Management des ressources humaines		6	2							
Gestion des ressources humaines		-	1.5		1	Epreuve écrite	E	02:00	CT	
Management des connaissances		-	1		1	Epreuve écrite	E	01:30	CT	
Semestre 4		30								
UE7 Management stratégique		3	1							
Stratégie		-	1		1	Epreuve écrite	E	02:00	CT	
UE8 Management des systèmes de contrôle et outils de gestion		6	2							
Contrôle de gestion		-	1.5		1	Epreuve écrite	E	02:00	CT	
Analyse de données appliquée à la gestion		-	1		1	Epreuve écrite sur PC	E	02:00	CT	
UE9 Développement des aptitudes managériales		6	2							
Jeu de simulation		-	1		1	Travail en groupe - présence obligatoire sur la semaine dédiée	A	24:00	CT	
Développement personnel		-								
Projet dans le milieu		-	1		1	Soutenance projet en groupe	O	01:00	CT	
UE 10 CLUE		3	1							
Anglais des affaires		-	1		0.5	Epreuve écrite	E	02:00	CT	
					0.5	Participation orale	A		CC	
Management interculturel		-			0	Présence obligatoire	A		CC	
Enjeux économiques et sociaux en Europe		-			0	Présence obligatoire	A		CC	
Visite institution européenne		-			0	Participation obligatoire	A		CC	
UE11 Professionnalisation - Mission en entreprise méthodologie mémoire		12	4							
Méthodologie - initiation à la recherche		-								
Mission en entreprise - mémoire et soutenance		-	1		1	Mémoire rédigé et soutenance orale	O	01:00	CT	
Certification Responsabilité Sociale des Organisations (RSO)		-			0	Parcours e-learning à suivre Certificat RSO à remettre	A		CC	
Projet et accompagnement professionnel		-								

Responsable(s) : Odile Paulus

Dérogations et alinéas additionnels

Contrat pédagogique

Pour accompagner et soutenir la réussite de l'étudiant, notamment lors de l'octroi d'un statut spécifique, le responsable de formation met en place avec l'étudiant un contrat pédagogique.

(D) Cet accord, signé par les deux parties, adapte de façon détaillée, justifiée et proportionnée, le déroulement du cursus de l'étudiant, en tenant compte de sa situation et des nécessités du bon déroulement de la formation.

Lorsqu'il n'y a pas d'aménagement spécifique demandé, l'inscription pédagogique est le contrat pédagogique. (consultable sur Ernest « mon dossier web »)

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants, parmi ceux proposés ici <https://unistra.fr/rse> :

- d'une priorité dans le choix de groupe de TD, TP, et/ou de la possibilité d'intégration ponctuelle d'autres groupes de TP ou TD
- **Dispense d'assiduité** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'une dispense de présence au niveau des enseignements et/ou de manière sporadique (TD/TP) en fonction des contraintes liées à certaines activités (représentations, compétitions, obligations liées aux mandats, convocations, etc.)
- (D) • **Attribution d'un régime long d'études** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions
- **Dispense de contrôle continu** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'une dispense des épreuves de contrôle continu en séance et se voit attribuer un devoir à rendre en substitution des épreuves concernées.
- **Régime spécifique de conservation des notes** - par là, il est entendu que les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues à des épreuves dans des UE non acquises sont conservées d'une année à l'autre.

Motif de la dérogation : /

Motif de la dérogation : Les aménagements ci-dessous ne sont pas intégralement conservés pour les raisons suivantes :

Aménagement des horaires d'enseignement **Aménagement des horaires d'enseigne**me d'un aménagement des horaires de cours (quand plusieurs répétitions d'un même cours existent) d'un accès privilégié aux enseignements en ligne lorsque ces derniers existent ou en cas de formation au format hybride Les 2 points ci dessus ne correspondent pas à notre organisation (pas de cours en hybride, pas de dédoublement de cours proposé) **Dispense de contrôle continu** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'une dispense des épreuves de contrôle continu, et ne participe qu'aux épreuves de contrôle terminal. Ces périodes d'évaluations terminales peuvent prévoir une ou des épreuves spécifiques se substituant au contrôle continu. Les UE de nos formations n'intègrent pas toutes un contrôle terminal. De plus des épreuves de substitution sont déjà organisées pour les absences justifiées. **Sessions spéciales d'examen** - par là, il est entendu que dans le cadre des formations en évaluation continue intégrale, l'étudiant bénéficie d'une session d'examens terminaux se substituant en tout ou partie aux épreuves de contrôle continu. Point de vigilance: si la formation retient cet aménagement, une session de rattrapage doit être possible pour garantir le bénéfice de la seconde chance. MISE EN OEUVRE A DETAILLER Nos formations ne sont pas organisées en contrôle continu intégral

Motif de la dérogation : Les profils spécifiques des formations permettent le contrôle d'assiduité aux TD et aux cours.

Assiduité

(D) L'assiduité est obligatoire dans le cadre des travaux dirigés et des travaux pratiques et des cours magistraux.

Compensation en master et obtention du diplôme

(D)

Motif de la dérogation : Compensation des 2 semestres d'une même année de Master car pas de session de rattrapage

Calcul de la moyenne générale

(D) La moyenne générale du Master est la moyenne des notes des deux semestres 3 et 4 sans pondération des semestres.

Motif de la dérogation : Les étudiants admis dans la seconde année du Master ne sont pas tous issus d'un M1 délivré par l'Université de Strasbourg et ne relèvent pas tous du domaine Droit Economie Gestion. Le calcul du résultat sur la seconde année de Master est la règle la plus équitable pour gérer, la mixité des provenances et la diversité des profil, FI, FC, AP des étudiants.

Diplôme intermédiaire de maîtrise

La réussite au diplôme intermédiaire de Maîtrise repose sur l'obtention de la moyenne générale égale (D) ou supérieure à 10/20 sans pondération des semestres, à la première année de Master (S1/S2). Les 2 semestres se compensent entre eux.

Motif de la dérogation : La formation ne souhaite pas de note éliminatoire.

Session de rattrapage

(D) Il n'y a pas de deuxième session d'examen

Motif de la dérogation : Car compensation des notes des deux semestres d'une même année

Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.
UE1 Fondamentaux		9	3							
Veille et analyse de marché		-								
Méthodologie de l'analyse en Marketing		-								
Fondamentaux de finance		-								
Analyse financière		-								
UE2 Finance 2		6	2							
Gestion de trésorerie		-	1		1	Epreuve écrite	E	01:00	CT	
Financements à la création		-								
Contrôle de gestion		-	1		1	Epreuve écrite	E	01:00	CT	
UE 3 Droit 2		3	1							
Droit fiscal		-	0.7		1	Dossier collectif à rendre	A		CT	
Droit social		-	0.3		1	Cas pratique en groupe	A		CC	
Droit pénal		-								
UE4 Approfondissement managérial international		3	1							

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.
					0.4	Somme de plusieurs petits exercices	A		CC	
UE5 Marketing entrepreneurial 2		3	1							
Outils et concepts de Marketing appliqués au projet entrepreneurial		-	1		1	Dossier à rendre en groupe	A		CT	
Communication		-	1		1	Epreuve individuelle	E	04:00	CT	
UE6 Stratégie 2		6	2							
Méthodologie et pilotage de projet		-	1		1	Dossier en groupe à rendre	A		CC	
Reprise d'entreprise et entreprise familiale		-								
Semestre 4		30								
UE7 Propédeutique élaboration Business Plan		3	1							
Créativité et génération d'opportunités		-	1		1	Dossier collectif à rendre	A		CC	
Business Plan et Business Model		-								
Introduction au Lean start up		-	1		1	Travail de groupe	A		CC	
UE8 Le projet de création		12	4							
Essais		-	0.5		1	Essai individuel à rendre	A		CC	
					1.5	Business plan	A		CT	
Tutorat collectif et soutenance		-	2.5		1	Soutenance projet	O	00:30	CT	
UE 9 CLUE		3	1							
						Travaux effectués sur la plateforme gofluent				
Anglais des affaires		-	1		0.4	Il s'agit d'une moyenne pondérée ainsi : Coefficient 5 parcours de formation assigné Coefficient 3 temps minimum imposé dans le programme Coefficient 2 taux réussite (activités libre choix)	A		CC	
					0.6	Participation orale	A		CC	
Management interculturel		-			0	Présence obligatoire	A		CC	
Enjeux économiques et sociaux en Europe		-			0	Présence obligatoire	A		CC	
Visite institution européenne		-			0	Participation obligatoire	A		CC	
UE10 Professionnalisation - Mission en entreprise méthodologie mémoire		12	4							
Méthodologie - initiation à la recherche Mémoire		-								
Mission en entreprise - soutenance		-	1		1	Mémoire rédigé et soutenance orale	O	01:00	CT	
Certification Responsabilité Sociale des Organisations (RSO)		-			0	Parcours e-learning à suivre Certificat RSO à remettre	A		CC	
Projet et accompagnement professionnel		-								

Modalités d'Evaluation des Connaissances et des Compétences

Année universitaire 2023/2024

Ecole de management Strasbourg (EM)

Critères d'édition

Utilisateur : Clémentine BOURGEOIS

Objectif : Relecture

Modèle : A

Date : 21/06/2023

Règles standards : Avec

Références : Sans

Formation

Dates de validation

M2 Management et administration des entreprises - Ingénieur Manager Alsacetech	Conseil de composante : 09/05/2023	CFVU : Non
M2 Management et administration des entreprises- Management des organisations de santé et médico-social	Conseil de composante : 09/05/2023	CFVU : Non
M2 Management et administration des entreprises - Management du tourisme	Conseil de composante : 09/05/2023	CFVU : Non
M2 Management - European Management Studies	Conseil de composante : 09/05/2023	CFVU : Non
M2 Management - Gestion des ressources humaines FC/AP	Conseil de composante : 09/05/2023	CFVU : Non
M2 Management - Ingénierie d'affaires	Conseil de composante : 09/05/2023	CFVU : Non
M2 Management - Ingénierie d'affaires délocalisé à Alger	Conseil de composante : 09/05/2023	CFVU : Non
M2 Management - Marketing et écoute des marchés	Conseil de composante : 09/05/2023	CFVU : Non
M2 Management - Marketing et gestion d'évènements	Conseil de composante : 09/05/2023	CFVU : Non
M2 Management - Supply chain management	Conseil de composante : 09/05/2023	CFVU : Non
M2 MOS RABAT	Conseil de composante : 09/05/2023	CFVU : Non

MASTER

Règles applicables à tous les diplômes MASTER sélectionnés

Inscriptions administratives

L'inscription administrative consiste à inscrire un étudiant dans l'une des formations proposées par l'université. Ce processus annuel et obligatoire implique la collecte des données administratives nécessaires concernant l'étudiant, le paiement des droits et la détermination du statut de l'étudiant.

Nul ne peut accéder aux activités d'enseignement et aux examens s'il n'est pas régulièrement inscrit.

L'inscription administrative s'effectue conformément au calendrier et aux modalités indiquées sur inscriptions.unistra.fr

Dérogations : 0

Inscriptions pédagogiques

L'inscription pédagogique consiste pour un étudiant à s'inscrire aux différents enseignements de la formation en fonction de la maquette, de ses souhaits et de ses acquis.

Elle est obligatoire. En dehors de la situation de césure, l'étudiant non inscrit pédagogiquement est considéré comme non assidu, et n'est pas autorisé à se présenter aux épreuves d'évaluation.

Dérogations : 0

Elle s'effectue conformément au calendrier adopté annuellement par le CA après avis de la CFVU.

Dérogations : 0

Contrat pédagogique

Pour accompagner et soutenir la réussite de l'étudiant, notamment lors de l'octroi d'un statut spécifique, le responsable de formation met en place avec l'étudiant un contrat pédagogique.

Cet accord, signé par les deux parties, adapte de façon détaillée, justifiée et proportionnée, le déroulement du cursus de l'étudiant, en tenant compte de sa situation et des nécessités du bon déroulement de la formation.

Dérogations : 11

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants, parmi ceux proposés ici <https://unistra.fr/rse> :

Dérogations : 11

L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.

En cas de refus d'octroi de régime spécial d'études, l'étudiant peut contester cette décision par une demande écrite et motivée déposée auprès de la Direction des études et de la scolarité.

Le contrat pédagogique peut être pluriannuel. Ses prévisions sont réexaminées, et éventuellement adaptées, en fonction de l'évolution de la situation de l'étudiant et de la formation.

Dérogations : 0

Assiduité

L'assiduité est obligatoire dans le cadre des travaux dirigés et des travaux pratiques.	Dérogations : 11
<p>Toute absence doit être justifiée. En cas d'absence, l'étudiant présente une justification au service de scolarité si possible avant l'absence, ou à défaut dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés après l'absence, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Sont considérées comme des justifications recevables</p> <ul style="list-style-type: none"> • une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique; • un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex: un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche...) <p>A partir de la 3ème absence non justifiée, l'étudiant peut être convoqué par le responsable de formation. Après entretien, le responsable détermine les mesures pédagogiques appropriées et peut appliquer une sanction allant jusqu'au constat de la défaillance dans le/ les éléments concernés</p>	Dérogations : 0
L'étudiant relevant d'un profil spécifique attesté peut être dispensé d'assiduité. Il doit en faire la demande auprès du service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivant son accès à ce profil spécifique.	Dérogations : 0
Modalités d'accès et de progression en master	
L'accès en première année de master est subordonné, le cas échéant, à l'examen des prérequis, des conditions de sélection et des capacités d'accueil déterminées par le conseil d'administration sur proposition de la CFVU. L'admission est prononcée par le président de l'université sur proposition de la commission pédagogique ou du jury compétent.	
La validation de la première année de master donne accès de droit à la seconde année de master dans la même mention à l'Université de Strasbourg.	Dérogations : 0
L'étudiant n'ayant pas validé sa première année de master n'est pas autorisé à suivre des éléments pédagogiques de la deuxième année. Il reste exclusivement inscrit dans la première année non validée.	Dérogations : 0
<p>Deux inscriptions sont autorisées en première année de Master.</p> <p>La limitation à deux inscriptions n'est pas opposable aux étudiants qui, ayant obtenu un Master, souhaitent acquérir des compétences complémentaires dans d'autres Masters accrédités.</p> <p>Lorsqu'un étudiant est déclaré ajourné au Master, le jury de Master peut l'autoriser à se réinscrire en deuxième année de Master.</p>	
Validation d'acquis	
<p>Les commissions pédagogiques (régies par les articles D613-38 et suivants du Code de l'éducation) sont chargées de la validation des acquis. Les validations d'acquis prononcées par les commissions pédagogiques se traduisent par des dispenses de diplôme, de semestre(s), d'une ou plusieurs UE ou élément(s) constitutif(s) d'UE.</p> <p>L'étudiant bénéficiant d'une validation d'acquis ne peut plus se présenter aux examens correspondants.</p> <p>Les semestres, les UE ou les éléments constitutifs d'une UE ayant fait l'objet d'une dispense d'études n'entrent pas dans le calcul du résultat du diplôme, du semestre ou de l'UE.</p>	Dérogations : 0
Mise en situation professionnelle	
La formation propose des mises en situation professionnelle, notamment par le biais d'un stage ou de l'alternance.	

Le stage est une période temporaire de mise en situation en milieu professionnel au cours de laquelle l'étudiant acquiert des compétences professionnelles et met en œuvre les acquis de sa formation en vue d'obtenir un diplôme ou une certification et de favoriser son insertion professionnelle.

Le stage obligatoire est prévu par la maquette de formation. Le stage volontaire est effectué à l'initiative de l'étudiant et accepté par l'équipe pédagogique de la formation. L'un comme l'autre font l'objet d'une restitution de la part du stagiaire, évaluée par l'équipe pédagogique de la formation, pour traduire sa mise en application des acquis de la formation et exprimer les savoirs et compétences acquis.

Dérogations : 0

Lorsque le stagiaire interrompt sa période de formation en milieu professionnel

- pour un motif lié à la maladie, à un accident, à la grossesse, à la paternité, à l'adoption
- ou en accord avec l'établissement, en cas de non-respect des stipulations pédagogiques de la convention
- ou en cas de rupture de la convention à l'initiative de l'organisme d'accueil,

l'université :

- valide la période de formation en milieu professionnel ou le stage, même s'il n'a pas atteint la durée prévue dans le cursus,
- ou propose au stagiaire une modalité alternative de validation de sa formation.

L'étudiant concerné par cette situation doit impérativement contacter son tuteur pédagogique. Ce dernier, en accord avec l'équipe pédagogique et, le cas échéant, après avis du maître de stage, étudie la modalité de validation alternative la plus adéquate, en fonction de l'état d'avancement du stage au moment de l'interruption et conformément aux modalités d'évaluation et de contrôle des connaissances. Cette modalité alternative peut notamment prendre la forme suivante :

Dérogations : 0

- Un report de tout ou partie de la fin de la période de stage en accord avec l'organisme d'accueil et à condition que ce report soit compatible avec le calendrier universitaire.
- La rédaction d'un mémoire/rapport de substitution
- Une épreuve écrite et/ou orale de substitution.

Dérogations : 0

Mémoire de recherche ou rapport de stage en master

Le jury devant lequel le stage de recherche ou un mémoire de recherche est présenté doit comporter au moins un membre habilité à diriger des recherches.

Dérogations : 0

Compensation à l'UE

Au niveau de l'UE : les notes qui, affectées de leurs coefficients respectifs, entrent dans le calcul de la note d'une UE se compensent entre elles, sans note éliminatoire. L'UE est validée dès lors qu'un étudiant y obtient une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

En cas de dispense, l'UE n'est pas prise en compte dans le calcul du semestre.

Dérogations : 0

Compensation en master et obtention du diplôme

Additionnels : 1

Au niveau du semestre : les notes des UE d'un même semestre se compensent entre elles.

Dérogations : 0

Le semestre est validé si la moyenne des UE le composant, affectées de leurs coefficients respectifs, est égale ou supérieure à 10/20.

Au niveau des deux semestres d'une même année d'études et au niveau du diplôme : les notes des semestres du Master ne se compensent pas entre elles.

Dérogations : 10

Capitalisation

L'acquisition de l'UE emporte celle des crédits européens correspondants.
Les éléments constitutifs de l'UE ne sont pas affectés individuellement de crédits européens.

Dérogations : 0

Une UE acquise ne peut plus être représentée à un examen, quel que soit le parcours d'études où elle est inscrite.

Dérogations : 0

Une UE non acquise appartenant à un semestre validé ne peut pas être représentée à un examen en vue d'améliorer la note de ce semestre. Elle peut toutefois être représentée à un examen si elle est inscrite dans un autre diplôme (mention ou parcours).

Dérogations : 0

En cas de **redoublement**, et/ou de **modification du diplôme**, les UE acquises au titre d'une année universitaire antérieure et ne figurant plus au programme du diplôme font l'objet de mesures transitoires. Ces mesures préservent le nombre de crédits européens acquis par l'étudiant, tout en visant l'acquisition des objectifs du diplôme en termes de compétences.

Dérogations : 0

Calcul de la moyenne générale

La moyenne générale au diplôme est la moyenne des notes des quatre semestres, sans pondération des semestres.

Dérogations : 10

Jurys

Les jurys sont désignés par le président de l'université sur proposition du directeur de composante.

Dérogations : 0

Le jury de semestre arrête les notes et est souverain pour prononcer la validation ou la non-validation d'un semestre. Le jury d'année se prononce sur la validation de deux semestres immédiatement consécutifs. Il se réunit à l'issue de chaque session d'examen.
Le jury de diplôme prononce la délivrance du diplôme.

Dérogations : 0

Equivalences et mentions

En cas de dispense de semestre, la moyenne générale au diplôme est la moyenne des notes des seuls semestres effectués à l'Université de Strasbourg.

Les études accomplies à l'étranger, selon un contrat pédagogique mis en œuvre dans le cadre d'échanges internationaux conventionnés, sont considérées comme des études accomplies à l'Université de Strasbourg. Les modalités d'évaluation de l'étudiant en mobilité sont précisées dans son contrat pédagogique.

Dérogations : 0

En cas de réorientation, la moyenne générale obtenue au diplôme est la moyenne des notes des seuls semestres effectués dans le diplôme terminal.

Dérogations : 0

L'attribution d'une mention (assez bien : 12/20 ; bien : 14/20 ; très bien : 16/20) est calculée sur la moyenne générale obtenue au diplôme. Des points de jury peuvent être accordés pour l'attribution d'une mention.

Dérogations : 0

Diplôme intermédiaire de maîtrise

La réussite au diplôme intermédiaire de Maîtrise repose sur la réussite à chacun des deux premiers semestres du Master. Les semestres ne se compensent pas entre eux.

Dérogations : 11

La note de Maîtrise est la moyenne des notes des deux premiers semestres du Master, sans pondération des semestres.

Conservation d'une note d'une année sur l'autre

Les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues à des épreuves dans des UE non acquises ne sont pas conservées d'une année à l'autre, sauf si le contrat pédagogique de l'étudiant le prévoit.

Dérogations : 0

Règle(s) additionnelle(s)

-

Dérogations : 0

Règles applicables aux diplômes MASTER en régime CC/CT

Session de rattrapage

Une session de rattrapage peut être organisée.

La session de rattrapage concerne les étudiants défaillants ou ajournés après la tenue du jury.

Elle intervient dans un délai qui ne peut être inférieur à deux semaines après la publication des résultats semestriels.

Dérogations : 11

Organisation des épreuves

Lorsque l'évaluation comporte un contrôle continu et une épreuve terminale, l'organisation du contrôle continu intervient au moins quinze jours avant la fin du semestre. Ce délai de quinze jours ne s'impose pas à un enseignement évalué uniquement grâce à un contrôle continu, ou aux travaux dirigés ou aux travaux pratiques.

Des épreuves terminales anticipées peuvent être organisées si l'enseignement s'achève avant la fin du semestre.

Dérogations : 0

Anonymat des épreuves

Les épreuves écrites terminales sont anonymes.

Dérogations : 0

Absence aux épreuves

La présence aux épreuves de contrôle continu et de contrôle terminal est obligatoire, sauf dans les cas d'aménagement d'études.

En cas d'absence à une épreuve de contrôle terminal, l'étudiant est déclaré défaillant, quels que soient les résultats obtenus par ailleurs. La défaillance n'est pas compensable.

Toutefois, une épreuve de remplacement peut être accordée par le Président du jury, au cas par cas, en particulier dans les circonstances suivantes:

- convocation à un concours de recrutement de la fonction publique; la convocation est déposée au moins trois jours avant les épreuves auprès de leur service de scolarité.
- empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant et attesté auprès du service de scolarité par un justificatif original présenté au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Un accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche constituent des cas recevables dans cette circonstance.

Dérogations : 0

Des dispositions particulières peuvent être appliquées aux étudiants à profil spécifique.

En cas d'absence injustifiée à une épreuve de contrôle continu, l'étudiant est sanctionné par un zéro à cette épreuve. Lorsque la session principale ne comporte que des épreuves de contrôle continu et que l'étudiant est absent à toutes ces épreuves sans justification, il est déclaré défaillant, quels que soient les résultats obtenus par ailleurs. Une dispense partielle de contrôle continu peut être accordée à l'étudiant pour des raisons jugées recevables. L'étudiant en fait la demande et produit les justificatifs auprès de son service de scolarité avant l'épreuve ou, en cas d'évènement imprévu au plus tard dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf en cas de force majeure. Seul un justificatif original est recevable. Une épreuve de remplacement peut lui être proposée. A défaut, il n'est pas tenu compte de la note manquante.

Dérogations : 0

Toute absence à l'épreuve de remplacement ou à la session de rattrapage n'entraîne pas l'organisation d'une nouvelle épreuve et est donc traitée comme une absence injustifiée.

Epreuves de la session de rattrapage (CC/CT)

Lorsqu'est organisée une session de rattrapage, elle comporte des épreuves terminales en même nombre et de même nature que la première.

Dérogations : 0

Report de note de la session principale à la session de rattrapage

Lorsqu'est organisée une session de rattrapage, les notes supérieures ou égales à 10/20 des épreuves d'une UE non validée sont reportées de la session principale à la session de rattrapage, sans possibilité de renonciation.

Dérogations : 0

Document intermédiaire

Responsable(s) : Jean-Philippe Bootz

Dérogations et alinéas additionnels

Contrat pédagogique

Pour accompagner et soutenir la réussite de l'étudiant, notamment lors de l'octroi d'un statut spécifique, le responsable de formation met en place avec l'étudiant un contrat pédagogique.

(D) Cet accord, signé par les deux parties, adapte de façon détaillée, justifiée et proportionnée, le déroulement du cursus de l'étudiant, en tenant compte de sa situation et des nécessités du bon déroulement de la formation.

Lorsqu'il n'y a pas d'aménagement spécifique demandé, l'inscription pédagogique est le contrat pédagogique. (consultable sur Ernest « mon dossier web »)

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants, parmi ceux proposés ici <https://unistra.fr/rse> :

- d'une priorité dans le choix de groupe de TD, TP, et/ou de la possibilité d'intégration ponctuelle d'autres groupes de TP ou TD
- **Dispense d'assiduité** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'une dispense de présence au niveau des enseignements et/ou de manière sporadique (TD/TP) en fonction des contraintes liées à certaines activités (représentations, compétitions, obligations liées aux mandats, convocations, etc.)
- **Attribution d'un régime long d'études** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions
- **Dispense de contrôle continu** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'une dispense des épreuves de contrôle continu en séance et se voit attribuer un devoir à rendre en substitution des épreuves concernées.
- **Régime spécifique de conservation des notes** - par là, il est entendu que les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues à des épreuves dans des UE non acquises sont conservées d'une année à l'autre.

Motif de la dérogation : /

Motif de la dérogation : Les aménagements ci-dessous ne sont pas intégralement conservés pour les raisons suivantes :
Aménagement des horaires d'enseignement **Aménagement des horaires d'enseigne**me d'un aménagement des horaires de cours (quand plusieurs répétitions d'un même cours existent) d'un accès privilégié aux enseignements en ligne lorsque ces derniers existent ou en cas de formation au format hybride Les 2 points ci dessus ne correspondent pas à notre organisation (pas de cours en hybride, pas de dédoublement de cours proposé) **Dispense de contrôle continu** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'une dispense des épreuves de contrôle continu, et ne participe qu'aux épreuves de contrôle terminal. Ces périodes d'évaluations terminales peuvent prévoir une ou des épreuves spécifiques se substituant au contrôle continu. Les UE de nos formations n'intègrent pas toutes un contrôle terminal. De plus des épreuves de substitution sont déjà organisées pour les absences justifiées. **Sessions spéciales d'examen** - par là, il est entendu que dans le cadre des formations en évaluation continue intégrale, l'étudiant bénéficie d'une session d'examens terminaux se substituant en tout ou partie aux épreuves de contrôle continu. Point de vigilance: si la formation retient cet aménagement, une session de rattrapage doit être possible pour garantir le bénéfice de la seconde chance. MISE EN OEUVRE A DETAILLER Nos formations ne sont pas organisées en contrôle continu intégral

Motif de la dérogation : Les profils spécifiques des formations permettent le contrôle d'assiduité aux TD et aux cours.

Assiduité

(D) L'assiduité est obligatoire dans le cadre des travaux dirigés et des travaux pratiques et des cours magistraux.

Compensation en master et obtention du diplôme

(D)

Motif de la dérogation : Compensation des 2 semestres d'une même année de Master car pas de session de rattrapage

Calcul de la moyenne générale

(D) La moyenne générale du Master est la moyenne des notes des deux semestres 3 et 4 sans pondération des semestres.

Motif de la dérogation : Les étudiants admis dans la seconde année du Master ne sont pas tous issus d'un M1 délivré par l'Université de Strasbourg et ne relèvent pas tous du domaine Droit Economie Gestion. Le calcul du résultat sur la seconde année de Master est la règle la plus équitable pour gérer, la mixité des provenances et la diversité des profil, FI, FC, AP des étudiants.

Diplôme intermédiaire de maîtrise

La réussite au diplôme intermédiaire de Maîtrise repose sur l'obtention de la moyenne générale égale

(D) ou supérieure à 10/20 sans pondération des semestres, à la première année de Master (S1/S2). Les 2 semestres se compensent entre eux.

Motif de la dérogation : La formation ne souhaite pas de note éliminatoire.

Session de rattrapage

(D) Il n'y a pas de deuxième session d'examen

Motif de la dérogation : Car compensation des notes des deux semestres d'une même année

Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.
UE1 Environnement économique		3	1							
Économie Managériale		-	0.7		1	Epreuve écrite	E	02:00	CT	
Introduction au management et à la théorie des organisations		-	0.3		0.5	1 travail en groupe écrit	A		CC	
					0.5	1 quizz individuel	E	01:00	CT	
UE2 Environnement juridique		6	2							
Droit des affaires		-	0.4		1	Epreuve écrite	E	00:30	CT	
Droit du travail		-	0.3		1	Epreuve écrite	E	02:00	CT	
Droit fiscal		-	0.3		1	Epreuve écrite	E	01:00	CT	
UE3 Management comptable et financier		6	2							
Comptabilité générale		-	1		1	Epreuve écrite	E	02:00	CT	
Finance d'entreprise		-	1		0.5	Epreuve écrite	E	01:30	CT	
					0.5	Présentation orale en groupe	O	00:30	CC	
UE4 Marketing opérationnel et stratégique		3	1							

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.
					0.5	Travail en groupe à rendre	A		CC	
UE5 Management des opérations et processus d'information		6	2							
Gestion de chaîne de valeur		-	1.5		0.5	Epreuve sur PC	E	02:00	CT	
					0.25	Etude de cas individuel	A		CC	
					0.25	Dossier en groupe à rendre	A		CC	
Gestion de projet		-			0	Présence obligatoire	A		CC	
Informatique		-	1		1	Epreuve écrite sur PC	E	01:30	CT	
UE6 Management des ressources humaines		6	2							
Gestion des ressources humaines		-	1.5		0.5	Travail en groupe à rendre	A		CC	
					0.5	1 Essai individuel à rendre	A		CC	
Management des connaissances		-	1		1	Epreuve écrite	E	01:30	CT	
Semestre 4		30								
UE7 Management stratégique		3	1							
Stratégie		-	1		1	Exposés oraux en groupe	A		CC	
UE8 Management des systèmes de contrôle et outils de gestion		6	2							
Management control		-	1.5		1	Epreuve écrite	E	02:00	CT	
					0.5	Présentation orale en groupe	O	00:30	CC	
Outils d'aides à la décision		-	1		0.5	QCM individuel	A		CC	
UE9 Développement des aptitudes managériales		6	2							
Jeu de simulation		-	1		1	Travail en groupe - Présence obligatoire sur la semaine dédiée	A	24:00	CT	
Développement personnel		-								
UE 10 CLUE		3	1							
Anglais des affaires		-	1		0.5	Travaux effectués sur la plateforme gofluent Il s'agit d'une moyenne pondérée ainsi : Coefficient 5 parcours de formation assigné Coefficient 3 temps minimum imposé dans le programme Coefficient 2 taux réussite (activités libre choix)	A		CC	
					0.5	Participation orale	A		CC	
Management interculturel		-			0	Présence obligatoire	A		CC	
Enjeux économiques et sociaux en Europe		-			0	Présence obligatoire	A		CC	
Visite institution européenne		-			0	Participation obligatoire	A		CC	
UE11 Professionnalisation - Mission en entreprise méthodologie mémoire		12	4							
Méthodologie - initiation à la recherche		-								
Mission en entreprise - mémoire et soutenance		-	1		1	Mémoire rédigé et soutenance orale	O	01:00	CT	
Certification Responsabilité Sociale des Organisations (RSO)		-			0	Parcours e-learning à suivre Certificat RSO à remettre	A		CC	

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.
Projet et accompagnement professionnel		-								

Document intermédiaire

Dérogations et alinéas additionnels

Contrat pédagogique

Pour accompagner et soutenir la réussite de l'étudiant, notamment lors de l'octroi d'un statut spécifique, le responsable de formation met en place avec l'étudiant un contrat pédagogique.

(D) Cet accord, signé par les deux parties, adapte de façon détaillée, justifiée et proportionnée, le déroulement du cursus de l'étudiant, en tenant compte de sa situation et des nécessités du bon déroulement de la formation.

Lorsqu'il n'y a pas d'aménagement spécifique demandé, l'inscription pédagogique est le contrat pédagogique. (consultable sur Ernest « mon dossier web »)

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants, parmi ceux proposés ici <https://unistra.fr/rse> :

- d'une priorité dans le choix de groupe de TD, TP, et/ou de la possibilité d'intégration ponctuelle d'autres groupes de TP ou TD
- **Dispense d'assiduité** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'une dispense de présence au niveau des enseignements et/ou de manière sporadique (TD/TP) en fonction des contraintes liées à certaines activités (représentations, compétitions, obligations liées aux mandats, convocations, etc.)
- **Attribution d'un régime long d'études** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions
- **Dispense de contrôle continu** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'une dispense des épreuves de contrôle continu en séance et se voit attribuer un devoir à rendre en substitution des épreuves concernées.
- **Régime spécifique de conservation des notes** - par là, il est entendu que les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues à des épreuves dans des UE non acquises sont conservées d'une année à l'autre.

Motif de la dérogation : /

Motif de la dérogation : Les aménagements ci-dessous ne sont pas intégralement conservés pour les raisons suivantes :

Aménagement des horaires d'enseignement **Aménagement des horaires d'enseigne**me d'un aménagement des horaires de cours (quand plusieurs répétitions d'un même cours existent) d'un accès privilégié aux enseignements en ligne lorsque ces derniers existent ou en cas de formation au format hybride Les 2 points ci dessus ne correspondent pas à notre organisation (pas de cours en hybride, pas de dédoublement de cours proposé) **Dispense de contrôle continu** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'une dispense des épreuves de contrôle continu, et ne participe qu'aux épreuves de contrôle terminal. Ces périodes d'évaluations terminales peuvent prévoir une ou des épreuves spécifiques se substituant au contrôle continu. Les UE de nos formations n'intègrent pas toutes un contrôle terminal. De plus des épreuves de substitution sont déjà organisées pour les absences justifiées. **Sessions spéciales d'examen** - par là, il est entendu que dans le cadre des formations en évaluation continue intégrale, l'étudiant bénéficie d'une session d'examens terminaux se substituant en tout ou partie aux épreuves de contrôle continu. Point de vigilance: si la formation retient cet aménagement, une session de rattrapage doit être possible pour garantir le bénéfice de la seconde chance. MISE EN OEUVRE A DETAILLER Nos formations ne sont pas organisées en contrôle continu intégral

Motif de la dérogation : Les profils spécifiques des formations permettent le contrôle d'assiduité aux TD et aux cours.

Assiduité

(D) L'assiduité est obligatoire dans le cadre des travaux dirigés, des travaux pratiques et des cours magistraux.

Compensation en master et obtention du diplôme

(D)

Motif de la dérogation : Compensation des 2 semestres d'une même année de Master car pas de session de rattrapage

Calcul de la moyenne générale

(D) La moyenne générale du Master est la moyenne des notes des deux semestres 3 et 4 sans pondération des semestres.

Motif de la dérogation : Les étudiants admis dans la seconde année du Master ne sont pas tous issus d'un M1 délivré par l'Université de Strasbourg et ne relèvent pas tous du domaine Droit Economie Gestion. Le calcul du résultat sur la seconde année de Master est la règle la plus équitable pour gérer, la mixité des provenances et la diversité des profil, FI, FC, AP des étudiants.

Diplôme intermédiaire de maîtrise

La réussite au diplôme intermédiaire de Maîtrise repose sur l'obtention de la moyenne générale égale (D) ou supérieure à 10/20 sans pondération des semestres, à la première année de Master (S1/S2). Les 2 semestres se compensent entre eux.

Motif de la dérogation : La formation ne souhaite pas de note éliminatoire.

Session de rattrapage

(D) Il n'y a pas de deuxième session d'examen

Motif de la dérogation : Car compensation des notes des deux semestres d'une même année

Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.
UE1 Enjeux Stratégiques et Marketing		12	4							
Enjeux et évolutions du secteur de la santé		-								
Éthique et management dans la santé		-	1		1	Dossier de groupe	A		CC	
Stratégie et pilotage d'établissement		-	2		2	Dossier de groupe	A		CC	
Marketing des établissements		-	2		2	Dossier de groupe	A		CC	
UE 2 Enjeux économiques et financiers		12	4							
Management de la performance et contrôle de gestion		-	1		1	Epreuve écrite	E	03:00	CT	
Management financier et budgétaire		-	1		1	Epreuve écrite	E	03:00	CT	
UE 3 Management de projet		6	2							
Lean Management		-	1		1	Dossier de groupe	A		CC	
Gestion de projet		-	1		1	Dossier de groupe	A		CC	
Gestion des flux		-								
Semestre 4										
UE 4 Management des processus		6	2							

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.
Management de la qualité dans les établissements sanitaires		-	1		1	Dossier de groupe	A		CC	
Management de la qualité dans les établissements médico-sociaux		-	1		1	Dossier de groupe	A		CC	
UE 5 Management des acteurs		9	3							
Leadership et comportement organisationnel		-	1		1	Dossier de groupe	A		CC	
Droit social		-								
Dialogue social		-								
Management et conduite du changement		-	1		1	Dossier individuel	A		CC	
Négociation/gestion de conflits		-	1		1	Dossier individuel	A		CC	
Management d'équipe		-								
UE 6 CLUE		3	1							
Anglais des affaires		-	1		1	Travaux effectués sur la plateforme gofluent Il s'agit d'une moyenne pondérée ainsi : Coefficient 5 parcours de formation assigné Coefficient 3 temps minimum imposé dans le programme Coefficient 2 taux réussite (activités libre choix)	A		CC	
Management interculturel		-			0	Présence obligatoire	A		CC	
Enjeux économiques et sociaux en Europe		-			0	Présence obligatoire	A		CC	
Visite institution européenne		-			0	Participation obligatoire	A		CC	
UE 7 Professionnalisation - Mission en entreprise méthodologie mémoire		12	4							
Méthodologie - initiation à la recherche		-								
Mémoire -soutenance		-	1		1	Mémoire rédigé et soutenance orale	O	01:00	CT	
Certification Responsabilité Sociale des Organisations (RSO)		-			0	Parcours e-learning à suivre Certificat RSO à remettre	A		CC	
Projet et accompagnement professionnel		-								

Document Inter Médiaire

Responsable(s) : Coralie Haller

Dérogations et alinéas additionnels

Contrat pédagogique

Pour accompagner et soutenir la réussite de l'étudiant, notamment lors de l'octroi d'un statut spécifique, le responsable de formation met en place avec l'étudiant un contrat pédagogique.

(D) Cet accord, signé par les deux parties, adapte de façon détaillée, justifiée et proportionnée, le déroulement du cursus de l'étudiant, en tenant compte de sa situation et des nécessités du bon déroulement de la formation.

Lorsqu'il n'y a pas d'aménagement spécifique demandé, l'inscription pédagogique est le contrat pédagogique. (consultable sur Ernest « mon dossier web »)

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants, parmi ceux proposés ici <https://unistra.fr/rse> :

- d'une priorité dans le choix de groupe de TD, TP, et/ou de la possibilité d'intégration ponctuelle d'autres groupes de TP ou TD
- **Dispense d'assiduité** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'une dispense de présence au niveau des enseignements et/ou de manière sporadique (TD/TP) en fonction des contraintes liées à certaines activités (représentations, compétitions, obligations liées aux mandats, convocations, etc.)
- (D) • **Attribution d'un régime long d'études** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions
- **Dispense de contrôle continu** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'une dispense des épreuves de contrôle continu en séance et se voit attribuer un devoir à rendre en substitution des épreuves concernées.
- **Régime spécifique de conservation des notes** - par là, il est entendu que les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues à des épreuves dans des UE non acquises sont conservées d'une année à l'autre.

Motif de la dérogation : /

Motif de la dérogation : Les aménagements ci-dessous ne sont pas intégralement conservés pour les raisons suivantes :

Aménagement des horaires d'enseignement **Aménagement des horaires d'enseigne**me d'un aménagement des horaires de cours (quand plusieurs répétitions d'un même cours existent) d'un accès privilégié aux enseignements en ligne lorsque ces derniers existent ou en cas de formation au format hybride Les 2 points ci dessus ne correspondent pas à notre organisation (pas de cours en hybride, pas de dédoublement de cours proposé) **Dispense de contrôle continu** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'une dispense des épreuves de contrôle continu, et ne participe qu'aux épreuves de contrôle terminal. Ces périodes d'évaluations terminales peuvent prévoir une ou des épreuves spécifiques se substituant au contrôle continu. Les UE de nos formations n'intègrent pas toutes un contrôle terminal. De plus des épreuves de substitution sont déjà organisées pour les absences justifiées. **Sessions spéciales d'examen** - par là, il est entendu que dans le cadre des formations en évaluation continue intégrale, l'étudiant bénéficie d'une session d'examens terminaux se substituant en tout ou partie aux épreuves de contrôle continu. Point de vigilance: si la formation retient cet aménagement, une session de rattrapage doit être possible pour garantir le bénéfice de la seconde chance. MISE EN OEUVRE A DETAILLER Nos formations ne sont pas organisées en contrôle continu intégral

Motif de la dérogation : Les profils spécifiques des formations permettent le contrôle d'assiduité aux TD et aux cours.

Assiduité

(D) L'assiduité est obligatoire dans le cadre des travaux dirigés et des travaux pratiques et des cours magistraux

Compensation en master et obtention du diplôme

(D)

Motif de la dérogation : Compensation des 2 semestres d'une même année de Master car pas de session de rattrapage

Calcul de la moyenne générale

(D) La moyenne générale du Master est la moyenne des notes des deux semestres 3 et 4 sans pondération des semestres.

Motif de la dérogation : Les étudiants admis dans la seconde année du Master ne sont pas tous issus d'un M1 délivré par l'Université de Strasbourg et ne relèvent pas tous du domaine Droit Economie Gestion. Le calcul du résultat sur la seconde année de Master est la règle la plus équitable pour gérer, la mixité des provenances et la diversité des profil, FI, FC, AP des étudiants.

Diplôme intermédiaire de maîtrise

La réussite au diplôme intermédiaire de Maîtrise repose sur l'obtention de la moyenne générale égale

(D) ou supérieure à 10/20 sans pondération des semestres, à la première année de Master (S1/S2). Les 2 semestres se compensent entre eux.

Motif de la dérogation : La formation ne souhaite pas de note éliminatoire.

Session de rattrapage

(D) Il n'y a pas de deuxième session d'examen

Motif de la dérogation : Car compensation des notes des deux semestres d'une même année

Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.
UE1 Environnement métier		12	4							
Parties prenantes de l'offre touristique		-								
Management en hôtellerie-restauration		-	1		1	Epreuve écrite	E	02:00	CT	
Territoires et produits touristiques		-	1		1	Epreuve écrite	E	01:00	CT	
Achat dans l'industrie du Tourisme		-	1		1	Epreuve écrite	E	02:00	CC	
UE 2 Environnement juridique, humain et financier		3	1							
Droit du tourisme		-								
Gestion des Ressources Humaines en tourisme		-	1		1	Présentation de groupe	A	00:20	CC	
Contrôle de Gestion appliqué au tourisme		-	1		0.5	Présentation orale en groupe	A	00:20	CC	
					0.5	Epreuve écrite	E	01:00	CT	
UE 3 Environnement marketing et commercial		9	3							
Expérience de services touristiques		-	1		0.4	Présentation de groupe	A	00:20	CC	
					0.6	Rapport individuel	A		CC	
Techniques de négociation		-								

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.
UE 4 Nouvelles technologies de l'information et de la communication		6	2							
E-marketing		-	1		1	Présentation de groupe	A	00:20	CC	
Systèmes d'information touristiques		-	1		1	Dossier de groupe	A		CC	
GRC et marketing direct		-	1		0.5	Travail de groupe à rendre	A		CC	
					0.5	Epreuve écrite	E	01:00	CT	
Tourism management		-								
S4 Tourisme management		30								
UE 5 Management de l'industrie touristique		9	3							
Contemporary Issues in Wine Tourism		-	1		0.4	Présentation de groupe	A	00:20	CC	
					0.6	Evaluation écrite individuelle	A		CC	
Entrepreneurship in Tourism Industry		-	1		0.4	Présentation de groupe	A	00:20	CC	
					0.6	Rapports individuels	A		CC	
Strategy for tourism businesses		-	1		0.3	Team work assessment	A		CC	
					0.25	Class participation	A		CC	
					0.45	Final individual exam	E	00:30	CT	
UE 6 Marketing des services, communication et gestion d'événements		6	2							
Marketing des services appliqué au tourisme		-	1		1	Etude de cas : dossier individuel	A		CC	
Meetings, Incentives, convention et Events (MICE)		-	1		0.7	Epreuve écrite	E	01:00	CC	
					0.3	Travail de groupe	A		CC	
Communication de Gestion de crises		-	1		1	Présentation orale individuelle	A	00:25	CC	
UE 7 CLUE		3	1							
Anglais des affaires		-	1		0.5	Travail individuel sur plateforme GoFluent Il s'agit d'une moyenne pondérée ainsi : Coefficient 5 parcours de formation assigné Coefficient 3 temps minimum imposé dans le programme Coefficient 2 taux réussite (activités libre choix)	A		CC	
					0.25	Présentation orale	A	01:00	CC	
					0.25	Participation orale	A		CC	
Management interculturel		-			0	Présence obligatoire	A		CC	
Enjeux économiques et sociaux en Europe		-			0	Présence obligatoire	A		CC	
Visite institution européenne		-			0	Participation obligatoire	A		CC	
UE 8 Professionnalisation - Mission en entreprise méthodologie mémoire		12	4		1	Mémoire rédigé et soutenance orale	O	01:00	CT	
Méthodologie - initiation à la recherche		-								
Coaching Mémoire		-								

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.
Projet et accompagnement professionnel		-								
Onsite Training Day		-								
Co-formation		-								
Wine management		-								
S4 Wine management		30								
UE 5 International Wine Marketing and Management		6	3							
Global Wine Markets		-	1		0.6	Individual Exam	E	02:00	CT	
					0.25	Final Group Presentation	A	00:20	CC	
					0.15	Intermediary group presentation	A	00:10	CC	
Learning Discoveries in wine marketing		-	1		0.3	Présentation de groupe	A	00:20	CC	
					0.5	Rapport de groupe	A		CC	
					0.2	Participation et lecture individuelle	A		CC	
UE 6 Wine Tourism		9	2							
New Directions in Wine Business, Wine Tourism		-	1		0.1	Participation (5%) lectures individuelles (5%)	A		CC	
					0.4	Présentation de groupe	A	00:20	CC	
					0.5	Rapport individuel	A		CC	
Innovations and technological developments in wine tourism		-	1		0.1	Participation (5%) lectures individuelles (5%)	A		CC	
					0.4	Présentation de groupe	A	00:20	CC	
					0.5	Rapport individuel	A		CC	
Contemporary Issues in Wine Tourism : Sustainability and resilience		-	1		0.4	Présentation de groupe	A	00:20	CC	
					0.5	Rapport individuel	A		CC	
					0.1	Participation (5%) lectures individuelles (5%)	A		CC	
Technologie advances and innovation in wine tourism		-								
UE 7 CLUE		3	1							
Anglais des affaires		-	1		0.5	Travail individuel sur plateforme GoFluent Il s'agit d'une moyenne pondérée ainsi : Coefficient 5 parcours de formation assigné Coefficient 3 temps minimum imposé dans le programme Coefficient 2 taux réussite (activités libre choix)	A		CC	
					0.25	Présentation orale	A	01:00	CC	
					0.25	Participation orale	A		CC	
Management interculturel		-			0	Présence obligatoire	A		CC	
Enjeux économiques et sociaux en Europe		-			0	Présence obligatoire	A		CC	
Visite institution européenne		-			0	Participation obligatoire	A		CC	
UE 8 Professionnalisation - Mission en entreprise méthodologie mémoire		12	4		1	Mémoire rédigé et soutenance orale	O	01:00	CT	

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.
Méthodologie - initiation à la recherche		-								
Coaching Mémoire		-								
Onsite Training Day		-								
Certification Responsabilité Sociale des Organisations (RSO)		-			0	Parcours e-learning à suivre Certificat RSO à remettre	A		CC	
Projet et accompagnement professionnel		-								
Co-formation		-								

Document intermédiaire

Responsable(s) : Enrico Prinz

Dérogations et alinéas additionnels

Contrat pédagogique

Pour accompagner et soutenir la réussite de l'étudiant, notamment lors de l'octroi d'un statut spécifique, le responsable de formation met en place avec l'étudiant un contrat pédagogique.

(D) Cet accord, signé par les deux parties, adapte de façon détaillée, justifiée et proportionnée, le déroulement du cursus de l'étudiant, en tenant compte de sa situation et des nécessités du bon déroulement de la formation.

Lorsqu'il n'y a pas d'aménagement spécifique demandé, l'inscription pédagogique est le contrat pédagogique. (consultable sur Ernest « mon dossier web »)

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants, parmi ceux proposés ici <https://unistra.fr/rse> :

- d'une priorité dans le choix de groupe de TD, TP, et/ou de la possibilité d'intégration ponctuelle d'autres groupes de TP ou TD
- **Dispense d'assiduité** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'une dispense de présence au niveau des enseignements et/ou de manière sporadique (TD/TP) en fonction des contraintes liées à certaines activités (représentations, compétitions, obligations liées aux mandats, convocations, etc.)
- **Attribution d'un régime long d'études** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions
- **Dispense de contrôle continu** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'une dispense des épreuves de contrôle continu en séance et se voit attribuer un devoir à rendre en substitution des épreuves concernées.
- **Régime spécifique de conservation des notes** - par là, il est entendu que les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues à des épreuves dans des UE non acquises sont conservées d'une année à l'autre.

Motif de la dérogation : /

Motif de la dérogation : Les aménagements ci-dessous ne sont pas intégralement conservés pour les raisons suivantes :
Aménagement des horaires d'enseignement **Aménagement des horaires d'enseigne**me d'un aménagement des horaires de cours (quand plusieurs répétitions d'un même cours existent) d'un accès privilégié aux enseignements en ligne lorsque ces derniers existent ou en cas de formation au format hybride Les 2 points ci dessus ne correspondent pas à notre organisation (pas de cours en hybride, pas de dédoublement de cours proposé) **Dispense de contrôle continu** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'une dispense des épreuves de contrôle continu, et ne participe qu'aux épreuves de contrôle terminal. Ces périodes d'évaluations terminales peuvent prévoir une ou des épreuves spécifiques se substituant au contrôle continu. Les UE de nos formations n'intègrent pas toutes un contrôle terminal. De plus des épreuves de substitution sont déjà organisées pour les absences justifiées. **Sessions spéciales d'examen** - par là, il est entendu que dans le cadre des formations en évaluation continue intégrale, l'étudiant bénéficie d'une session d'examens terminaux se substituant en tout ou partie aux épreuves de contrôle continu. Point de vigilance: si la formation retient cet aménagement, une session de rattrapage doit être possible pour garantir le bénéfice de la seconde chance. MISE EN OEUVRE A DETAILLER Nos formations ne sont pas organisées en contrôle continu intégral

Motif de la dérogation : Les profils spécifiques des formations permettent le contrôle d'assiduité aux TD et aux cours.

Assiduité

(D) L'assiduité est obligatoire dans le cadre des travaux dirigés et des travaux pratiques et des cours magistraux.

Compensation en master et obtention du diplôme

(D)

Motif de la dérogation : Compensation des 2 semestres d'une même année de Master car pas de session de rattrapage

Diplôme intermédiaire de maîtrise

La réussite au diplôme intermédiaire de Maîtrise repose sur l'obtention de la moyenne générale égale (D) ou supérieure à 10/20 sans pondération des semestres, à la première année de Master (S1/S2). Les 2 semestres se compensent entre eux.

Motif de la dérogation : La formation ne souhaite pas de note éliminatoire.

Session de rattrapage

(D) Il n'y a pas de deuxième session d'examen

Motif de la dérogation : Car compensation des notes des deux semestres d'une même année

Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.
UE1 Management comptable et financier		9	3							
Comptabilité financière		-	1		1	Epreuve écrite	E	02:00	CT	
Contrôle de gestion		-	1		0.85	Epreuve écrite	E	02:00	CT	
Finance d'entreprise		-	1		0.15	Quizz individuel	A		CC	
		-	1		1	Epreuve écrite	E	02:00	CT	
UE2 Management international		9	3							
Change management et gestion de projet		-	1		0.5	Présentation orale en groupe	A		CC	
		-	1		0.5	Présentation orale individuelle	A		CC	
Défis du management transfrontalier		-	1		1	Dossier en groupe à rendre	A		CT	
Stratégie d'entreprise internationale		-	1		1	Dossier en groupe à rendre + présentation orale Dossier écrit en groupe (75%) + présentation orale (25%)	A		CC	
UE3 Management commercial et des équipes		6	2							
Management des ressources humaines		-	1		0.5	Dossier en groupe à rendre + présentation orale Dossier écrit en groupe à rendre (75%) + présentation orale (25%)	A		CC	
		-	1		0.5	Dossier individuel écrit	A		CC	
Marketing et politique de distribution		-	1		0.1	Auto évaluation	A		CC	
		-	1		0.9	Dossier en groupe à rendre + présentation orale Dossier écrit en groupe à rendre (75%) + présentation orale (15%)	A		CC	
Négociation commerciale		-	1		1	Epreuve écrite	E	01:00	CT	
UE4 Environnement de l'entreprise		6	2							
Droit des affaires comparé		-	1		1	Epreuve écrite	E	01:30	CT	
Macroéconomie		-	1		1	Epreuve écrite	E	01:00	CT	

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.
					0.4	Epreuve écrite	E	01:00	CT	
S4		30								
UE5 Digitalisation, entrepreneuriat et innovation		9	3							
Corporate information systems & big data management		-	1		1	Travail en groupe Dossier écrit en groupe (75%) + présentation orale en groupe (25%)	A		CC	
Entrepreneuriat		-	1		1	Travail en groupe Dossier écrit en groupe (75%) + présentation orale en groupe (25%)	A		CC	
Innovation et gestion des connaissances		-	1		1	Dossier écrit individuel	A		CC	
Outils bureautiques		-	1		1	Dossier en groupe à rendre	A		CC	
UE 6 CLUE		6	2							
Anglais des affaires		-	1		0.67	Epreuve écrite	E	01:30	CT	
					0.33	Evaluation individuelle orale	A		CC	
Allemand/français des affaires		-	1		0.33	Evaluation individuelle orale	A		CC	
					0.67	Epreuve écrite	E	01:30	CT	
Management interculturel		-			0	Présence obligatoire	A		CC	
Enjeux économiques et sociaux en Europe		-			0	Présence obligatoire	A		CC	
Visite institution européenne		-			0	Participation obligatoire	A		CC	
UE 7 Professionnalisation - Mission en entreprise méthodologie mémoire		15	5							
Méthodologie - initiation à la recherche		-								
Mission en entreprise - Mémoire -soutenance		-	1		1	Mémoire rédigé et soutenance orale	O	01:00	CT	
Certification Responsabilité Sociale des Organisations (RSO)		-			0	Parcours e-learning à suivre Certificat RSO à remettre	A		CC	
Projet et accompagnement professionnel		-								

Document interne

Responsable(s) : Pia Imbs, Hélène Langinier

Dérogations et alinéas additionnels

Contrat pédagogique

Pour accompagner et soutenir la réussite de l'étudiant, notamment lors de l'octroi d'un statut spécifique, le responsable de formation met en place avec l'étudiant un contrat pédagogique.

(D) Cet accord, signé par les deux parties, adapte de façon détaillée, justifiée et proportionnée, le déroulement du cursus de l'étudiant, en tenant compte de sa situation et des nécessités du bon déroulement de la formation.

Lorsqu'il n'y a pas d'aménagement spécifique demandé, l'inscription pédagogique est le contrat pédagogique. (consultable sur Ernest « mon dossier web »)

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants, parmi ceux proposés ici <https://unistra.fr/rse> :

- d'une priorité dans le choix de groupe de TD, TP, et/ou de la possibilité d'intégration ponctuelle d'autres groupes de TP ou TD
- **Dispense d'assiduité** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'une dispense de présence au niveau des enseignements et/ou de manière sporadique (TD/TP) en fonction des contraintes liées à certaines activités (représentations, compétitions, obligations liées aux mandats, convocations, etc.)
- **Attribution d'un régime long d'études** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions
- **Dispense de contrôle continu** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'une dispense des épreuves de contrôle continu en séance et se voit attribuer un devoir à rendre en substitution des épreuves concernées.
- **Régime spécifique de conservation des notes** - par là, il est entendu que les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues à des épreuves dans des UE non acquises sont conservées d'une année à l'autre.

Motif de la dérogation : /

Motif de la dérogation : Les aménagements ci-dessous ne sont pas intégralement conservés pour les raisons suivantes :
Aménagement des horaires d'enseignement **Aménagement des horaires d'enseigne**me d'un aménagement des horaires de cours (quand plusieurs répétitions d'un même cours existent) d'un accès privilégié aux enseignements en ligne lorsque ces derniers existent ou en cas de formation au format hybride Les 2 points ci dessus ne correspondent pas à notre organisation (pas de cours en hybride, pas de dédoublement de cours proposé) **Dispense de contrôle continu** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'une dispense des épreuves de contrôle continu, et ne participe qu'aux épreuves de contrôle terminal. Ces périodes d'évaluations terminales peuvent prévoir une ou des épreuves spécifiques se substituant au contrôle continu. Les UE de nos formations n'intègrent pas toutes un contrôle terminal. De plus des épreuves de substitution sont déjà organisées pour les absences justifiées. **Sessions spéciales d'examen** - par là, il est entendu que dans le cadre des formations en évaluation continue intégrale, l'étudiant bénéficie d'une session d'examens terminaux se substituant en tout ou partie aux épreuves de contrôle continu. Point de vigilance: si la formation retient cet aménagement, une session de rattrapage doit être possible pour garantir le bénéfice de la seconde chance. MISE EN OEUVRE A DETAILLER Nos formations ne sont pas organisées en contrôle continu intégral

Motif de la dérogation : Les profils spécifiques des formations permettent le contrôle d'assiduité aux TD et aux cours.

Assiduité

(D) L'assiduité est obligatoire dans le cadre des travaux dirigés et des travaux pratiques et des cours magistraux.

Compensation en master et obtention du diplôme

(D)

Motif de la dérogation : Compensation des 2 semestres d'une même année de Master car pas de session de rattrapage

Calcul de la moyenne générale

(D) La moyenne générale du Master est la moyenne des notes des deux semestres 3 et 4 sans pondération des semestres.

Motif de la dérogation : Les étudiants admis dans la seconde année du Master ne sont pas tous issus d'un M1 délivré par l'Université de Strasbourg et ne relèvent pas tous du domaine Droit Economie Gestion. Le calcul du résultat sur la seconde année de Master est la règle la plus équitable pour gérer, la mixité des provenances et la diversité des profil, FI, FC, AP des étudiants.

Diplôme intermédiaire de maîtrise

La réussite au diplôme intermédiaire de Maîtrise repose sur l'obtention de la moyenne générale égale

(D) ou supérieure à 10/20 sans pondération des semestres, à la première année de Master (S1/S2). Les 2 semestres se compensent entre eux.

Motif de la dérogation : La formation ne souhaite pas de note éliminatoire.

Session de rattrapage

(D) Il n'y a pas de deuxième session d'examen

Motif de la dérogation : Car compensation des notes des deux semestres d'une même année

Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.
UE1 Pilotage et responsabilité sociale		6	2							
Management public des Ressources Humaines		-								
Management stratégique des RH et audit social		-								
Politique générale de l'entreprise		-	1		1	Etude de cas individuelle	A		CT	
Responsabilité sociale dans l'entreprise		-								
UE2 Missions et fondements de la GRH		6	2							
Administration du personnel		-								
Management du changement		-								
Principes de la GRH		-	1		1	Etude de cas individuelle	A		CT	
Psychologie des organisations et management		-								
UE3 Droit du travail		3	1		1	Epreuve écrite	E	02:00	CT	
Droit du travail 1		-								
UE4 Pratique de management et gestion des relations sociales		9	3							
Psychologie de la personnalité		-	1		1	Exposé oral collectif	A		CT	

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.
Négociations conflictuelles et méthode d'évaluation		-								
UE5 Outils d'intégration dans l'entreprise		6	2							
Amélioration des conditions de travail		-								
Politiques et pratiques de recrutement		-								
Stratégie de formation		-	1		1	Epreuve écrite	E	02:00	CT	
S4		30								
UE6 Droit du travail		3	1		1	Epreuve écrite	E	02:00	CT	
Droit du travail 2		-								
UE7 Gestion de la mobilité		3	1							
Évaluation et gestion des carrières		-								
GPEC		-	1		1	Dossier individuel à rendre	A		CT	
Mise en œuvre d'un plan social		-								
UE8 Outils de développement RH		3	1							
Politique de rémunération		-	1		1	Etude de cas en groupe	A		CT	
Système d'information RH		-								
UE9 CLUE et Approfondissement managérial international		6	2							
Gestion internationale des RH		-								
Management interculturel		-								
Anglais des affaires		-	1		0.4	Travaux effectués sur la plateforme Gofluent Il s'agit d'une moyenne pondérée ainsi : Coefficient 5 parcours de formation assigné Coefficient 3 temps minimum imposé dans le programme Coefficient 2 taux réussite (activités libre choix)	A		CC	
					0.6	Epreuve écrite (50%) + Participation orale (50%)	A		CC	
Management international des RH		-	1		1	Etude de cas + présentation orale	A		CT	
Enjeux économiques et sociaux en Europe		-			0	Présence obligatoire	A		CC	
Visite institution européenne		-			0	Participation obligatoire	A		CC	
UE10 Professionnalisation - Mission en entreprise méthodologie mémoire		15	5							
Méthodologie - initiation à la recherche		-								
Méthodes d'enquêtes, orientation qualitative		-								
Retour d'expérience		-								
Mission en entreprise - Mémoire -soutenance		-	1		1	Mémoire rédigé et soutenance orale	O	01:00	CT	
Certification Responsabilité Sociale des Organisations (RSO)		-			0	Parcours e-learning à suivre Certificat RSO à remettre	A		CC	
Projet et accompagnement professionnel		-								

Responsable(s) : Malik Bouacida

Dérogations et alinéas additionnels

Contrat pédagogique

Pour accompagner et soutenir la réussite de l'étudiant, notamment lors de l'octroi d'un statut spécifique, le responsable de formation met en place avec l'étudiant un contrat pédagogique.

(D) Cet accord, signé par les deux parties, adapte de façon détaillée, justifiée et proportionnée, le déroulement du cursus de l'étudiant, en tenant compte de sa situation et des nécessités du bon déroulement de la formation.

Lorsqu'il n'y a pas d'aménagement spécifique demandé, l'inscription pédagogique est le contrat pédagogique. (consultable sur Ernest « mon dossier web »)

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants, parmi ceux proposés ici <https://unistra.fr/rse> :

- d'une priorité dans le choix de groupe de TD, TP, et/ou de la possibilité d'intégration ponctuelle d'autres groupes de TP ou TD
- **Dispense d'assiduité** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'une dispense de présence au niveau des enseignements et/ou de manière sporadique (TD/TP) en fonction des contraintes liées à certaines activités (représentations, compétitions, obligations liées aux mandats, convocations, etc.)
- (D) • **Attribution d'un régime long d'études** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions
- **Dispense de contrôle continu** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'une dispense des épreuves de contrôle continu en séance et se voit attribuer un devoir à rendre en substitution des épreuves concernées.
- **Régime spécifique de conservation des notes** - par là, il est entendu que les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues à des épreuves dans des UE non acquises sont conservées d'une année à l'autre.

Motif de la dérogation : /

Motif de la dérogation : Les aménagements ci-dessous ne sont pas intégralement conservés pour les raisons suivantes :

Aménagement des horaires d'enseignement **Aménagement des horaires d'enseigneme** d'un aménagement des horaires de cours (quand plusieurs répétitions d'un même cours existent) d'un accès privilégié aux enseignements en ligne lorsque ces derniers existent ou en cas de formation au format hybride Les 2 points ci dessus ne correspondent pas à notre organisation (pas de cours en hybride, pas de dédoublement de cours proposé) **Dispense de contrôle continu** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'une dispense des épreuves de contrôle continu, et ne participe qu'aux épreuves de contrôle terminal. Ces périodes d'évaluations terminales peuvent prévoir une ou des épreuves spécifiques se substituant au contrôle continu. Les UE de nos formations n'intègrent pas toutes un contrôle terminal. De plus des épreuves de substitution sont déjà organisées pour les absences justifiées. **Sessions spéciales d'examen** - par là, il est entendu que dans le cadre des formations en évaluation continue intégrale, l'étudiant bénéficie d'une session d'examens terminaux se substituant en tout ou partie aux épreuves de contrôle continu. Point de vigilance: si la formation retient cet aménagement, une session de rattrapage doit être possible pour garantir le bénéfice de la seconde chance. MISE EN OEUVRE A DETAILLER Nos formations ne sont pas organisées en contrôle continu intégral

Motif de la dérogation : Les profils spécifiques des formations permettent le contrôle d'assiduité aux TD et aux cours.

Assiduité

(D) L'assiduité est obligatoire dans le cadre des travaux dirigés et des travaux pratiques et des cours magistraux.

Compensation en master et obtention du diplôme

(D)

Motif de la dérogation : Compensation des 2 semestres d'une même année de Master car pas de session de rattrapage

Calcul de la moyenne générale

(D) La moyenne générale du Master est la moyenne des notes des deux semestres 3 et 4 sans pondération des semestres.

Motif de la dérogation : Les étudiants admis dans la seconde année du Master ne sont pas tous issus d'un M1 délivrés par l'Université de Strasbourg et ne relèvent pas tous du domaine Droit Economie Gestion. Le calcul du résultat sur la seconde année de Master est la règle la plus équitable pour gérer, la mixité des provenances et la diversité des profil, FI, FC, AP des étudiants.

Diplôme intermédiaire de maîtrise

La réussite au diplôme intermédiaire de Maîtrise repose sur l'obtention de la moyenne générale égale

(D) ou supérieure à 10/20 sans pondération des semestres, à la première année de Master (S1/S2). Les 2 semestres se compensent entre eux.

Motif de la dérogation : La formation ne souhaite pas de note éliminatoire.

Session de rattrapage

(D) Il n'y a pas de deuxième session d'examen

Motif de la dérogation : Car compensation des notes des deux semestres d'une même année

Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.
UE1 Méthodologie de la gestion de projet		12	4							
Concevoir un projet		-	1		1	Travail de groupe à rendre	A		CT	
Délimiter et évaluer un projet		-								
Conduire et contrôler un projet		-								
Veille et intelligence économique		-								
UE2 Environnement économique et financier		3	1							
Évaluation et suivi du coût d'un projet		-	1		1	Epreuve écrite	E	01:30	CT	
Rentabilité et choix d'investissement		-								
UE3 Environnement marketing et commercial		9	3							
Concepts de base du marketing		-								
Marketing industriel		-	0.5		1	Epreuve écrite	E	00:45	CT	
Politique commerciale de l'entreprise		-	0.5		1	Epreuve écrite	E	00:45	CT	
Négocier le projet		-								
Management et stratégie commerciale		-								

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.
Constituer et animer l'équipe projet		-								
Conduire le changement organisationnel lié au projet		-	1		1	Etude de cas	A		CT	
Repérer et explorer ses forces et faiblesses		-								
Présenter et argumenter le projet		-								
Motivation et implication -style de management		-								
S4		30								
UE5 Dynamique de projet		6	2							
Missions et compétences de l'ingénieur d'affaires		-								
La stratégie d'entreprise et ses principaux outils		-								
Supply chain management		-	1		1	Epreuve écrite	E	02:00	CT	
UE6 Environnement juridique		3	1							
L'entreprise et les contrats		-	0.75		1	Epreuve écrite	E	01:20	CT	
Le droit du travail, les sources du droit du travail		-	0.25		1	Epreuve écrite	E	00:40	CT	
UE7 CLUE et Approfondissement managérial international		6	2							
Anglais des affaires		-	1		0.4	Travaux effectués sur la plateforme gofluent Il s'agit d'une moyenne pondérée ainsi : Coefficient 5 parcours de formation assigné Coefficient 3 temps minimum imposé dans le programme Coefficient 2 taux réussite (activités libre choix)	A		CC	
					0.6	Evaluation présentiel : écrit (50%) + participation orale (50%)	A		CC	
Management interculturel : Intégrer les spécificités culturelles		-								
Marketing et Management international		-			1	Epreuve écrite	E	01:00	CC	
Enjeux économiques et sociaux en Europe		-			0	Présence obligatoire	A		CC	
Visite institution européenne		-			0	Participation obligatoire	A		CC	
UE8 Professionnalisation - Mission en entreprise méthodologie mémoire		15	5							
Méthodologie - initiation à la recherche		-								
Communication et prise de parole en public		-								
Mission en entreprise - Mémoire -soutenance		-	1		1	Mémoire rédigé et soutenance orale	O	01:00	CT	
Certification Responsabilité Sociale des Organisations (RSO)		-			0	Parcours e-learning à suivre Certificat RSO à remettre	A		CC	
Projet et accompagnement professionnel		-								
co-formation		-								

Responsable(s) : Malik Bouacida

Dérogations et alinéas additionnels

Contrat pédagogique

Pour accompagner et soutenir la réussite de l'étudiant, notamment lors de l'octroi d'un statut spécifique, le responsable de formation met en place avec l'étudiant un contrat pédagogique.

(D) Cet accord, signé par les deux parties, adapte de façon détaillée, justifiée et proportionnée, le déroulement du cursus de l'étudiant, en tenant compte de sa situation et des nécessités du bon déroulement de la formation.

Lorsqu'il n'y a pas d'aménagement spécifique demandé, l'inscription pédagogique est le contrat pédagogique. (consultable sur Ernest « mon dossier web »)

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants, parmi ceux proposés ici <https://unistra.fr/rse> :

- d'une priorité dans le choix de groupe de TD, TP, et/ou de la possibilité d'intégration ponctuelle d'autres groupes de TP ou TD
- **Dispense d'assiduité** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'une dispense de présence au niveau des enseignements et/ou de manière sporadique (TD/TP) en fonction des contraintes liées à certaines activités (représentations, compétitions, obligations liées aux mandats, convocations, etc.)
- **Attribution d'un régime long d'études** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions
- **Dispense de contrôle continu** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'une dispense des épreuves de contrôle continu en séance et se voit attribuer un devoir à rendre en substitution des épreuves concernées.
- **Régime spécifique de conservation des notes** - par là, il est entendu que les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues à des épreuves dans des UE non acquises sont conservées d'une année à l'autre.

Motif de la dérogation : /

Motif de la dérogation : Les aménagements ci-dessous ne sont pas intégralement conservés pour les raisons suivantes :

Aménagement des horaires d'enseignement **Aménagement des horaires d'enseigne** d'un aménagement des horaires de cours (quand plusieurs répétitions d'un même cours existent) d'un accès privilégié aux enseignements en ligne lorsque ces derniers existent ou en cas de formation au format hybride Les 2 points ci dessus ne correspondent pas à notre organisation (pas de cours en hybride, pas de dédoublement de cours proposé) **Dispense de contrôle continu** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'une dispense des épreuves de contrôle continu, et ne participe qu'aux épreuves de contrôle terminal. Ces périodes d'évaluations terminales peuvent prévoir une ou des épreuves spécifiques se substituant au contrôle continu. Les UE de nos formations n'intègrent pas toutes un contrôle terminal. De plus des épreuves de substitution sont déjà organisées pour les absences justifiées. **Sessions spéciales d'examen** - par là, il est entendu que dans le cadre des formations en évaluation continue intégrale, l'étudiant bénéficie d'une session d'examens terminaux se substituant en tout ou partie aux épreuves de contrôle continu. Point de vigilance: si la formation retient cet aménagement, une session de rattrapage doit être possible pour garantir le bénéfice de la seconde chance. MISE EN OEUVRE A DETAILLER Nos formations ne sont pas organisées en contrôle continu intégral

Motif de la dérogation : Les profils spécifiques des formations permettent le contrôle d'assiduité aux TD et aux cours.

Assiduité

(D) L'assiduité est obligatoire dans le cadre des travaux dirigés et des travaux pratiques et des cours magistraux

Calcul de la moyenne générale

- (D) La moyenne générale du Master est la moyenne des notes des deux semestres 3 et 4 sans pondération des semestres.

Motif de la dérogation : Les étudiants admis dans la seconde année du Master ne sont pas tous issus d'un M1 délivrés par l'Université de Strasbourg et ne relèvent pas tous du domaine Droit Economie Gestion. Le calcul du résultat sur la seconde année de Master est la règle la plus équitable pour gérer, la mixité des provenances et la diversité des profil, FI, FC, AP des étudiants.

Diplôme intermédiaire de maîtrise

- La réussite au diplôme intermédiaire de Maîtrise repose sur l'obtention de la moyenne générale égale (D) ou supérieure à 10/20 sans pondération des semestres, à la première année de Master (S1/S2). Les 2 semestres se compensent entre eux.

Motif de la dérogation : La formation ne souhaite pas de note éliminatoire.

Session de rattrapage

- (D) Il n'y a pas de deuxième session d'examen

Motif de la dérogation : Car compensation des notes des deux semestres d'une même année

Compensation en master et obtention du diplôme

- Au niveau des deux semestres d'une même année d'étude, les notes des semestres se compensent entre elles.
(A) Au niveau du diplôme, les notes des années de master ne se compensent pas entre elles.

Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.
S3		30								
UE1 Méthodologie de la gestion de projet		12	4							
Concevoir un projet		-	1		1	Travail de groupe à rendre	A		CT	
Délimiter et évaluer un projet		-								
Conduire et contrôler un projet		-								
Gestion de production		-								
UE2 Environnement économique et financier		3	1							
Évaluation et suivi du coût d'un projet		-			1	Epreuve écrite	E	01:30	CT	
Rentabilité et choix d'investissement		-								
UE3 Environnement marketing et commercial		9	3							
Concepts de base du marketing		-								
Marketing industriel		-	0.5		1	Epreuve écrite	E	00:45	CT	
Politique commerciale de l'entreprise		-	0.5		1	Epreuve écrite	E	00:45	CT	

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.
Management et stratégie commerciale		-								
UE4 Dimension managériale et comportementale		6	2							
Constituer et animer l'équipe projet		-								
Conduire le changement organisationnel lié au projet		-	1		1	Etude de cas	A		CT	
Repérer et explorer ses forces et faiblesses		-								
Présenter et argumenter le projet		-								
Motivation et implication - style de management		-								
S4		30								
UE5 Dynamique de projet		6	2							
Missions et compétences de l'ingénieur d'affaires		-								
La stratégie d'entreprise et ses principaux outils		-	1		1	Epreuve écrite	E	01:30	CT	
Veille et intelligence économique		-								
Gestion de projets et système d'information		-								
UE6 Environnement juridique		3	1							
L'entreprise et les contrats		-	0.75		1	Epreuve écrite	E	01:20	CT	
Le droit du travail, les sources du droit du travail		-	0.25		1	Epreuve écrite	E	00:40	CT	
UE 7 CLUE et Approfondissement managérial international		6	2							
Anglais des affaires		-	2		1	Présentation orale	A	00:20	CC	
					1	Dossier à rendre	A		CC	
Management international		-	1		1	Epreuve écrite	E	01:00	CT	
Management interculturel : Intégrer les spécificités culturelle		-								
Enjeux économiques et sociaux en Europe		-								
Visite Institution européenne		-								
UE 8 Professionnalisation - Mission en entreprise méthodologie mémoire		15	5							
Méthodologie - initiation à la recherche		-								
Projet et accompagnement professionnel		-								
Certification Responsabilité Sociale des Organisations (RSO)		-			0	Parcours e-learning à suivre Certificat RSO à remettre	A		CC	
Communication et prise de parole en public		-								
Mission en entreprise - Mémoire - soutenance		-	1		1	Mémoire rédigé et soutenance orale	O	01:00	CT	

Responsable(s) : Agnès Luchesi

Dérogations et alinéas additionnels

Contrat pédagogique

Pour accompagner et soutenir la réussite de l'étudiant, notamment lors de l'octroi d'un statut spécifique, le responsable de formation met en place avec l'étudiant un contrat pédagogique.

(D) Cet accord, signé par les deux parties, adapte de façon détaillée, justifiée et proportionnée, le déroulement du cursus de l'étudiant, en tenant compte de sa situation et des nécessités du bon déroulement de la formation.

Lorsqu'il n'y a pas d'aménagement spécifique demandé, l'inscription pédagogique est le contrat pédagogique. (consultable sur Ernest « mon dossier web »)

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants, parmi ceux proposés ici <https://unistra.fr/rse> :

- d'une priorité dans le choix de groupe de TD, TP, et/ou de la possibilité d'intégration ponctuelle d'autres groupes de TP ou TD
- **Dispense d'assiduité** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'une dispense de présence au niveau des enseignements et/ou de manière sporadique (TD/TP) en fonction des contraintes liées à certaines activités (représentations, compétitions, obligations liées aux mandats, convocations, etc.)
- (D) • **Attribution d'un régime long d'études** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions
- **Dispense de contrôle continu** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'une dispense des épreuves de contrôle continu en séance et se voit attribuer un devoir à rendre en substitution des épreuves concernées.
- **Régime spécifique de conservation des notes** - par là, il est entendu que les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues à des épreuves dans des UE non acquises sont conservées d'une année à l'autre.

Motif de la dérogation : /

Motif de la dérogation : Les aménagements ci-dessous ne sont pas intégralement conservés pour les raisons suivantes :
Aménagement des horaires d'enseignement **Aménagement des horaires d'enseigne** d'un aménagement des horaires de cours (quand plusieurs répétitions d'un même cours existent) d'un accès privilégié aux enseignements en ligne lorsque ces derniers existent ou en cas de formation au format hybride Les 2 points ci dessus ne correspondent pas à notre organisation (pas de cours en hybride, pas de dédoublement de cours proposé) **Dispense de contrôle continu** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'une dispense des épreuves de contrôle continu, et ne participe qu'aux épreuves de contrôle terminal. Ces périodes d'évaluations terminales peuvent prévoir une ou des épreuves spécifiques se substituant au contrôle continu. Les UE de nos formations n'intègrent pas toutes un contrôle terminal. De plus des épreuves de substitution sont déjà organisées pour les absences justifiées. **Sessions spéciales d'examen** - par là, il est entendu que dans le cadre des formations en évaluation continue intégrale, l'étudiant bénéficie d'une session d'examens terminaux se substituant en tout ou partie aux épreuves de contrôle continu.
Point de vigilance: si la formation retient cet aménagement, une session de rattrapage doit être possible pour garantir le bénéfice de la seconde chance. MISE EN OEUVRE A DETAILLER Nos formations ne sont pas organisées en contrôle continu intégral

Motif de la dérogation : Les profils spécifiques des formations permettent le contrôle d'assiduité aux TD et aux cours.

Assiduité

(D) L'assiduité est obligatoire dans le cadre des travaux dirigés et des travaux pratiques et des cours magistraux

Compensation en master et obtention du diplôme

(D)

Motif de la dérogation : Compensation des 2 semestres d'une même année de Master car pas de session de rattrapage

Calcul de la moyenne générale

(D) La moyenne générale du Master est la moyenne des notes des deux semestres 3 et 4 sans pondération des semestres.

Motif de la dérogation : Les étudiants admis dans la seconde année du Master ne sont pas tous issus d'un M1 délivré par l'Université de Strasbourg et ne relèvent pas tous du domaine Droit Economie Gestion. Le calcul du résultat sur la seconde année de Master est la règle la plus équitable pour gérer, la mixité des provenances et la diversité des profil, FI, FC, AP des étudiants.

Diplôme intermédiaire de maîtrise

La réussite au diplôme intermédiaire de Maîtrise repose sur l'obtention de la moyenne générale égale

(D) ou supérieure à 10/20 sans pondération des semestres, à la première année de Master (S1/S2). Les 2 semestres se compensent entre eux.

Motif de la dérogation : !

Session de rattrapage

(D) Il n'y a pas de deuxième session d'examen

Motif de la dérogation : Car compensation des notes des deux semestres d'une même année

Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.
UE1 : De la stratégie d'entreprise à la stratégie marketing		9	3							
Coaching individuel et pilotage collectif		-								
Plan marketing et stratégie commerciale		-	1		1	Etude de cas collective à rendre + présentation orale	A		CC	
Stratégie de la relation avec le client		-								
Stratégie d'entreprise		-								
UE 2 Management des produits, de la marque et des prix		6	2							
Management des produits et interculturelité		-	1		1	Dossier collectif + présentation orale Epreuve commune pour : "brand management"et "Management des produits etinterculturalité" : Dossier collectif à rendre +présentation orale en visio	A		CC	
Brand Management		-								
Management des prix		-	1		1	Cas collectif à rendre + QCM individuel	A		CC	
UE 3 Management de la communication, de la distribution		6	2							

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.
Politique de communication et publicité		-								
Politique de distribution : enjeux et circuits		-	1		1	Epreuve écrite individuelle	E	01:00	CT	
Distribution omnicanal		-								
UE 4 Management commercial et E-marketing		9	3							
Management commercial		-	1		1	Dossier collectif à rendre	A		CC	
E - Marketing		-	1		1	Epreuve écrite individuelle	E	01:00	CT	
S4		30								
UE 5 Spécificités sectorielles		3	1							
Marketing des services		-								
Marketing industriel et BtoB		-	1		1	Dossier collectif à rendre + présentation orale	A		CT	
UE 6 Études et information marketing		3	1							
Consumer behavior		-	1		1	QCM individuel	A		CC	
Études marketing : méthodes et outils		-	1		1	Epreuve écrite individuelle	E	01:30	CT	
Methodes qualitatives et créativité		-								
Analyse des données Marketing		-	1		0.5	Quizz (20%) + travail en groupe (30%)	A		CC	
					0.5	Epreuve individuelle écrite	E	02:00	CT	
UE 7 Outils d'aide à la décision		3	1							
Processus de décision Mkt/ commercial		-	1		1	Dossier collectif à rendre	A		CC	
Intelligence économique et commercialisation		-								
Gestion financière		-	1		1	Epreuve écrite individuelle	E	01:00	CT	
UE 8 CLUE et Approfondissement managérial international		6	2							
Anglais des affaires		-	1		0.5	Toiec Blanc	A		CC	
					0.5	Evaluation présentiel : écrit (50%) + participation orale (50%)	A		CC	
International Marketing management		-	1		1	QCM individuel	A		CC	
Management interculturel		-			0	Présence obligatoire	A		CC	
Enjeux économiques et sociaux en Europe		-			0	Présence obligatoire	A		CC	
Visite institution européenne		-			0	Participation obligatoire	A		CC	
UE 9 Professionnalisation - Mission en entreprise méthodologie mémoire		15	5							
Méthodologie de la recherche, mémoire et soutenance		-	1		1	Mémoire rédigé et soutenance orale	O	01:00	CT	
Retour d'expérience -Challenges/ missions entreprises		-								
Certification Responsabilité Sociale des Organisations (RSO)		-			0	Parcours e-learning à suivre Certificat RSO à remettre	A		CC	
Projet et accompagnement professionnel		-								
Co-formation		-								

Responsable(s) : Sylvie Hertrich

Dérogations et alinéas additionnels

Contrat pédagogique

Pour accompagner et soutenir la réussite de l'étudiant, notamment lors de l'octroi d'un statut spécifique, le responsable de formation met en place avec l'étudiant un contrat pédagogique.

(D) Cet accord, signé par les deux parties, adapte de façon détaillée, justifiée et proportionnée, le déroulement du cursus de l'étudiant, en tenant compte de sa situation et des nécessités du bon déroulement de la formation.

Lorsqu'il n'y a pas d'aménagement spécifique demandé, l'inscription pédagogique est le contrat pédagogique. (consultable sur Ernest « mon dossier web »)

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants, parmi ceux proposés ici <https://unistra.fr/rse> :

- d'une priorité dans le choix de groupe de TD, TP, et/ou de la possibilité d'intégration ponctuelle d'autres groupes de TP ou TD
- **Dispense d'assiduité** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'une dispense de présence au niveau des enseignements et/ou de manière sporadique (TD/TP) en fonction des contraintes liées à certaines activités (représentations, compétitions, obligations liées aux mandats, convocations, etc.)
- **Attribution d'un régime long d'études** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions
- **Dispense de contrôle continu** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'une dispense des épreuves de contrôle continu en séance et se voit attribuer un devoir à rendre en substitution des épreuves concernées.
- **Régime spécifique de conservation des notes** - par là, il est entendu que les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues à des épreuves dans des UE non acquises sont conservées d'une année à l'autre.

Motif de la dérogation : /

Motif de la dérogation : Les aménagements ci-dessous ne sont pas intégralement conservés pour les raisons suivantes :
Aménagement des horaires d'enseignement **Aménagement des horaires d'enseigne**me d'un aménagement des horaires de cours (quand plusieurs répétitions d'un même cours existent) d'un accès privilégié aux enseignements en ligne lorsque ces derniers existent ou en cas de formation au format hybride Les 2 points ci dessus ne correspondent pas à notre organisation (pas de cours en hybride, pas de dédoublement de cours proposé) **Dispense de contrôle continu** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'une dispense des épreuves de contrôle continu, et ne participe qu'aux épreuves de contrôle terminal. Ces périodes d'évaluations terminales peuvent prévoir une ou des épreuves spécifiques se substituant au contrôle continu. Les UE de nos formations n'intègrent pas toutes un contrôle terminal. De plus des épreuves de substitution sont déjà organisées pour les absences justifiées. **Sessions spéciales d'examen** - par là, il est entendu que dans le cadre des formations en évaluation continue intégrale, l'étudiant bénéficie d'une session d'examens terminaux se substituant en tout ou partie aux épreuves de contrôle continu. Point de vigilance: si la formation retient cet aménagement, une session de rattrapage doit être possible pour garantir le bénéfice de la seconde chance. MISE EN OEUVRE A DETAILLER Nos formations ne sont pas organisées en contrôle continu intégral

Motif de la dérogation : Les profils spécifiques des formations permettent le contrôle d'assiduité aux TD et aux cours.

Assiduité

(D) L'assiduité est obligatoire dans le cadre des travaux dirigés et des travaux pratiques et des cours magistraux

Compensation en master et obtention du diplôme

(D)

Motif de la dérogation : Compensation des 2 semestres d'une même année de Master car pas de session de rattrapage

Calcul de la moyenne générale

(D) La moyenne générale du Master est la moyenne des notes des deux semestres 3 et 4 sans pondération des semestres.

Motif de la dérogation : Les étudiants admis dans la seconde année du Master ne sont pas tous issus d'un M1 délivrés par l'Université de Strasbourg et ne relèvent pas tous du domaine Droit Economie Gestion. Le calcul du résultat sur la seconde année de Master est la règle la plus équitable pour gérer, la mixité des provenances et la diversité des profil, FI, FC, AP des étudiants.

Diplôme intermédiaire de maîtrise

La réussite au diplôme intermédiaire de Maîtrise repose sur l'obtention de la moyenne générale égale

(D) ou supérieure à 10/20 sans pondération des semestres, à la première année de Master (S1/S2). Les 2 semestres se compensent entre eux.

Motif de la dérogation : La formation ne souhaite pas de note éliminatoire.

Session de rattrapage

(D) Il n'y a pas de deuxième session d'examen

Motif de la dérogation : Car compensation des notes des deux semestres d'une même année

Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.
UE1 : Le plan marketing		6	2		1	Travail écrit individuel à rendre	A		CT	
Marketing Analytique		-	1							
Marketing Stratégique		-	1							
Marketing Opérationnel		-	1							
Elaborer un plan marketing		-	1							
UE2 : Leadership et management		6	2		0.3	Ecrit en groupe à rendre	A		CC	
					0.7	Oral individuel	A	00:10	CC	
Négociation : concepts		-	1							
Négociation : mise en situation		-	1							
Gestion du stress		-	1							
Développement personnel		-	1							
UE 3 : De la communication au e-marketing		6	2		1	Epreuve écrite	E	01:00	CT	
Politique de communication		-	1							
E-Marketing		-	1							

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.
Co-formation		-	1							
UE 4 : Le marché évènementiel		6	2		1	Présentation orale individuelle	A	00:20	CT	
MICE : Meeting, incentives, conferences, events		-	1							
Les prestations de service dans l'évènementiel		-	1							
Cas réels d'entreprises		-	1							
UE 5 : Conception d'un événement		6	2		1	Dossier en groupe à rendre	A		CT	
L'agence évènementielle		-	1							
L'évènementiel, une communication sans limites		-	1							
Création et conception		-	1							
Co-formation		-								
S4		30								
UE 6 : Management de projets évènementiels		3	1		0.5	Ecrit en groupe à rendre	A		CC	
					0.5	Oral individuel	A	00:10	CC	
La gestion de projet		-	1							
Planification d'un événement		-	1							
Présentation des projets		-	1							
UE 7 : Typologies des évènements		3	1		1	Epreuve écrite	E	01:00	CT	
Évènements culturels		-	1							
Évènements corporate		-	1							
Évènements sportifs		-	1							
Évènements territoriaux		-	1							
UE 8 : Évènements et réglementation		3	1		1	Epreuve écrite	E	02:00	CT	
Assurances et sécurités des personnes		-	1							
Déclarations et demandes d'autorisation		-	1							
Qualité et indicateurs		-	1							
UE 9 CLUE et Approfondissement managérial international		6	2							
Anglais des affaires		-	1		1	Travaux effectués sur la plateforme Gofluent Il s'agit d'une moyenne pondérée ainsi : Coefficient 5 parcours de formation assigné Coefficient 3 temps minimum imposé dans le programme Coefficient 2 taux réussite (activités libre choix)	A		CC	
New perspective in Entrepreneurship		-	1		1	Dossier en groupe à rendre	A		CC	
Management interculturel		-			0	Présence obligatoire	A		CC	
Enjeux économiques et sociaux en Europe		-			0	Présence obligatoire	A		CC	
Visite institution européenne		-			0	Participation obligatoire	A		CC	
UE 10 Professionnalisation - Mission en entreprise méthodologie mémoire		15	5							

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.
Méthodologie - initiation à la recherche		-								
Co formation		-								
Retour et partage d'expérience		-								
Mémoire et soutenance		-	1		1	Mémoire rédigé et soutenance	O	01:00	CT	
Certification Responsabilité Sociale des Organisations (RSO)		-			0	Parcours e-learning à suivre Certificat RSO à remettre	A		CC	
Projet et accompagnement professionnel		-								

Document intermédiaire

Responsable(s) : David Damand

Dérogations et alinéas additionnels

Contrat pédagogique

Pour accompagner et soutenir la réussite de l'étudiant, notamment lors de l'octroi d'un statut spécifique, le responsable de formation met en place avec l'étudiant un contrat pédagogique.

(D) Cet accord, signé par les deux parties, adapte de façon détaillée, justifiée et proportionnée, le déroulement du cursus de l'étudiant, en tenant compte de sa situation et des nécessités du bon déroulement de la formation.

Lorsqu'il n'y a pas d'aménagement spécifique demandé, l'inscription pédagogique est le contrat pédagogique. (consultable sur Ernest « mon dossier web »)

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants, parmi ceux proposés ici <https://unistra.fr/rse> :

- d'une priorité dans le choix de groupe de TD, TP, et/ou de la possibilité d'intégration ponctuelle d'autres groupes de TP ou TD
- **Dispense d'assiduité** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'une dispense de présence au niveau des enseignements et/ou de manière sporadique (TD/TP) en fonction des contraintes liées à certaines activités (représentations, compétitions, obligations liées aux mandats, convocations, etc.)
- (D) • **Attribution d'un régime long d'études** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions
- **Dispense de contrôle continu** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'une dispense des épreuves de contrôle continu en séance et se voit attribuer un devoir à rendre en substitution des épreuves concernées.
- **Régime spécifique de conservation des notes** - par là, il est entendu que les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues à des épreuves dans des UE non acquises sont conservées d'une année à l'autre.

Motif de la dérogation : /

Motif de la dérogation : Les aménagements ci-dessous ne sont pas intégralement conservés pour les raisons suivantes :

Aménagement des horaires d'enseignement **Aménagement des horaires d'enseigne**me d'un aménagement des horaires de cours (quand plusieurs répétitions d'un même cours existent) d'un accès privilégié aux enseignements en ligne lorsque ces derniers existent ou en cas de formation au format hybride Les 2 points ci dessus ne correspondent pas à notre organisation (pas de cours en hybride, pas de dédoublement de cours proposé) **Dispense de contrôle continu** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'une dispense des épreuves de contrôle continu, et ne participe qu'aux épreuves de contrôle terminal. Ces périodes d'évaluations terminales peuvent prévoir une ou des épreuves spécifiques se substituant au contrôle continu. Les UE de nos formations n'intègrent pas toutes un contrôle terminal. De plus des épreuves de substitution sont déjà organisées pour les absences justifiées. **Sessions spéciales d'examen** - par là, il est entendu que dans le cadre des formations en évaluation continue intégrale, l'étudiant bénéficie d'une session d'examens terminaux se substituant en tout ou partie aux épreuves de contrôle continu. Point de vigilance: si la formation retient cet aménagement, une session de rattrapage doit être possible pour garantir le bénéfice de la seconde chance. MISE EN OEUVRE A DETAILLER Nos formations ne sont pas organisées en contrôle continu intégral

Motif de la dérogation : Les profils spécifiques des formations permettent le contrôle d'assiduité aux TD et aux cours.

Assiduité

(D) L'assiduité est obligatoire dans le cadre des travaux dirigés et des travaux pratiques et des cours magistraux

Compensation en master et obtention du diplôme

(D)

Motif de la dérogation : Compensation des 2 semestres d'une même année de Master car pas de session de rattrapage

Calcul de la moyenne générale

(D) La moyenne générale du Master est la moyenne des notes des deux semestres 3 et 4 sans pondération des semestres.

Motif de la dérogation : Les étudiants admis dans la seconde année du Master ne sont pas tous issus d'un M1 délivré par l'Université de Strasbourg et ne relèvent pas tous du domaine Droit Economie Gestion. Le calcul du résultat sur la seconde année de Master est la règle la plus équitable pour gérer, la mixité des provenances et la diversité des profil, FI, FC, AP des étudiants.

Diplôme intermédiaire de maîtrise

La réussite au diplôme intermédiaire de Maîtrise repose sur l'obtention de la moyenne générale égale

(D) ou supérieure à 10/20 sans pondération des semestres, à la première année de Master (S1/S2). Les 2 semestres se compensent entre eux.

Motif de la dérogation : La formation ne souhaite pas de note éliminatoire.

Session de rattrapage

(D) Il n'y a pas de deuxième session d'examen

Motif de la dérogation : Car compensation des notes des deux semestres d'une même année

Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.
UE1 Management des Achats et des Approvisionnements		9	3		1	Epreuve écrite	E	02:00	CT	
Introduction aux achats		-	1							
Le Processus générique Achat		-	1							
Achats Spécifiques		-	1							
UE2 Management de la Production		12	4							
Modèle d'un système de production		-								
Planification et de pilotage de la production		-	3		1	Epreuve écrite	E	02:00	CT	
Analyse de flux physique		-	1		1	Projet en groupe : rapport écrit à rendre	A		CC	
UE3 Management de la Distribution et du Transport		9	3							
Administration des ventes		-								
Management du Transport et des entrepôts		-	3		1	Epreuve écrite	E	02:30	CT	
Gestion Import export		-	1		1	Epreuve écrite	E	01:00	CT	
S4										
UE4 Planification, pilotage et évolution de la SCM		9	3							

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.
					0.7	épreuve écrite à rendre	A		CT	
Méthodes Statistiques		-	1		1	Etude de cas à rendre	A		CT	
Modélisation et simulation en SCM		-	1		1	Epreuve écrite	E	01:00	CT	
Management de la qualité		-	1		1	travail individuel à rendre	A		CT	
Audit logistique en SCM		-								
Commerce électronique		-	1		0.3	tests intermédiaires + étude de cas	A		CC	
					0.7	épreuve écrite à rendre	A		CT	
Systèmes d'information ERP		-	1		1	Travail en groupe à rendre	A		CC	
UE5 CLUE et Approfondissement managérial international		6	2							
Anglais des affaires		-	1		0.5	Exercices effectués sur la plateforme Gofluent Il s'agit d'une moyenne pondérée ainsi : Coefficient 5 parcours de formation assigné Coefficient 3 temps minimum imposé dans le programme Coefficient 2 taux réussite (activités libre choix)	A		CC	
					0.5	Rapport écrit à rendre	A		CC	
Marketing et Management international		-	0.5		1	Epreuve écrite	E	01:00	CC	
Management interculturel		-								
Enjeux économiques et sociaux en Europe		-			0	Présence obligatoire	A		CC	
Visite institution européenne		-			0	Participation obligatoire	A		CC	
UE6 Professionnalisation - Mission en entreprise méthodologie mémoire		15	5							
Méthodologie - initiation à la recherche		-								
Mission en entreprise - Mémoire -soutenance		-	1		1	Mémoire rédigé et soutenance orale	O	00:30	CT	
Certification Responsabilité Sociale des Organisations (RSO)		-			0	Parcours e-learning à suivre Certificat RSO à remettre	A		CC	
Projet et accompagnement professionnel		-								

Document Interne

Responsable(s) : Thierry Nobre

Dérogations et alinéas additionnels

Contrat pédagogique

Pour accompagner et soutenir la réussite de l'étudiant, notamment lors de l'octroi d'un statut spécifique, le responsable de formation met en place avec l'étudiant un contrat pédagogique.

(D) Cet accord, signé par les deux parties, adapte de façon détaillée, justifiée et proportionnée, le déroulement du cursus de l'étudiant, en tenant compte de sa situation et des nécessités du bon déroulement de la formation.

Lorsqu'il n'y a pas d'aménagement spécifique demandé, l'inscription pédagogique est le contrat pédagogique. (consultable sur Ernest « mon dossier web »)

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants, parmi ceux proposés ici <https://unistra.fr/rse> :

- d'une priorité dans le choix de groupe de TD, TP, et/ou de la possibilité d'intégration ponctuelle d'autres groupes de TP ou TD
- **Dispense d'assiduité** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'une dispense de présence au niveau des enseignements et/ou de manière sporadique (TD/TP) en fonction des contraintes liées à certaines activités (représentations, compétitions, obligations liées aux mandats, convocations, etc.)
- (D) • **Attribution d'un régime long d'études** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions
- **Dispense de contrôle continu** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'une dispense des épreuves de contrôle continu en séance et se voit attribuer un devoir à rendre en substitution des épreuves concernées.
- **Régime spécifique de conservation des notes** - par là, il est entendu que les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues à des épreuves dans des UE non acquises sont conservées d'une année à l'autre.

Motif de la dérogation : /

Motif de la dérogation : Les aménagements ci-dessous ne sont pas intégralement conservés pour les raisons suivantes :
Aménagement des horaires d'enseignement Aménagement des horaires d'enseignement d'un aménagement des horaires de cours (quand plusieurs répétitions d'un même cours existent) d'un accès privilégié aux enseignements en ligne lorsque ces derniers existent ou en cas de formation au format hybride Les 2 points ci dessus ne correspondent pas à notre organisation (pas de cours en hybride, pas de dédoublement de cours proposé) **Dispense de contrôle continu** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'une dispense des épreuves de contrôle continu, et ne participe qu'aux épreuves de contrôle terminal. Ces périodes d'évaluations terminales peuvent prévoir une ou des épreuves spécifiques se substituant au contrôle continu. Les UE de nos formations n'intègrent pas toutes un contrôle terminal. De plus des épreuves de substitution sont déjà organisées pour les absences justifiées. **Sessions spéciales d'examen** - par là, il est entendu que dans le cadre des formations en évaluation continue intégrale, l'étudiant bénéficie d'une session d'examens terminaux se substituant en tout ou partie aux épreuves de contrôle continu.
Point de vigilance: si la formation retient cet aménagement, une session de rattrapage doit être possible pour garantir le bénéfice de la seconde chance. MISE EN OEUVRE A DETAILLER Nos formations ne sont pas organisées en contrôle continu intégral

Motif de la dérogation : Les profils spécifiques des formations permettent le contrôle d'assiduité aux TD et aux cours.

Assiduité

- (D) L'assiduité est obligatoire dans le cadre des travaux dirigés et des travaux pratiques et des cours magistraux

Compensation en master et obtention du diplôme

- (D) Au niveau des deux semestres d'une même année d'étude, les notes des semestres se compensent entre elles.
 Au niveau du diplôme, les notes des années de master ne se compensent pas entre elles

Motif de la dérogation : Compensation des 2 semestres d'une même année de Master car pas de session de rattrapage

Calcul de la moyenne générale

- (D) La moyenne générale du Master est la moyenne des notes des deux semestres 3 et 4 sans pondération des semestres.

Motif de la dérogation : étudiants admis dans la seconde année du Master ne sont pas tous issus d'un M1 délivrés par l'Université de Strasbourg et ne relèvent pas tous du domaine Droit Economie Gestion. Le calcul du résultat sur la seconde année de Master est la règle la plus équitable pour gérer, la mixité des provenances et la diversité des profil, FI, FC, AP des étudiants

Diplôme intermédiaire de maîtrise

- (D) La réussite au diplôme intermédiaire de Maîtrise repose sur l'obtention de la moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 sans pondération des semestres, à la première année de Master (S1/S2). Les 2 semestres se compensent entre eux.

Motif de la dérogation : La formation ne souhaite pas de note éliminatoire.

Session de rattrapage

- (D) Il n'y a pas de deuxième session d'examen

Motif de la dérogation : Car compensation des notes des deux semestres d'une même année

Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.
UE1 Offre de soins et environnement		6	2							
Économie, structuration et évolution de l'offre de santé		-	1		1	Dossier collectif	A		CC	
Système de santé comparé		-	1		1	Dossier collectif	A		CC	
UE2 Stratégie des organisations		6	2							
Analyse et démarche stratégique & Business Model		-	1		1	Etude de cas et synthèse articles	A		CC	
Management de l'innovation/Digitalisation		-	1		1	Dossier collectif	A		CC	
Marketing des services et Opérationnel		-	1		1	Etude de cas	A		CC	
UE3 Performance et Gouvernance		9	3							
Management de la performance organisationnelle		-	1		1	Etude de cas et synthèse articles	A		CC	
Pilotage financier		-	1		1	Etude de cas	A		CC	
Gouvernance et Parties Prenantes		-	1		1	Dossier collectif	A		CC	
UE4 Acteurs et animation d'équipe		9	3							
Gestion du capital humain & Leadership		-	1		1	Etude de cas	A		CC	

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.
Semestre 4 MOS Rabat		30								
UE5 Management de Projet		9	3							
Gestion de projet: aspects théoriques, éléments transverses et structurants		-	1		1	Etude de cas	A		CC	
Gestion de projet: Conduite et méthodologie de projets Lean		-	1		1	Etude de cas	A		CC	
Conduite du changement		-	1		1	Etude de cas synthèse d'article	A		CC	
UE6 Internationalisation et interculturelité		6	2		1	Compte rendu individuel	A		CT	
Conférences en anglais		-								
Management interculturel		-								
Institutions Européennes		-								
Séminaire internationale		-	1							
UE7 Projet Académique		15	5		1	Projet + soutenance	A		CT	
Projet collectif		-	1							
Méthodologie et conduite de la recherche		-	1							
Projet académique		-	1							

Document intermédiaire

DELIBERATION :

Conseil d'Administration - Séance du 9 mai 2023

Point n°2.6 : MECC Master Management 2023/2024

EXPOSE DES MOTIFS :

Voir le document en annexe.

Délibération

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil ont donné leur accord aux Modalités d'Evaluation des Connaissances et des Compétences du Master Management pour l'année universitaire 2023/2024.

Fait à Strasbourg, le 9 mai 2023

L'Administrateur provisoire,

UNIVERSITE DE STRASBOURG
ÉCOLE DE MANAGEMENT STRASBOURG
61, Avenue de la Forêt Noire
67085 STRASBOURG CEDEX

Babak MEHMANPAZIR

DELIBERATION :

Conseil d'Administration - Séance du 9 mai 2023

Point n°2.5 : MECC Master MÆ 2023/2024

EXPOSE DES MOTIFS :

Voir le document en annexe.

Délibération

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil ont donné leur accord aux Modalités d'Evaluation des Connaissances et des Compétences du Master MÆ pour l'année universitaire 2023/2024.

Fait à Strasbourg, le 9 mai 2023

L'Administrateur provisoire,



UNIVERSITE DE STRASBOURG
ECOLE DE MANAGEMENT STRASBOURG
61, Avenue de la Forêt Noire
67085 STRASBOURG CEDEX

Babak M. PAZIR

DELIBERATION :

Conseil d'Administration - Séance du 9 mai 2023

Point n°2.4 : MECC Master CCA 2023/2024

EXPOSE DES MOTIFS :

Voir le document en annexe.

Délibération

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil ont donné leur accord aux Modalités d'Evaluation des Connaissances et des Compétences du Master CCA pour l'année universitaire 2023/2024.

Fait à Strasbourg, le 9 mai 2023

L'Administrateur provisoire,



Balal MEHMANPAZIR

UNIVERSITE DE STRASBOURG
ECOLE DE MANAGEMENT STRASBOURG
61, Avenue de la Forêt Noire
67085 STRASBOURG CEDEX

DELIBERATION :

Conseil d'Administration - Séance du 9 mai 2023

Point n°2.2 : MECC DU Leadership, Management et Neurosciences 2023/2024

EXPOSE DES MOTIFS :

Voir le document en annexe.

Délibération

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil ont donné leur accord aux Modalités d'Evaluation des Connaissances et des Compétences du DU Leadership, Management et Neurosciences pour l'année universitaire 2023/2024.

Fait à Strasbourg, le 9 mai 2023

**UNIVERSITE DE STRASBOURG
ECOLE DE MANAGEMENT STRASBOURG
61, Avenue de la Forêt Noire
67085 STRASBOURG CEDEX**

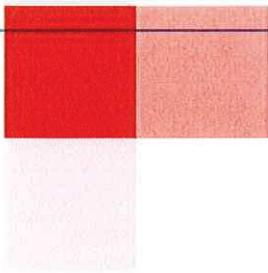
Administrateur provisoire,



Babak MEHMANPAZIR

Maquette 2022 / 2023

M1 Finance	Code UE	UE	Heure de présence étudiante	Matière	Code Matière	Enseignant	coef par épreuve	Type d'épreuve (Oral-écrit-surtable-travail à rendre-individuel-en gp)	Durée épreuve	MUTU ALISES	AVEC	Nb HCM	TD	Nbgrp TD	Total coût en h CM
M1 Finance	EM3FGU01	UE1 Finance d'entreprise	78	Comptabilité approfondie Audit et accompagnement des entreprises Analyse financière	EM3FGM11 EM3FGM15 EM3FGM13	Claire MENY Claire MENY Géraldine BROYE	50%	Ecrit	2h			21		1	21,0
M1 Finance	EM3FGU02	UE2 Finance de marché	75	Finance d'entreprise Investissements Actifs dérivés	EM3FGM12 EM3FGM21 EM3FGM22	Marie-Hélène BROUHANE Maxime MERU (15h) + Patrick ROGER (15h) Patrick ROGER	50%	Ecrit	2h			12		1	12,0
M1 Finance	EM3FGU03	UE3 Langues - Anglais des affaires	20	Economie et gestion des risques Anglais des affaires	EM3FGM24 EM3FGM31	Joël PETEY Wells / Eliot	100%	Ecrit	3h	X Actuarial		30		1	30,0
			20					40% Oral/écrit 60% écrit				24		1	24,0
			173									21	20	1	13,3
Semestre 2: EM3FHS															
												153			166,3
M1 Finance	Code UE	UE	Heure de présence étudiante	Matière	Code Matière	Enseignant	coef par épreuve	Type d'épreuve (Oral-écrit-surtable-travail à rendre-individuel-en gp)	Durée épreuve	MUTU ALISE	AVEC	Nb HCM	TD	Nbgrp TD	Total coût en h CM
M1 Finance	EM3FU01	UE 4 Cadre juridique et institutionnel	84	Institutions financières et réglementations Fiscalité	EM3FHM11 EM3FHM12 EM3FHM13	Pierrick MAURÉ Monica PAISALS Alban DE CLAVERIE	100%	Ecrit	3h			18		1	18,0
M1 Finance	EM3FU02	UE 5 Economie et finance internationale	69	Normes comptables internationales Droit des sociétés Finance comportementale	EM3FHM14 EM3FHM24 EM3FHM22	Marie Lepretre Maxime MERU Eric CHENEVIERE	100%	Ecrit	3h			24		1	24,0
M1 Finance	EM3FU03A	UE 6 Case Studies and Empirical Finance	84	Finance internationale Macroéconomie financière Initiation à la recherche	EM3FHM31 EM3FHM23 EM3FHM31	Thomas COUDERT HAMELIN (15) / ROGER (12) Marie-Hélène BROUHANE	33%	CC	Dossier individuel			42		1	42,0
			84	Cases studies	EM3FHM22	Marie-Hélène BROUHANE	33%	CC	Travail en groupe			24		1	24,0
			237	Empirical finance	EM3FHM33	Martin NOVAK	33%	CC	Dossier individuel			18		1	18,0
															Total M1 FINANCE
															237,0



L'administrateur provisoire de l'Ecole de Management Strasbourg

A

Monsieur Michel DENEKEN
Président
Université Strasbourg

Objet : Modalités d'évaluation des compétences et des connaissances

Monsieur le Président, *cher Michel*

Au sein de l'EM Strasbourg, les modalités d'évaluation des compétences et des connaissances (MECC) sont élaborées pour chaque formation par le responsable de la formation, en étroite collaboration avec son comité pédagogique qui rassemble l'ensemble des intervenants de la formation.

Les MECC sont par la suite validées par le Conseil d'Administration de l'Ecole, avant proposition à la CFVU.

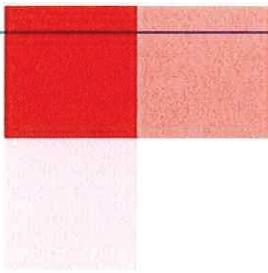
L'Ecole de Management Strasbourg dispense quatre Mentions de Master du champ sciences économiques et management : « Administration des Entreprises », « Management », « Comptabilité-Contrôle-Audit » et « Finance » (dans cette mention, l'EM porte le M1 et le parcours « Audit et Conseil financier »).

Pour tous les **parcours de ces mentions de master** à l'EM Strasbourg, les règles générales s'appliquent et les éléments ci-dessous sont spécifiques à l'EM Strasbourg.

➤ 3.1.7 Compensation

Au niveau des deux semestres d'une même année d'étude, les notes des semestres se compensent entre elles.

Au niveau du diplôme, les notes des années de Master ne se compensent pas entre elles.



➤ **3.1.8 Calcul de la moyenne générale en Master**

La moyenne générale du Master est la moyenne des notes des deux semestres 3 et 4, sans pondération des semestres.

Deux exceptions à cette règle sont à considérer :

- La moyenne générale du Master Comptabilité-Contrôle-Audit se calcule sur la moyenne des 4 semestres.
- La moyenne générale du Master European Management Studies de la mention Management, se calcule sur la moyenne générale des 4 semestres car il s'agit d'une spécialité universitaire proposée en double diplôme sur deux ans, cogérée par notre établissement et notre partenaire, l'Ecole de Commerce de Reutlingen en Allemagne. Les étudiants effectuent leur M1 en Allemagne et le M2 à Strasbourg.

➤ **Session de rattrapage**

Il n'y a pas de deuxième session d'examen.

➤ **3.1.9 Diplôme intermédiaire de Maîtrise**

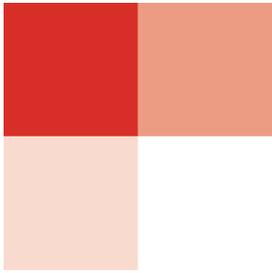
La réussite au diplôme intermédiaire de Maîtrise repose sur l'obtention de la moyenne égale ou supérieure à 10/20 sans pondération des semestres, à la première année de Master (S1/S2). Les 2 semestres se compensent entre eux.

Ces dérogations se justifient de la façon suivante :

- Les étudiants admis dans la seconde année du Master ne sont pas tous issus d'un M1 délivrés par l'Université de Strasbourg et ne relèvent pas tous du domaine Droit Economie Gestion. Le calcul du résultat sur la seconde année de Master est la règle la plus équitable pour gérer, la mixité des provenances et la diversité des profils, FI/FC/AP, des étudiants.
- Comme nous n'organisons pas de session de rattrapage (l'absence de note éliminatoire et la compensation entre les semestres d'une même année sont déjà des règles favorables à la réussite), la compensation entre les 2 semestres d'une même année favorise la réussite des étudiants. Les programmes sont construits avec le souci de la progression des étudiants.

Babak MEHMENPAZIR
Administrateur provisoire
Ecole de Management Strasbourg





Diplôme Grande École
Règlement des études et des examens

2023-2024

EM Strasbourg – Université de Strasbourg
61, avenue de la Forêt Noire – 67085 Strasbourg Cedex

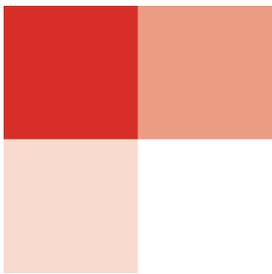
Charlotte MASSA – Directrice déléguée du Programme Grande École

charlotte.massa@em-strasbourg.eu

Delphine THEURELLE-STEIN – Directrice des études du Programme Grande École

delphine.theurrelle-stein@em-strasbourg.eu

Version finale approuvée par le Conseil d'administration de l'Université de
Strasbourg.



Préambule

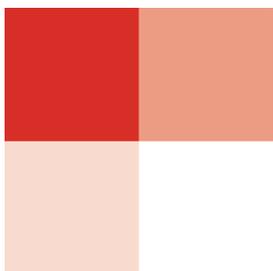
Le Diplôme Grande École de l'EM Strasbourg est une formation généraliste aux métiers de gestion en trois ans et délivre le grade de Master à ses diplômés.

1. Les voies d'admission au Diplôme Grande École

Sont admis au Diplôme Grande École, les étudiants ayant été déclarés admis à l'issue des concours suivants :

- Le concours ECRICOME destiné aux élèves de classes préparatoires des Grandes Écoles pour une admission en 1^{ère} année.
- Les concours d'admission parallèle Ecricome suivants :
 - Le concours Tremplin 1 ouvert aux étudiants de niveau Bac+2 pour une admission en 1^{ère} année
 - Le concours Tremplin 2 ouvert aux étudiants de niveau Bac+3/4 pour une admission en 2^{ème} année
- Le concours International destiné aux étudiants détenteurs d'une Licence/Bachelor d'universités étrangères pour une admission en 2^{ème} année.
- Le concours post-bac Trajectoire Management destiné aux lycéens admis dans la filière GEA d'IUT Louis Pasteur de l'Université de Strasbourg pour une intégration en 2^{ème} année.
- Le concours Unistra-Pass destiné aux étudiants BAC+3 diplômés de l'Université de Strasbourg, pour une admission parallèle en 2^{ème} année.
- Le concours « Ouverture et talents » : destiné aux lycéens pour une admission en 1^{ère} année.

Sont également admis les candidats ayant validé partiellement ou totalement le diplôme par la procédure de Validation des Acquis de l'Expérience (V.A.E.) ou encore ceux issus d'universités étrangères avec lesquelles l'EM Strasbourg a signé un accord de partenariat international pour la formation PGE ; en outre, des candidats peuvent être admis via la procédure V.A.P (Validation des Acquis Professionnels).



Des cours de mise à niveau comprenant les matières fondamentales de la gestion ou toutes matières jugées pertinentes peuvent être organisés à l'intention des étudiants issus des concours d'admission parallèle en 2^{ème} année (Tremplin 2, **Trajectoire Management**, Unistra-Pass et Concours International).

2. Principes généraux : Organisation et évaluation des enseignements

Le cursus est organisé en semestres. La durée totale des études est de 6 semestres et représente 180 crédits ECTS (European Credit Transfer and Accumulation System). Elle peut être prolongée en cas de choix d'un cursus en double diplôme ou de l'intégration d'une année professionnalisante dans le parcours de formation.

Le cursus complet comprend : des enseignements, des missions professionnelles (stages, activités associatives, missions d'entreprises, concours, etc.), une année académique complète à l'étranger, un case study, un grand oral, le parcours 3 valeurs, un parcours Data Culture et un module CLUE (Cross Cultural skills, Langages excellence, Uncommon activities, European leadership).

Le séjour académique à l'étranger, d'une durée minimum d'un an, est obligatoire sauf dans les deux cas suivants :

- dérogation ou dispense accordée après délibération par le Comité d'affectation à l'international (CODAF) (voir section 2.2.2).
- poursuite du parcours apprentissage en 2 ans (2^{ème} et 3^{ème} années du Programme Grande École).

Il convient de distinguer le cursus suivi sur site (2.1) de celui suivi à l'étranger (2.2).

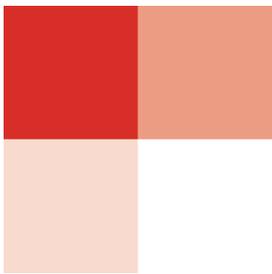
2.1 Cursus sur site

2.1.1. Organisation du cursus sur site

Les enseignements sont organisés selon une architecture associant tronc commun, majeure, spécialisation, matière élective et matière optionnelle. Les crédits ECTS des Unités d'Enseignements (UE) et coefficients qui y sont associés, sont portés à la connaissance des étudiants via la fiche de cours disponible dans l'intranet.

Les Unités d'Enseignement (UE) électives sont des UE obligatoires à choisir parmi un bloc de cours dont le nombre et les modalités sont notifiés chaque année lors des réunions de rentrée.

L'« UE optionnelle » propose des cours de sport. Elle est facultative et s'étend obligatoirement sur les deux semestres de l'année académique. Elle donne lieu à une



notation annuelle sur 20. Les étudiants ne peuvent valider qu'une seule option sport par année.

Les notes obtenues dans les UE électives et optionnelles sont incluses dans le calcul de la moyenne générale de l'année d'étude.

Les étudiants étudient deux langues étrangères : l'anglais (LV1) et une deuxième langue vivante (LV2). La LV2 est choisie par les étudiants en fonction de leurs souhaits d'expatriation (année académique à l'étranger) et ce, dans la limite des capacités d'accueil de l'EM Strasbourg.

Pour la LV1 comme pour la LV2, les étudiants se voient attribuer un niveau par les enseignants du Département Langues et Cultures Étrangères (LCE). Les étudiants souhaitant changer de niveau de langue au cours de leur cursus doivent en adresser une demande motivée au Service Scolarité dans le mois suivant chaque rentrée universitaire. Cette demande est soumise à la validation du Département LCE.

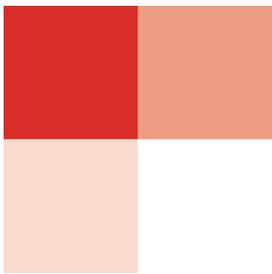
Les modalités pédagogiques et d'évaluation des cours de langues et cultures et civilisations sont présentées dans le « Guide des langues » disponible dans l'Intranet sous la rubrique « Ressources > Guides et Règlements > Guides et Règlements Formation > PGE > Guide des langues ».

2.1.2. Évaluation du cursus sur site

L'évaluation est effectuée selon le principe de l'examen semestriel ou, pour les enseignements qui s'y prêtent, selon le principe du contrôle continu (deux épreuves au moins correspondant à la matière enseignée pendant le semestre). Les modalités d'évaluation peuvent comporter également une note tenant compte de la participation de l'étudiant en cours.

La nature et les modalités des épreuves de contrôle sont définies par chaque responsable de cours, en accord avec les coordinateurs pédagogiques et la direction du programme, et sont communiquées aux étudiants au début de l'année universitaire via la fiche de cours disponible dans l'intranet. L'évaluation se fait par matière ou unité d'enseignement (UE) selon une échelle de 0 à 20.

Les crédits ECTS et coefficients affectés à chacune des unités d'enseignement (UE) sont mentionnés dans les fiches de cours disponibles dans l'intranet. Les coefficients déterminant le poids de chaque bloc ou UE dans la moyenne de l'année ne sont pas toujours égaux aux crédits ECTS associés aux UE. Ces différentes informations sont disponibles dans l'intranet (rubrique programme) et sont communiquées aux étudiants lors des réunions de rentrée.



En accord avec les recommandations de l'Université de Strasbourg, les deux principes de compensation et de capitalisation des UE sont appliqués.

2.1.2.1. La compensation

Toutes les UE en 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} année sont compensables entre elles et entre les deux semestres d'une même année.

2.1.2.2. La capitalisation

L'UE est réputée acquise par l'étudiant dès lors que la note obtenue est égale ou supérieure à 10/20. Il n'est pas possible de représenter une UE capitalisée (sauf dérogation acceptée par le comité pédagogique).

Les notes des UE, affectées de leur coefficient, interviennent dans le calcul final de la moyenne générale.

En cas de redoublement, les UE capitalisées restent acquises, les notes sont conservées et sont compensables avec les autres UE restant à présenter. A noter que la capitalisation d'UE ne s'applique pas dans le cas d'un redoublement sur un parcours en alternance.

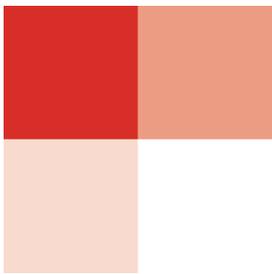
Dans le cadre d'un redoublement, l'étudiant aura l'obligation de signer en début d'année académique un contrat pédagogique établi avec la scolarité du programme. Ce contrat mettra en avant les UE capitalisées ainsi que les cours/UE à repasser sur l'année du redoublement. Il est de la responsabilité de l'étudiant de s'assurer des modalités pédagogiques et du calendrier des cours/UE à repasser.

2.1.2.3. Passage en année supérieure

Le passage en année supérieure est subordonné à l'obtention de la moyenne de 10/20 après compensation. Étant donné le principe de compensation inconditionnelle, il n'y a pas de seconde session en fin de 1^{ère}, 2^{ème} ou 3^{ème} année.

En cas d'échec, l'étudiant est autorisé à redoubler. Si l'étudiant échoue aux épreuves de l'année qu'il redouble, il n'est pas autorisé à se réinscrire dans le Programme Grande École de l'EM Strasbourg.

Aucun étudiant n'est autorisé à redoubler plus de deux fois dans le cursus.



2.1.3. Présence en cours

Lorsque la présence des étudiants aux activités d'enseignement (cours, séminaires, travaux pratiques, conférences, etc.) est obligatoire (cf. syllabus de l'enseignement dans l'Intranet), toute absence devra être justifiée dans un délai de 8 jours calendaires sur la plateforme dédiée à la gestion des absences dans l'Intranet rubrique « Mon parcours > Mes absences » (hors aménagements spécifiques de parcours validés par la scolarité).

Aucune absence ne sera justifiée sans la validation par la scolarité du document justificatif déposé sur la plateforme (certificat médical, convocation, attestation de présence obligatoire sur un événement, etc.).

A cet égard, nous rappelons que le dépôt de justificatifs falsifiés correspond à un délit de faux et usage de faux pouvant être puni de 3 ans d'emprisonnement et de 45 000€ d'amendes (selon l'article 441-1 du code pénal). De plus, en cas de comportement d'un étudiant non conforme aux valeurs de l'école, le jury de diplomation pourra appliquer des pénalités à la note « 3 Valeurs » ainsi qu'aux enseignements impactés par le dépôt de ces justificatifs falsifiés.

2.1.4. Règlement des examens sur site

Les modes de contrôle, d'évaluation et les pénalités qu'entraînent les absences injustifiées font l'objet d'une décision annuelle du comité pédagogique et figurent dans les fiches de cours disponibles dans l'intranet.

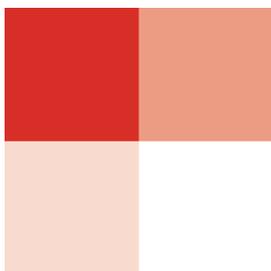
Tout retard non justifié dans la remise d'un travail peut entraîner l'attribution d'un zéro pour ce travail.

Toute absence non justifiée à une épreuve entraîne l'attribution d'un zéro à cette épreuve.

Les étudiants absents pour raisons médicales à une épreuve de contrôle continu doivent déposer un justificatif sur la plateforme dédiée à la gestion des absences dans l'Intranet dans un délai n'excédant pas 8 jours calendaires après l'épreuve concernée ainsi qu'amener l'original du justificatif/certificat à la scolarité.

Les étudiants absents à une épreuve de contrôle continu pour toutes autres raisons que médicales doivent avoir obtenu l'accord préalable de la responsable de scolarité qui leur fournira un justificatif à déposer sur la plateforme et à remettre à l'enseignant.

Les étudiants absents à une épreuve de contrôle terminal doivent : d'une part, déposer un justificatif d'absence sur la plateforme dédiée de gestion des absences dans l'Intranet dans



un délai n'excédant pas 8 jours calendaires après l'épreuve concernée, et d'autre part amener l'original du justificatif/certificat à la scolarité.

Pour les épreuves de contrôle continu et de contrôle terminal sont considérées comme des justifications recevables :

- un empêchement subi et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant et attesté auprès du service de scolarité : accident, hospitalisation, décès d'un proche constituent des cas recevables dans cette circonstance ;
- un empêchement lié à une activité associative au sein de l'École, sous réserve d'accord préalable de la directrice des études et du responsable pédagogique du parcours associatif. Cette demande doit être effectuée au moins 8 jours calendaires avant le début de l'épreuve sur la plateforme dédiée à la gestion des absences sur l'intranet.

Une épreuve de substitution est organisée en cas d'absence justifiée à une épreuve de contrôle terminal. L'enseignant responsable de l'épreuve initiale en définit les modalités. Toute absence, même justifiée, à l'épreuve de substitution, entraîne l'attribution d'un zéro à cette épreuve.

En cas d'absence justifiée à un contrôle continu, il n'y a pas d'épreuve de substitution. Dans ce cas, la note de l'épreuve terminale remplace celle du contrôle continu manquant.

En sus de ces règles générales, un document intitulé « Examens-Consignes à respecter », plus détaillé, est porté à l'attention des étudiants par voie d'affichage à la rentrée de chaque année universitaire.

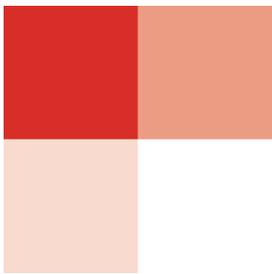
Toute fraude ou tentative de fraude peut entraîner la comparution de son auteur devant la Section disciplinaire du Conseil d'Administration de l'Université, conformément aux dispositions du Code de l'éducation et du décret n° 92-657 du 13/07/1992.

Le Programme Grande École a mis en place des outils de prévention et de détection du plagiat. Toute forme de plagiat (s'attribuer les propos, les productions ou les idées d'autrui, sans citer la source ou l'auteur) peut entraîner la comparution de son auteur devant la Commission Disciplinaire de l'Université.

2.2. Coursus suivis à l'étranger

2.2.1. Règles générales relatives au départ en échange académique

Les études à l'étranger sont organisées sous le régime du diplôme unique ou du double diplôme dans l'une des universités étrangères avec lesquelles l'École de Management Strasbourg et l'Université de Strasbourg ont signé un accord d'échange.



Sous le régime du diplôme unique, le séjour à l'étranger s'effectue sur deux semestres consécutifs obligatoirement en 2^{ème} année pour les étudiants ayant intégré l'École en 1^{ère} année et en 3^{ème} année pour les étudiants ayant intégré l'École en 2^{ème} année, sauf report autorisé (activités associatives, double diplôme à l'étranger et certaines destinations définies par le Service Relations Internationales). Le report ne s'applique pas aux étudiants ayant été recrutés via le concours Tremplin 2, Trajectoire Management ou Unistra-PASS.

Les étudiants bénéficiant d'un report de départ pour effectuer un double diplôme suivront en deuxième année sur site des cours électifs spécifiques en vue de la préparation au double diplôme. Sous le régime du double diplôme, le séjour à l'étranger s'effectue sur au plus quatre semestres à partir de la 3^{ème} année (sauf pour certaines destinations définies par accord de double diplôme spécifique).

Les étudiants admis via le concours Tremplin 2, **Trajectoire Management** ou Unistra-PASS peuvent être dispensés du séjour académique à l'international s'ils ont effectué au moins un semestre d'études et/ou de stage à l'étranger durant leur licence / bachelor avant d'intégrer le Programme Grande École. Dans le cas contraire, ils doivent effectuer leur 3^{ème} année à l'étranger. Les demandes de dispense sont à soumettre au CODAF selon des modalités qui sont communiquées aux étudiants en septembre chaque année. Seul le CODAF est habilité à délivrer la dispense.

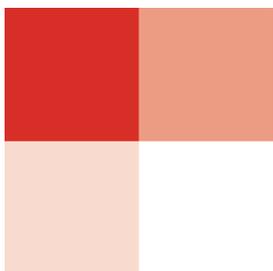
Les étudiants admis sur le parcours spécifique de 2 ans en apprentissage n'effectuent pas de séjour académique de deux semestres consécutifs à l'étranger, notamment du fait du rythme alterné et de la présence en entreprise sur les semaines dédiées.

Du fait de leur cursus déjà internationalisé, les étudiants admis via le Concours International n'effectuent pas de séjour académique à l'étranger et réalisent leurs deux années de Programme Grande École sur site.

Pendant leur séjour, les étudiants sont soumis aux modalités d'évaluation et d'attribution des diplômes régis par les conventions signées par l'EM Strasbourg - Université de Strasbourg d'une part et les établissements partenaires d'autre part.

Pendant leur séjour, si les étudiants rencontrent des difficultés personnelles amenant la direction du programme à valider un arrêt de leur mobilité, ils devront, selon le cas :

- réintégrer l'année académique en cours sur site, si le retour a lieu au maximum 30 jours après le début du premier semestre à l'EM Strasbourg ;
- intégrer une année professionnalisante sur l'année académique en cours et redoubler sur site l'année académique suivante si le retour a lieu avant le 31 octobre ;
- redoubler sur site l'année académique suivante si le retour a lieu après le 31 octobre.



2.2.2. La procédure d'affectation dans une université partenaire

L'affectation se fait sur la base des vœux de l'étudiant et selon les modalités ci-dessous :

- Pour les étudiants de 1^{ère} année : selon la moyenne des UE obligatoires du 1^{er} semestre de la 1^{ère} année ;
- Pour les étudiants de 2^{ème} année : selon la moyenne des UE obligatoires du 1^{er} semestre de la 2^{ème} année.

Les affectations sont réalisées selon les critères suivants

- Rang de classement du candidat en fin de 1^{er} semestre ;
- Conditions imposées par le partenaire (TOEFL, note plancher pour certaines UE, etc.) ;
- Compétences linguistiques.

Un Comité d'affectation à l'international (CODAF) est constitué. Il est composé de la directrice des études et/ou de la responsable pédagogique de 1A et/ou de la responsable de la scolarité PGE, de la responsable du service Relations Internationales, de la responsable du département Langues et Cultures Étrangères, de gestionnaires de scolarité et de coordinatrices de programmes de mobilité internationale.

Le CODAF assure les missions suivantes :

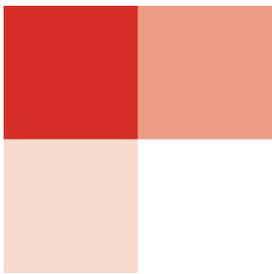
- Élaboration du règlement des affectations pour chaque année académique ;
- Délibération sur les demandes de dispense et de dérogation à la mobilité ;
- Instruction des recours éventuels formulés par les étudiants.

2.2.3. Évaluation du cursus suivi à l'étranger

Les étudiants procèdent à leur inscription pédagogique dans l'université d'accueil conformément au « Règlement – choix de cours à l'étranger » disponible sur l'Intranet, Rubrique International > **Mes cours à l'étranger.**

Les étudiants en 2^{ème} année ou en 3^{ème} année à l'étranger s'inscrivent à des cours représentant 60 crédits ECTS ou équivalent, suivent les enseignements correspondants pendant 2 semestres et passent les examens dans les conditions fixées par l'université d'accueil.

L'évaluation des études suivies pendant le séjour à l'étranger est faite par un jury réuni à l'initiative de la directrice déléguée du programme au cours du semestre qui suit l'année passée à l'étranger. Ce jury a la responsabilité d'harmoniser les différents modes



d'évaluation en vigueur dans les établissements partenaires avec le système d'évaluation de l'École.

Le jury prend connaissance des évaluations faites par l'université d'accueil. Il les intègre à celles antérieurement réalisées dans le cursus des étudiants et décide du passage dans l'année supérieure ou de l'attribution du diplôme.

A noter que certaines universités d'accueil communiquent très tardivement les résultats d'évaluation (jusqu'à mi-novembre de l'année académique suivante). Si ces résultats communiqués tardivement conduisent à un redoublement de l'étudiant, ce dernier devra redoubler sur site - y compris s'il avait commencé les cours en année supérieure sous réserve de validation de son cursus à l'étranger. Dans le cas particulier d'une intégration dans une spécialisation de 3^{ème} année en apprentissage, le contrat d'apprentissage signé avec l'entreprise d'accueil serait automatiquement rendu caduque et rompu.

3. L'offre pédagogique durant la 2^{ème} année sur site

Le programme offre 7 majeures en formation initiale :

- **Finance-Comptabilité**
- **Stratégie responsable et management interculturel des RH**
- **Supply Chain management**
- **Entrepreneuriat-Stratégie**
- **Marketing et relation client**
- **Marketing digital**
- **International and European Business**

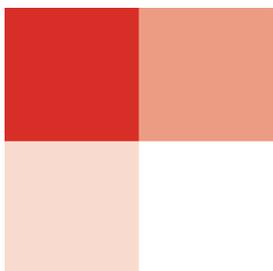
Pour l'ensemble des 7 majeures précédemment citées, l'étudiant pourra demander à changer de majeure au maximum 2 semaines après le début des enseignements de la majeure.

Le programme offre également 1 parcours en apprentissage **soumis à sélection** :

- **Management en apprentissage**

4. L'offre pédagogique durant l'année de spécialisation – la 3^{ème} année

Le programme offre plusieurs spécialisations en formation initiale ou apprentissage ou aménagées en double diplôme avec un Master délivré par l'Université de Strasbourg (organisé par l'EM Strasbourg ou par une autre composante de l'université) ou par des universités partenaires à l'international.



Le programme offre aussi la possibilité de réaliser sa spécialisation dans une école partenaire (Rennes School of Business). La liste des spécialisations ouverte est définie annuellement et portée à connaissance des étudiants via l'intranet.

Les enseignements de spécialisation organisés durant la 3^{ème} année du Diplôme Grande École se répartissent de la manière suivante :

- **10** spécialisations en formation initiale ou en apprentissage (voir section 4.1)
- **4** spécialisations aménagées en double diplôme en formation initiale (voir section 4.2)
- **9** spécialisations aménagées en double diplôme en apprentissage (voir section 4.3)

En cas de choix de double diplôme interne à l'Université de Strasbourg, les candidats suivront la procédure de sélection requise pour le Master choisi. Ils pourront poursuivre leur spécialisation sous réserve d'y être admis.

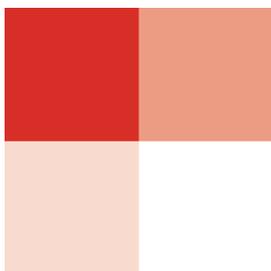
Le nombre d'étudiants admis en apprentissage est limité et annuellement déterminé par le CFAU (centre de formation des apprentis). L'accès à une filière en apprentissage est soumis à une sélection, sur la base des résultats académiques et du projet professionnel des candidats à l'apprentissage.

Pour les étudiants non-natifs anglophones, l'accès à une spécialisation anglophone est soumis à la validation d'un niveau suffisant en anglais. Pour les étudiants non-natifs francophones, l'accès à une spécialisation francophone est soumis à la validation d'un niveau suffisant en français. Si le niveau de l'étudiant n'est pas suffisant dans la langue de la spécialisation, l'intégration dans la spécialisation ne sera pas possible.

4.1. Spécialisations en formation initiale (FI) ou en apprentissage (App)

- **Operational and Strategic Marketing** (FI) (en anglais)
- **Négociation et management commercial** (FI et App)
- **Marketing** (FI et App)
- **Finance** (FI) (en anglais)
- **Comptabilité-Contrôle-Finance** (FI et App)
- **Supply Chain Management et Achat International** (FI et App)
- **Entrepreneuriat** (FI et App)
- **Stratégie et management de la performance humaine** (FI et App)
- **International and European Business** (FI) (en anglais)
- **Digitalisation des parcours clients** (FI et App)

Pour l'ensemble des 10 spécialisations précédemment citées, l'étudiant pourra demander à changer de spécialisation au maximum jusqu'à 2 semaines après le début des enseignements.



4.2. Spécialisations aménagées en double diplôme en formation initiale sur site

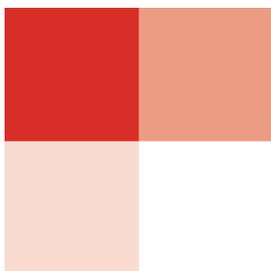
- **Comptabilité-Contrôle-Finance** en double diplôme sur 2 ans avec le Master mention Comptabilité-Contrôle-Audit¹.
- **Comptabilité-Contrôle-Finance** en double diplôme avec le Master 2 Audit et Conseil Financier.
- **Marketing** en double diplôme avec le Master 2 mention STAPS spécialité Marketing du sport, en partenariat avec la Faculté des Sciences du Sport de l'Université de Strasbourg.
- **Management public** en double diplôme avec le Master 2 mention Administration publique spécialité Carrières et action publiques, parcours Management et gestion publics, en partenariat avec l'IEP de Strasbourg.

4.3. Spécialisations aménagées en double diplôme en apprentissage sur site

- **Management du Tourisme** en double diplôme avec le Master 2 Management du Tourisme
- **Digital Marketing et Management des technologies** en double diplôme avec le Master 2 E-marketing et Stratégie Digitale
- **Marketing** en double diplôme avec le Master 2 mention Management spécialité Marketing parcours Marketing et Gestion d'Événements
- **Marketing** en double diplôme avec le Master 2 mention Management spécialité Marketing parcours Marketing et Écoute des marchés
- **Entrepreneuriat** en double diplôme avec le Master 2 Création d'entreprise, Développement, Conseil.
- **Stratégie et management de la performance humaine** en double diplôme avec le Master 2 Ressources Humaines.
- **Comptabilité-Contrôle-Finance** en double diplôme avec le Master 2 Contrôle de gestion
- **Supply Chain Management et Achat international** en double diplôme avec le Master 2 Supply Chain Management
- **Négociation et management commercial** en double diplôme avec le Master 2 Ingénierie d'affaires

Pour tous les cursus en apprentissage (spécialisations du PGE 2A et 3A ou double diplôme), les étudiants n'ayant pas trouvé de contrat d'apprentissage dans les délais prévus par la loi devront poursuivre l'année dans le diplôme choisi en formation initiale, et devront donc s'acquitter des frais de scolarité du PGE. Ceci s'applique également dans le cadre d'un double-diplôme en alternance.

¹ Ce parcours offre une préparation au métier d'expertise comptable.



4.4. Spécialisations ouvertes aux étudiants effectuant la 3^{ème} année à l'étranger

Les étudiants effectuant leur troisième année à l'étranger peuvent s'inscrire dans une des spécialisations suivantes :

- **Marketing**
- **Négociation et management commercial**
- **Digital marketing et management des technologies**
- **Finance**
- **Comptabilité-Contrôle-Finance**
- **Supply Chain Management et achat international**
- **Entrepreneuriat**
- **International and European Business**
- **Stratégie et management de la performance humaine**

5. Le Case Study et le Grand Oral

5.1. Le Case Study

Le Case Study est un travail collectif de fin d'études, réalisé dans le domaine de majeure ou de spécialisation de l'étudiant durant la dernière année passée sur site (2^{ème} année si l'étudiant effectue sa 3^{ème} année à l'étranger, 3^{ème} année si l'étudiant a effectué sa 2^{ème} année à l'étranger). Les étudiants inscrits en double diplôme accueil pendant deux semestres réalisent également un Case Study, sauf dérogation. 7 crédits ECTS sont affectés au Case Study.

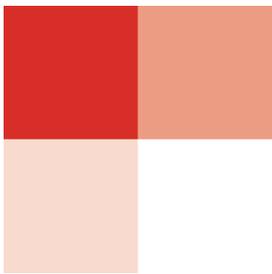
Les finalités, la méthodologie, les modalités pratiques et la date de remise du Case Study sont définis par chaque responsable de majeure/spécialisation. Un guide du Case Study est porté à la connaissance des étudiants (Intranet onglet « [Ressources > Guides et Règlements > Guides et Règlements Formation > PGE > Guide du Case Study](#) »)

Il fait l'objet d'une évaluation prise en compte dans le calcul de la moyenne de l'année.

5.2. Le Grand Oral

La fin de cursus des étudiants est sanctionnée par un Grand Oral. Ce dernier se déroule à Strasbourg, devant un jury dont le rôle est de vérifier l'ensemble des connaissances et des savoir-faire requis permettant aux étudiants de devenir titulaire du Diplôme Grande École de l'EM Strasbourg, dans la spécialisation choisie. Un guide du Grand Oral est porté à la connaissance des étudiants (Intranet onglet « [Ressources > Guides et Règlements > Guides et Règlements Formation > PGE > Guide du Grand Oral](#) »).

Les étudiants échouant après un premier passage au Grand Oral ont droit à une session de rattrapage. S'ils échouent une 2^{ème} fois, ils doivent se réinscrire pour l'année universitaire



en cours, afin de pouvoir repasser l'épreuve (frais spécifiques selon délibération du CA de l'université de Strasbourg + inscription universitaire). En cas d'échec aux deux sessions suivantes, les étudiants ne seront pas autorisés à se réinscrire dans le Diplôme Grande École de l'EM Strasbourg et ne seront pas diplômés (sauf dérogation accordée par le jury).

A titre exceptionnel, les étudiants justifiant, au moment de leur convocation au Grand Oral, d'une situation professionnelle et/ou personnelle hors Europe géographique pourront faire une demande au jury pour avoir la possibilité de passer leur Grand Oral en ligne sur présentation de pièces justificatives (à communiquer par mail à l'organisation du Grand Oral). Si la demande est acceptée par le jury, les étudiants devront scrupuleusement suivre les consignes du Grand Oral en ligne, sous peine de se voir refuser leur participation à la session.

6. Le Parcours 3 valeurs

Pendant leur cursus, les étudiants doivent effectuer le parcours 3 valeurs (3V) mis en place par l'École de Management de Strasbourg. Ce parcours comprend la participation aux événements 3V et le suivi du parcours de formation sur la plateforme CforCsR (training et certification). La présence aux événements 3V et la certification donneront lieu à une évaluation (note module 3 valeurs) comptabilisée dans la note de diplomation (cf. tableau attribution du diplôme Grande École). Les détails de cette évaluation sont communiqués aux étudiants au début de l'année universitaire via le descriptif du parcours disponible dans l'intranet.

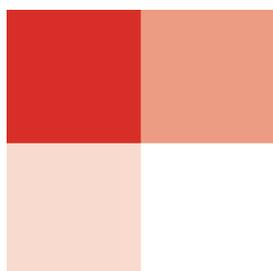
Le jury de diplomation peut appliquer des pénalités à la note 3 valeurs des étudiants ayant adopté des comportements non conformes aux valeurs de l'École.

Dans le cas où l'étudiant effectue une année professionnalisante, le module CforCSR sera réalisé durant cette année.

Les étudiants ayant obtenu la certification CforCSR pendant leur cursus de Bachelor à l'École n'ont pas l'obligation de la valider à nouveau. S'ils souhaitent néanmoins repasser le module pour obtenir un meilleur score, ils peuvent en faire la demande auprès de la scolarité.

7. Parcours « Data Culture »

Pendant leur cursus, les étudiants doivent effectuer le parcours « Data Culture » mis en place par l'École de Management de Strasbourg. Ce parcours comprend un module de formation en ligne de 200h, réparti sur minimum 2 années académiques. Ce module de formation donnera lieu à une certification « Data Culture », faisant partie des conditions d'obtention du Diplôme Grande École de l'EM Strasbourg (cf. tableau attribution du diplôme Grande École).



Dans le cas où l'étudiant effectue une année professionnalisante, le parcours « Data Culture » pourra être réalisé en tout ou partie durant cette année.

Ce parcours ayant ouvert à la rentrée 2021, il sera obligatoire pour la diplomation des étudiants ayant intégré le Programme Grande École à partir de l'année académique 2021-2022 (étudiants admis sur un des concours 2021 ou en suivant) ou ayant été en 1^{ère} année du programme en 2020-2021.

8. Missions professionnelles

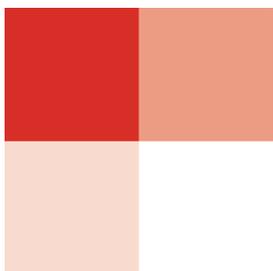
Les étudiants doivent conduire et valider l'équivalent de 11 mois de missions professionnelles, dont une mission à caractère international. Ces missions peuvent inclure des stages d'entreprises, de l'apprentissage, des projets associatifs (hors projets validant des ECTS), des missions d'entreprises et des participations aux concours nationaux et internationaux. Les étudiants intégrant le Diplôme Grande École en 2^{ème} année doivent conduire et valider l'équivalent de 8 mois de missions professionnelles.

Année d'entrée	Nombre de mois minimum d'expériences professionnelles	Nombre de mois minimum de stages	Nombre de mois maximum d'autres missions
Entrée en 1A	11 mois	9 mois	2 mois
Entrée en 2A	8 mois	7 mois	1 mois
Entrée en 3A	4 mois	4 mois	/
Entrée en 3A Double Diplôme	3,5 mois	3,5 mois	/

Une liste des missions professionnelles, de leur durée et mode d'évaluation est arrêtée par le comité pédagogique et communiquée aux étudiants à la rentrée. Un guide des stages est porté à la connaissance des étudiants (intranet onglet « [Stages > Guides et notices > Guide des stages](#) »).

Les missions professionnelles effectuées par les étudiants durant leur cursus sont récapitulées dans un portfolio de compétences, le "Passeport Pro" et sont évaluées selon des modalités arrêtées par le comité pédagogique et communiquées aux étudiants, notamment via l'intranet (rubrique Cap Career > Mon Passeport pro).

L'ensemble de ces activités donnera lieu à une évaluation (note « Missions professionnelles ») faisant partie des conditions d'attribution du diplôme (cf. tableau attribution du diplôme Grande École). Les détails sur la nature et les modalités d'évaluation des activités sont indiqués dans le guide des stages disponible dans l'intranet.



Pour chaque stage en France de plus de 3 mois, un suivi de l'étudiant est organisé. Ce suivi est obligatoire. En cas de non-respect de ce suivi par l'étudiant (rendez-vous et échanges avec le tuteur EM), le jury de diplomation pourra appliquer des pénalités à la note « Missions professionnelles » comptant pour la diplomation.

8.1. Année professionnalisante

Afin de consolider leurs acquis académiques et de faciliter leur insertion professionnelle, les étudiants peuvent effectuer une année professionnalisante, sous la forme d'un stage d'une durée de 6 mois ou de deux stages d'une durée de 6 mois maximum pour chaque stage dans une entreprise différente. L'année professionnalisante s'intègre pleinement au cursus de formation. Le stage peut, sous certaines conditions, être remplacé par un contrat de travail (type contrat local en cas d'expérience professionnelle à l'étranger).

L'année professionnalisante peut être réalisée à la fin de la 2^{ème} année et/ou de la 3^{ème} année, à l'exception des apprentis pour qui l'année professionnalisante n'est pas possible à l'issue de la formation. L'année professionnalisante peut se substituer aux deux stages **obligatoires** de 2^{ème} et 3^{ème} année. En revanche, au sein du parcours PGE, il n'est pas possible de faire 2 années professionnalisantes consécutives.

L'inscription en année professionnalisante doit se faire au maximum avant fin octobre de l'année académique en cours.

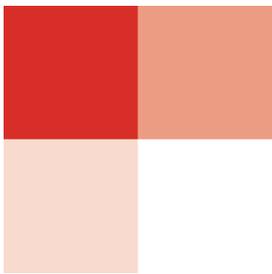
Un volume de 200 heures de formation (dont 50h en présentiel) est associé à l'année professionnalisante. Ce volume de 200h doit être réalisé par les étudiants sur l'année, sous peine de pénalité sur sa note de mission professionnelle.

Une convention de stage est établie pour chaque étudiant concerné. Les étudiants sont inscrits en année professionnalisante (frais spécifiques selon délibération du CA de l'université de Strasbourg et inscription universitaire) et bénéficient du statut d'étudiant de l'EM Strasbourg. Cette année donne lieu à une notation de stage prise en compte selon les dispositions prévues à cet effet (cf. guide des stages).

En s'inscrivant en année professionnalisante, les étudiants reportent d'un an l'obtention de leur diplôme.

9. Parcours CLUE

Afin de développer leurs compétences interculturelles, les étudiants doivent effectuer le module **CLUE** mis en place par l'École de Management de Strasbourg. Ce module se décompose de la manière suivante :



- **Cross cultural skills** : les étudiants doivent réaliser un séminaire et un plan de progression interculturelle avant, pendant et après leur année à l'étranger. Cette activité donnera lieu à une note comptabilisée dans le module **CLUE**.
- **Languages Excellence** : les étudiants étudient sur site deux langues étrangères dont l'anglais. Les étudiants doivent obtenir un score minimum au TOEIC, TOEFL ou IELTS afin de pouvoir être diplômés (cf. tableau attribution du diplôme Grande École). Le score TOEIC, TOEFL ou IELTS est transformé en une note (grille de conversion disponible dans le guide des langues) comptabilisée dans le module **CLUE**.
- **Uncommon activities et European leadership**: les étudiants ont la possibilité de réaliser des activités en relation avec le Parlement Européen (visite, jeu de simulation) au moins une fois durant leur cursus.

La note du module **CLUE** fait partie des conditions d'attribution du diplôme (cf. tableau attribution du diplôme Grande École). Les détails quant à la nature et aux modalités d'évaluation des activités du module **CLUE** sont communiqués aux étudiants au début de l'année universitaire via le descriptif du parcours disponible dans l'intranet.

10. Double diplôme accueil

Les doubles diplômes accueil (DDA) sont régis par les accords conclus entre l'EM Strasbourg-Université de Strasbourg et les universités partenaires. Pour bénéficier du régime du double diplôme, un étudiant d'une université partenaire doit passer au moins deux semestres consécutifs à l'École (sauf accord spécifique).

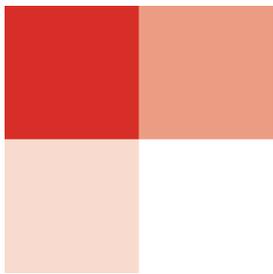
Les étudiants des universités partenaires sont inscrits à l'EM Strasbourg. Ils suivent les mêmes enseignements que les étudiants inscrits en régime standard, sauf dérogation. Ils se présentent aux évaluations, contrôles et examens conformément à la réglementation de l'École.

Le TOEIC, le parcours « Data Culture », le module CLUE et la réalisation des 11 mois de missions professionnelles ne sont pas exigés pour les étudiants en provenance d'une université partenaire et inscrits dans le cursus Double Diplôme. 3 mois et demi de missions professionnelles sont requis néanmoins pour la validation du diplôme.

L'inscription en année professionnalisante n'est pas possible pour les étudiants en double-diplôme accueil.

11. Frais de scolarité

Les étudiants intégrés sous le régime des concours ci-dessus ainsi que ceux admis au titre d'une procédure de V.A.E. ou de V.A.P règlent des frais de scolarité dont le montant est



arrêté annuellement par le Conseil d'Administration de l'Université. Les frais annuels de scolarité sont dus en totalité pour toute année commencée, sauf en cas d'abandon signifié par une lettre recommandée auprès de la direction du PGE avant le 31 octobre de l'année en cours.

En cas de choix de double diplôme interne à l'École ou à l'Université, les candidats admis à l'issue de la procédure de sélection, s'inscrivent dans les 2 diplômes et s'acquittent des droits d'inscription du Master 2 en premier diplôme et du Diplôme Grande École en second diplôme.

Les étudiants intégrés sous le régime des concours ci-dessus ainsi que par la voie d'une V.A.E. ou d'une V.A.P doivent avoir réglé la totalité des frais de scolarité de l'année pour être autorisés à se réinscrire l'année suivante. Les étudiants ne finalisant pas la procédure d'inscription sur 2 années universitaires consécutives seront considérés comme démissionnaires, sauf report exceptionnel accepté par la direction du programme.

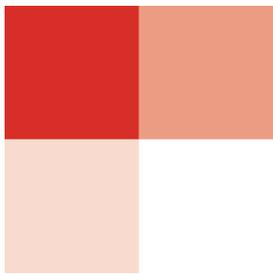
Les étudiants en provenance des universités partenaires en échange simple ou en double diplôme sont exemptés des droits de scolarité.

12. Obtention du diplôme

Les étudiants ayant suivi avec succès le cursus obtiendront le Diplôme Grande École de l'EM Strasbourg – Université de Strasbourg délivré par un jury final convoqué par le Directeur de l'École.

Le Diplôme Grande École est délivré aux étudiants ayant :

- validé les 3 années du cursus (2 pour les admissions parallèles en 2^{ème} année) ;
- effectué les différentes missions professionnelles ;
- effectué le séjour à l'étranger, lorsque ce dernier est obligatoire dans le cursus ;
- obtenu durant leur scolarité à l'EM Strasbourg un score au moins égal à 785 points au test du TOEIC (750 points pour un deuxième passage) ou 72 points (Internet-based) au test du TOEFL ou 6 au test du IELTS ;
- passé avec succès le Grand Oral ;
- validé le parcours « 3 valeurs » ;
- validé le parcours « Data Culture » (uniquement pour les étudiants admis sur un des concours 2021 ou suivants ou étant en 1^{ère} année du programme en 2020-2021) ;
- validé le module CLUE ;
- réalisé le « **Passeport pro bilan final** » et l'avoir déposé sur l'intranet;
- acquitté la totalité des droits de scolarité ;
- validé leur cursus dans l'université d'origine (cas des étudiants inscrits en DD accueil) .



Cas particuliers de dispense de passage du TOEIC :

- les étudiants ayant passé le TOEFL/IELTS lors de leur scolarité à l'EM Strasbourg et ayant satisfait aux scores requis ;
- les étudiants en provenance d'une université partenaire et inscrits dans le cursus Double Diplôme ;

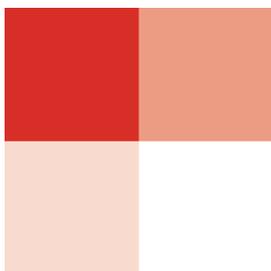
Le diplôme est attribué aux étudiants dont le total des points est égal ou supérieur à **140/280** selon les modalités de calcul précisées dans le tableau Attribution du diplôme Grande École.

Un étudiant d'une université partenaire obtient le diplôme de l'EM Strasbourg s'il satisfait aux conditions précisées par le présent règlement et s'il obtient le diplôme de son université d'origine.

La détermination des mentions se fait à partir de la moyenne générale obtenue sur le cursus (cf. dans le tableau Attribution du diplôme Grande Ecole) :

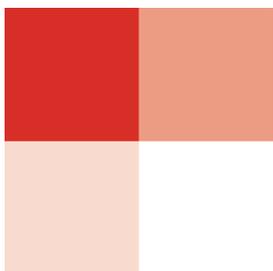
- de 10 à 11.99 : passable
- de 12 à 13.99 : assez-bien
- de 14 à 15.99 : bien
- de 16 à 20,00 : très bien

Les étudiants n'ayant pas obtenu tous les éléments nécessaires à leur diplomation un mois avant le dernier jury de diplomation de l'année devront se réinscrire pour l'année universitaire en cours afin de se mettre en conformité avec les exigences et de pouvoir être diplômés l'année suivante (frais spécifiques du PGE selon délibération du CA de l'université de Strasbourg + inscription universitaire). Cette réinscription n'est possible qu'une seule fois. Si les différents éléments nécessaires à la diplomation ne sont pas satisfaits l'année suivante, l'étudiant ne sera pas autorisé à se réinscrire dans le Programme Grande École (sauf dérogation accordée par le jury)



ATTRIBUTION DU DIPLOME GRANDE ÉCOLE DE L'EM STRASBOURG REGIME GENERAL

Année	Note	Coeff.	Points
1^{ère} année	/20		
2^{ème} année sur site ou à l'étranger	/20	4	
Année de spécialisation / double diplôme sur site ou à l'étranger	/20	6	
Missions professionnelles	/20	2	
Parcours 3 valeurs	/20	1	
Parcours « Data Culture » (uniquement pour les étudiants admis sur un des concours 2021 ou suivant ou étant en 1 ^{ère} année du programme en 2020-2021)	OUI NON		
CLUE	/20	1	
TOEIC score minimum de 785 points TOEFL (internet-based) score min. de 72 points IELTS 6	OUI NON		
Grand Oral	OUI NON		
	TOTAL	14	/280
	Mention		



**ATTRIBUTION DU DIPLOME GRANDE ÉCOLE DE L'EM STRASBOURG
ETUDIANT ACCUEILLI EN DOUBLE DIPLOME**

Année	Note	Coeff.	Points
Cursus sur site (1 ou 2 semestres académiques)	/20	6	
Cursus dans l'université d'origine	/20	4	
Missions professionnelles	/20	2	
Validation du cursus dans l'université d'origine	OUI NON		
Parcours 3 valeurs	/20	1	
Grand Oral	OUI NON		
	TOTAL	13	/260
	Mention		

Règlement des études et des examens Bachelor Affaires Internationales 2023-2024

Thomas COUDERT

Directeur délégué du Programme Bachelors

☎ 03.68.85.87.08

° thomas.coudert@em-strasbourg.eu

Sarah RICHARD

Directrice des études du programme Bachelors

☎ 03.68.85.82.51

° sarah.richard@em-strasbourg.eu



Table des matières

Préambule	4
Les différents parcours du Bachelor Affaires Internationales	5
Dispositions générales	6
1. Vie étudiante et comportement	6
1.1 Tenue et utilisation des locaux	6
1.2 Utilisation des boîtes mail	6
1.3 Représentation des étudiants	6
1.4 Discipline	7
1.5 Vie associative	7
2. Assiduité	7
2.1 Généralités	7
2.2 Régime spécial d'études (RSE)	8
3. Les jurys semestriels et de diplomation	12
3.1 Composition du jury	12
3.2 Jurys semestriels	12
3.3 Jury annuel et de diplomation	12
Le parcours International Manager	13
1. Admission	13
2. Droits de scolarité	13
3. Cursus général	13
3.1 Les enseignements	14
3.2 1ère année	14
3.3 2ème année	15
3.4 3ème Année	16
3.5 Les langues	17
3.6 Acquisitions de compétences particulières	19
4. Conditions de passage en année supérieure et conditions de diplomation	20
4.1 Passage en 2 ^{ème} année	20
4.2 Passage en 3 ^{ème} année	20
4.3 La diplomation	21
5. Règlement des examens	22
5.1 Modes de contrôle	22
5.2 Spécificité du mode de contrôle de l'Immersion linguistique et professionnalisante de 1ère année	22
6. Missions professionnelles et Année professionnalisante	22
6.1 Généralités pour le Parcours International Manager	22
6.2 Année professionnalisante	23
6.3 Promotion du Bachelor	25
7. Démission / Abandon / Suspension d'étude	25
7.1 Suspension d'étude	25
7.2 Abandon/Démission à la demande de l'étudiant	25
7.3 Abandon/démission pour absences injustifiées à tous les examens d'un semestre	25
Le parcours Team Entrepreneur	26
1. Admission	26
2. Droits de scolarité	26
3. Cursus général	26
3.1 Les enseignements	27
3.2 1ère année	27
3.3 2ème année	29
3.4 3ème Année	29
3.5 Les langues	30
3.6 Acquisitions de compétences particulières	31



4.	Conditions de passage en année supérieure et conditions de diplomation	32
4.1	Passage en 2 ^{ème} année	32
4.2	Passage en 3 ^{ème} année	32
4.3	La diplomation	33
5.	Règlement des examens	33
5.1	Modes de contrôle	33
6.	Missions professionnelles et Année professionnalisante	35
6.1	Généralités pour le parcours Team entrepreneur	35
6.2	Année professionnalisante	35
6.3	Promotion du Bachelor	36
7.	Démission / Abandon / Suspension d'étude	37
7.1	Suspension d'étude	37
7.2	Abandon/Démission à la demande de l'étudiant	37
7.3	Abandon/démission pour absences injustifiées à tous les examens d'un semestre	37
<i>Le parcours European Manager</i>		38
1.	Admission	38
2.	Cursus général	38
2.1	Les enseignements	38
2.2	3 ^{ème} Année	38
2.3	Les langues	39
2.4	Acquisitions de compétences particulières	39
3.	Conditions de diplomation	40
4.	Règlement des examens	40
5.	Démission / Abandon / Suspension d'étude	41
5.1	Suspension d'étude	41
5.2	Abandon/Démission à la demande de l'étudiant	41
<i>Le parcours Cross-Border Manager</i>		42
1.	Admission	42
2.	Droits de scolarité	42
3.	Cursus général	42
3.1	Les enseignements	42
3.2	1 ^{ère} année	43
3.3	Les langues	43
3.4	Acquisitions de compétences particulières	45
4.	Conditions de passage en année supérieure	45
5.	Règlement des examens	46
6.	Année professionnalisante	46
7.	Démission / Abandon / Suspension d'étude	48
7.1	Suspension d'étude	48
7.2	Abandon/Démission à la demande de l'étudiant	48
7.3	Abandon/démission pour absences injustifiées à tous les examens d'un semestre	48
<i>Annexes</i>		49
1.	Annexe 1 : Maquettes des enseignements 2023-2024	49
2.	Annexe 2 : Règlement des examens 2023-2024	60
3.	Annexe 3 : Triple diplôme avec les Universités de Hohenheim et Liège	61

Préambule

Le Bachelor Affaires Internationales est un Diplôme d'Université de l'EM Strasbourg sur 3 années, et comprend 180 crédits ECTS, au rythme de 60 crédits ECTS par année.

Il forme aux métiers de gestion à l'international. Les enseignements délivrés permettent à l'étudiant :

- d'acquérir des savoirs fondamentaux, d'analyser et traiter l'information économique, de comprendre l'environnement de l'entreprise
- de définir et formaliser une politique financière, marketing/commerciale/de communication, à l'international
- de mettre en œuvre, manager et évaluer des actions et des projets de nature commerciale, marketing, communication, à l'international
- de constituer et développer une relation commerciale et professionnelle
- d'appréhender et intégrer l'environnement international

Le Bachelor Affaires International est scindé en quatre parcours :

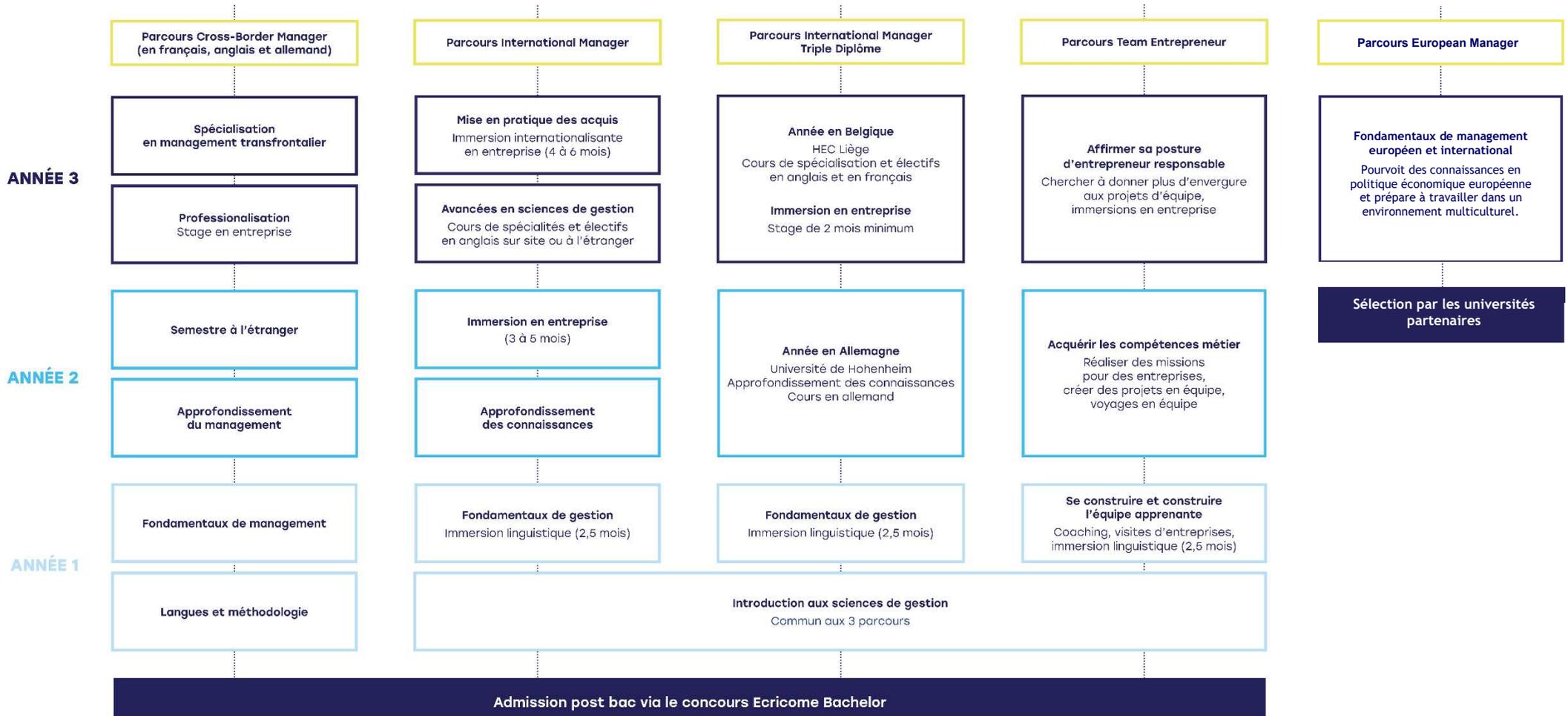
- **un parcours International Manager**
- **un parcours Team Entrepreneur**
- **un parcours European Manager**
- **un parcours Cross-Border Manager**

Le Bachelor Affaires Internationales de l'EM Strasbourg favorise à différents moments de la scolarité le développement personnel des étudiants et leur accompagnement individualisé.

Chaque étudiant est acteur et responsable de sa formation (cf. Intranet)

Les étudiants sont encadrés et accompagnés par les enseignants (académiques et professionnels) au sein d'une équipe pédagogique ayant la charge de mettre en œuvre et de faire respecter ce présent règlement.

Les différents parcours du Bachelor Affaires Internationales



Dispositions générales

Le présent règlement a pour objet de définir l'ensemble des règles s'appliquant à la formation Bachelor Affaires Internationales. Il peut être soumis à modification et ainsi réactualisé chaque année.

L'utilisation systématique du masculin a été choisie pour des questions de facilité de rédaction et de lecture. Par conséquent tous les termes relatifs aux personnes doivent se comprendre au féminin comme au masculin

Ce règlement, et les modalités d'évaluation des étudiants en particulier, sont portés à la connaissance des étudiants dans le mois de la rentrée.

Les étudiants sont tenus de respecter le règlement intérieur de l'EM Strasbourg, qui est diffusé sur l'intranet de l'école.

1. Vie étudiante et comportement

1.1 Tenue et utilisation des locaux

Notre école est un lieu public fréquenté par des personnes en formation initiale et en formation continue ou par des entreprises. Dans ce cadre, une tenue décente et un comportement adapté à notre établissement sont indispensables. L'ensemble est régi par le règlement intérieur.

1.2 Utilisation des boîtes mail

Chaque étudiant dispose d'une adresse e-mail EM Strasbourg (nom.prénom@em-strasbourg.eu) dont il garantit le fonctionnement permanent via son compte Ernest (<https://ernest.unistra.fr/>). Ce compte Ernest est à activer personnellement après son inscription administrative.

Elle permet aux professeurs et aux administratifs de transmettre tout type d'informations liées à la scolarité (informations pratiques, dates des partiels, etc...).

Pour ces raisons, les étudiants ont l'obligation de consulter tous les jours leur boîte e-mail. Nul n'est censé ignorer les informations qui sont communiquées par ce canal; aucune excuse ne pourra être acceptée.

En cas de dysfonctionnement de l'adresse EM Strasbourg, l'étudiant concerné doit en informer sans délai le support informatique de l'université support@unistra.fr.

1.3 Représentation des étudiants

Dans chaque promotion, il est procédé simultanément à l'élection de plusieurs délégués au scrutin à deux tours. Tous les étudiants sont électeurs et éligibles. Les délégués sont élus pour un an.

Les délégués font toute suggestion pour améliorer le déroulement de la formation et les conditions de vie des étudiants dans l'établissement.

Des réunions avec le Directeur délégué du programme Bachelor sont programmées régulièrement. Ces échanges sont obligatoires pour les délégués élus tout au long de l'année universitaire de leur mandat.

1.4 Discipline

Un étudiant du Bachelor doit faire preuve d'un comportement irréprochable. Il aura une écoute et une participation active durant les cours. Il respectera autrui ainsi que le matériel mis à sa disposition. Son attitude, son implication et son investissement seront constructifs. Tout comportement inadéquat peut entraîner un avertissement porté au dossier de l'étudiant, le Directeur délégué pouvant déclencher la procédure disciplinaire en vigueur au sein de l'Université de Strasbourg.

1.5 Vie associative

Le programme Bachelor Affaires Internationales de l'EM Strasbourg, au-delà d'un programme de formation, doit être un espace de vie.

C'est pourquoi les activités associatives y sont encouragées. Elles sont un terrain d'initiatives, d'expériences qui complètent la formation et en accroissent l'efficacité.

L'École reconnaît l'autonomie et la responsabilité des organisateurs des activités associatives en ce qui concerne leur champ d'activité.

Cependant, l'École doit maintenir une bonne image et se réserve donc le droit de veiller au respect de la déontologie et de prévoir des sanctions dans le cas du non-respect du règlement intérieur : toutes les activités de formation liées au Bachelor sont obligatoires (conférences, travaux dirigés, travaux pratiques, terrain).

Aucune activité associative ne saurait justifier une absence en cours et/ou activités pédagogiques sauf accord préalable du Directeur délégué.

2. Assiduité

2.1 Généralités

La présence aux différents face à face (CM, TD, TS, événements de communauté, etc) est, sauf indication explicite de l'enseignant, obligatoire.

Des pénalités appliquées pour absences injustifiées restent à la discrétion de l'enseignant/responsable de cours. Exemple : - 1 point par absence sur le contrôle continu ou note finale.

Une **absence non justifiée** à une évaluation intermédiaire et/ou examen final entraîne l'attribution de la **note 0/20**.

Tout étudiant absent au moment du contrôle des présences en début de séance ne sera pas admis en cours sauf accord explicite du professeur.

Le service Stages construit un parcours d'événements professionnalisant pour lesquels l'assiduité sera contrôlée et pénalisée en jury en cas d'absence non justifiée dans les délais.

En cas d'absence ou de retard d'un enseignant, les étudiants sont tenus d'attendre 20 minutes et de prévenir la scolarité Bachelor avant de quitter la salle.

Toute absence doit être justifiée par un écrit dans un **délai de 8 jours** :

- Auprès des enseignants pour les absences en cours
- Auprès de la Scolarité Bachelor pour les absences aux examens (intermédiaires et finaux) et aux événements obligatoires (visite en entreprise, journées 3 valeurs, ...)

Les consultations ne faisant pas l'objet d'un arrêt médical doivent être fixées en dehors des heures de cours et ne sont pas reconnues comme des absences justifiées.

Sont aussi considérées comme absences justifiées :

- la convocation à des examens nationaux tels que permis de conduire, concours de la fonction publique
- la promotion de l'école (pour les cours seulement)
- les cas de force majeure

Toute autre obligation personnelle ne pourra justifier une absence, y compris les rendez-vous pour des entretiens professionnels.

Toutes activités extérieures liées au cours de Projet de 1^{ère} et 2^{ème} année ne peuvent empiéter sur les cours magistraux et/ou travaux dirigés, évaluations intermédiaires et/ou finales.

Une demande d'absence exceptionnelle peut être étudiée en informant la scolarité à minima 72h avant l'absence et sous réserve d'accord de la Responsable scolarité et/ou de la Directrice des études et/ou du Directeur délégué du programme.

En cas d'usage de faux certificats médicaux, l'étudiant sera convoqué chez le Directeur de programme, et complètera une lettre de reconnaissance à la suite du rendez-vous. L'usage de faux sera à minima sanctionné par un 0/20 à la matière concernée.

Tout comportement irrespectueux en séance de cours peut donner lieu à exclusion du cours avec information à la scolarité pour décision pénalisante en comité d'affectation et jury.

2.2 Régime spécial d'études (RSE)

Des aménagements d'études peuvent être mis en place pour les étudiants relevant de profils spécifiques.

La demande d'aménagement doit être formulée auprès de la Scolarité dans un délai de maximum deux semaines après le début du semestre. Dans le cas où l'élément justifiant le régime spécial d'étude survient après ce délai de deux semaines, l'étudiant a l'obligation de faire sa demande dans les plus brefs délais.

A noter que **les aménagements ne sont pas mis en place de manière rétroactive**. L'aménagement débute à compter de la date de transmission du document à la Scolarité.

Les aménagements appliqués seront définis selon la situation précise de l'étudiant et validés par la direction du programme. Le contrat pédagogique transmis à l'étudiant détaillera de manière précise les modalités de l'aménagement.

Outre les aménagements d'examens, les différents aménagements ne permettent en aucun cas de manquer les contrôles finaux et continus. En cas d'incompatibilité majeures d'emploi du temps, des dérogations peuvent être demandées à la direction du Bachelor avec un délai de prévenance de 72h.

Étudiants salariés

Les étudiants exerçant une activité professionnelle d'au moins 10h par semaine ou 40h par mois sur deux mois consécutifs dans le semestre peuvent bénéficier de la mise en place d'une dispense d'assiduité aux cours.

Afin de faire la demande d'aménagement, l'étudiant devra transmettre obligatoirement à la scolarité un contrat de travail justifiant le nombre d'heures travaillées dans le mois.

Étudiants entrepreneurs

Pour les étudiants entrepreneurs, le statut national d'étudiant-entrepreneur est requis. Une dispense d'assiduité aux cours peut être mise en place. L'étudiant devra transmettre à la scolarité la décision du comité Pépîte afin de pouvoir bénéficier de l'aménagement.

Dans le cas d'un étudiant auto-entrepreneur, l'étudiant devra présenter une attestation URSSAF ou une attestation fiscale d'auto-entrepreneur pour bénéficier d'un aménagement.

Étudiants engagés dans une mission de volontariat

Il s'agit d'étudiant engagé dans des missions telles que le service civique, pompier volontaire et/ou militaire, dans la réserve opérationnelle et/ou civique, ou dans une mesure de service public (protection civile, etc.).

Le type d'aménagement dépend de la situation de l'étudiant. Afin de faire la demande d'aménagement, il devra transmettre obligatoirement à la scolarité un contrat de service civique signé ou un justificatif signé par l'autorité compétente.

Sportifs de haut niveau

À l'Université de Strasbourg et l'EM Strasbourg, les étudiants pratiquant une activité sportive à un haut niveau peuvent concilier leur carrière sportive avec la poursuite d'études supérieures. Un aménagement des cours et des examens peut être étudié.

Le statut d'étudiant sportif haut niveau s'obtient après dépôt d'un dossier examiné début juillet, par une commission mixte universitaire/direction régionale des sports/Rectorat/ANS.

Une attestation du Ministère des sports ou de la fédération certifiant le niveau de pratique est obligatoire.

Afin de faire la demande d'aménagement, l'étudiant devra transmettre obligatoirement à la scolarité un justificatif du statut sportif haut-niveau du SUAPS et une attestation du Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports.

Étudiant-artiste

À l'Université de Strasbourg, les étudiants peuvent concilier leur carrière artistique avec la poursuite d'études supérieures.

Le statut d'étudiant-artiste s'obtient après avoir déposé un dossier examiné par une commission mixte universitaire - direction régionale des affaires culturelles.

Pour l'année 2023-2024, le dossier de candidature complété doit être remis au Service de l'action culturelle avant le lundi 15 mai 2023 à 17h.

Le type d'aménagement dépend de la situation de l'étudiant. Afin de faire la demande d'aménagement, l'étudiant devra transmettre obligatoirement à la scolarité un justificatif du statut artiste haut-niveau délivré par le Service de l'action culturelle de l'Unistra

Étudiants ayant un mandat électif

Un étudiant ayant un mandat électif peut demander un aménagement de son emploi du temps.

Les mandats permettant de bénéficier de cet aménagement sont les suivants :

- Les mandats électifs au sein des différents conseils centraux de l'Université
- Les mandats dans les Conseils de composante

- Les mandats au sein des instances régionales et nationales du CROUS/CNOUS
- Les mandats électifs au sein des instances nationales, d'État ou dans les collectivités territoriales.

Le type d'aménagement dépend de la situation de l'étudiant. Afin de faire la demande d'aménagement, l'étudiant devra transmettre obligatoirement à la scolarité la preuve du mandat électif en vigueur, par exemple un extrait du procès-verbal de l'élection.

Étudiants engagés dans la vie associative

Il s'agit des étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association. Afin de faire la demande d'aménagement, l'étudiant devra transmettre obligatoirement à la scolarité le procès-verbal de la composition de bureau ainsi que d'une attestation du président de l'association, décrivant l'engagement de l'étudiant et ses incidences dans le déroulement de ses études.

Un aménagement du planning étudiant est également autorisé dans le cadre des activités liées aux associations sportives de l'école : BDS - Bureau des sports (Bachelor ou PGE). Un contrat pédagogique spécifique sera réalisé entre l'étudiant et la Direction du Bachelor, sous réserve de la validation de sa participation aux activités sportives par le BDS au plus tard début octobre 2023.

Femme enceinte

L'étudiante en situation de grossesse lors de sa formation peut demander un aménagement d'études spécifique.

Le type d'aménagement dépend de la situation de l'étudiante. Afin de faire la demande d'aménagement, l'étudiante devra transmettre obligatoirement à la scolarité un certificat de grossesse.

Situation de santé particulière

Les étudiants dans une situation de santé particulière nécessitant l'aménagement de leurs études doivent faire la demande à la Mission Handicap de l'université.

Toutes les informations sont disponibles sur le site <https://handicap.unistra.fr/>

Le type d'aménagement dépend de la situation de l'étudiant. La Mission Handicap fera le lien avec la scolarité pour la mise en application de l'aménagement.

Chargé de famille

Un étudiant chargé de famille peut demander un aménagement de ses études. Le type d'aménagement dépend de la situation de l'étudiant. Afin de faire la demande, l'étudiant devra transmettre obligatoirement à la scolarité une copie du livret de famille, d'une attestation du mode de garde, ou à défaut d'une attestation sur l'honneur.

Aidant familial

« On parle d'aidant à partir du moment où une personne, soit de la famille (80 % des cas) soit un ami ou un voisin (20 % des cas), assure de manière régulière dans le temps et avec une certaine intensité l'accompagnement d'un proche qui a des difficultés de vie importantes et qui n'est plus capable d'assurer lui-même les principaux actes de la vie quotidienne. Et ce, quel que soit l'âge de la personne aidée, du jeune enfant à la personne

âgée en passant par celle atteinte d'une maladie chronique ou de handicap. Un aidant peut également coordonner les intervenants professionnels présents dans le quotidien de l'aidé »¹

Un aménagement peut être mis en place pour un étudiant dans cette situation d'aidant familial. La demande est à formuler auprès du **service d'action sociale** de l'EM Strasbourg qui fera le lien avec la scolarité.

Tableau récapitulatif des aménagements possibles *

Statut	Aménagements possibles *				Document à transmettre lors de la demande
	Dispense d'assiduité aux cours	Planning	Examens	Régime long d'étude	
Étudiants salariés	X				Un contrat de travail d'au moins 10h/semaine ou 40h/mois
Étudiants entrepreneurs	X				La décision du comité Pépité
Situation de santé particulière	X	X	X	X	Le lien sera fait directement entre la Mission Handicap et la Scolarité
Étudiants engagés dans une mission de volontariat	X	X	X		Un contrat de service civique signé ou un justificatif signé par l'autorité compétente
Étudiants sportifs de haut niveau	X	X	X		Un justificatif du statut sportif haut-niveau du SUAPS et une attestation du Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports
Étudiant-artiste	X	X			Un justificatif du statut artiste haut-niveau délivré par le Service de l'action culturelle de l'Unistra
Étudiants ayant un mandat électif		X			La preuve du mandat électif en vigueur doit être apportée par exemple par un extrait du procès-verbal de l'élection.
Étudiants engagés dans la vie associative	X				Procès-verbal de la composition de bureau ainsi que d'une attestation du président de l'association, décrivant l'engagement de l'étudiant et ses incidences dans le déroulement de ses études.
Femme enceinte	X	X	X	X	Certificat de grossesse
Chargé de famille	X	X	X		Livret de famille, d'une attestation du mode de garde, ou à défaut d'une attestation sur l'honneur.
Aidant familial	X	X		X	Le lien sera fait directement entre le service d'Action Sociale et la Scolarité

* Les demandes d'aménagement seront étudiées par la direction du programme et la responsable de scolarité. Les aménagements retenus tiendront compte de la situation de chaque étudiant et ils seront précisés dans un contrat pédagogique remis à l'étudiant.

¹ Selon la définition donnée par Florence Leduc, présidente de l'association française des aidants.

3. Les jurys semestriels et de diplomation

3.1 Composition du jury

Afin de suivre le parcours des étudiants tout au long de leur cursus, de valider leur passage en année supérieure ou leur redoublement et leur diplomation entre autres, un Jury est constitué au sein de l'équipe pédagogique du programme.

Le jury est composé à minima de 3 Responsables d'axe pédagogique, du Directeur Délégué et de la Directrice des Études de la formation.

3.2 Jurys semestriels

Le Jury se réunit à l'issue de chaque semestre pour étudier les résultats et de manière plus générale la situation des étudiants au regard des conditions de passage en année supérieure et des conditions de diplomation.

3.3 Jury annuel et de diplomation

Le Jury annuel (final) se réunit à la fin de l'année universitaire, il statue sur les étudiants remplissant ou ne remplissant pas les conditions de passage en année supérieure et/ou les conditions d'obtention du diplôme.

Au terme de ce jury annuel, les éventuelles décisions du jury sont adressées par courrier aux étudiants concernés, accompagnées d'un relevé notes annuel définitif. Le Jury arrête également la liste des étudiants diplômés et leur remet par courrier une attestation de diplôme dans l'attente de la remise du parchemin de diplôme lors de la cérémonie de remise de diplôme en mars/avril de l'année universitaire suivante.

Le parcours International Manager

1. Admission

L'admission au Bachelor Affaires Internationales (BAI), parcours International Manager, en 1^{ère} année se fait via le concours Ecricome pour les étudiants titulaires d'un baccalauréat français, via la plateforme Parcoursup.

Les étudiants internationaux (hors système du baccalauréat français) ont la possibilité d'intégrer le Bachelor Affaires Internationales, via un concours d'admission parallèle spécifique, en :

- 1^{ère} année
- 3^{ème} année

Des étudiants internationaux issus d'universités partenaires ont la possibilité selon la nature de la convention de passer un, voire deux semestres en échange simple, ou en double diplomation.

Pour les étudiants ayant passé et réussi le concours Ecricome précédemment, des admissions parallèles et dérogatoires peuvent être étudiées par la Direction pédagogique du programme pour une intégration en :

- 1^{ère} année
- 3^{ème} année

Une admission parallèle en 2A est également possible, sur la base des mêmes critères d'admissibilité dans le programme, complétés d'un examen approfondi de la candidature justifiant l'admission directe en 2A.

2. Droits de scolarité

Les droits annuels de scolarité sont approuvés par le Conseil d'Administration de l'Université de Strasbourg.

Dans le cas d'étudiants redoublants, ces droits sont minorés de moitié pour l'année de redoublement.

Dans le cas d'étudiants menant une année de professionnalisation s'ajoutant ou s'insérant aux 3 années initiales, des droits spécifiques sont prévus pour l'accompagnement de leur parcours spécifique.

Dans l'éventualité d'un aménagement d'études d'un étudiant en situation de handicap ou d'un étudiant aidant conduisant l'étudiant à étaler son cursus, les années d'étalement ne sont pas soumises à des frais supplémentaires. Cette remise s'effectue sous condition d'obtention d'un certificat d'aménagement indiquant la nécessité d'étaler le parcours.

Ces droits n'incluent pas les droits universitaires nationaux du diplôme.

3. Cursus général

Le programme s'organise sur 3 années d'études, composées chacune de deux semestres consécutifs. Au terme de son cursus, l'étudiant comptabilise 180 crédits ECTS. Des missions professionnelles et/ou activités professionnelles sont à réaliser au cours de ces 3 années de formation.

Les étudiants entrés dans le programme en 2022-2023 ont en parallèle du Bachelor, la possibilité de suivre et d'intégrer les enseignements relatifs à la Licence Economie-Gestion (Enseignement à distance) dans le cadre de la Coopération pédagogique entre la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion et l'EM Strasbourg.

3.1 Les enseignements

L'enseignement en Bachelor Affaires Internationales associe des méthodes d'enseignement variées, notamment :

- des cours magistraux et/ou en travaux dirigés, des conférences,
- des apprentissages en équipes et par l'action,
- des travaux de groupe,
- des études et discussions de cas,
- des travaux de recherches et travaux personnels et par équipe,
- des simulations d'entreprise, serious game et mises en situation,
- des projets et études terrain,

Les enseignements sont dispensés dans le cadre d'unités d'enseignement (UE), elles-mêmes déclinées en matières. Chaque matière composant les UE fait l'objet d'un descriptif (syllabus) dans l'espace intranet de l'étudiant, qui précise entre autres les objectifs pédagogiques, les contenus, les formes d'enseignement, les modalités d'évaluations et leur pondération.

Seules les UE portent des crédits. Sur la totalité du cursus, 2 redoublements sont autorisés (1 maximum par année).

Selon les effectifs, les groupes sont constitués à la rentrée. Des cas de changement de groupe peuvent être examinés si le demandeur formule sa demande auprès de la Scolarité dans la semaine suivant l'annonce des groupes et s'il peut réaliser un échange avec un membre du groupe visé, sauf dans les cas où les groupes sont constitués en fonction des parcours disciplinaires.

Des groupes de niveaux sont spécifiquement constitués dans l'axe des langues sur la base de critères linguistiques.

Les cours pourront se dérouler du lundi au samedi, sur une plage horaire allant de 8h à 20h. Les étudiants devront prendre régulièrement connaissance de leur emploi du temps via le site internet : <https://monemploiutemps.unistra.fr/>

3.2 1ère année

La première année est découpée en 2 semestres avec 8 UE dont une UE du semestre 2 qui comprend une immersion linguistique et professionnalisante obligatoire sous forme d'expatriation durant environ 10 semaines.

Une UE est réputée acquise si la moyenne pondérée des matières qui la constituent, est supérieure ou égale à 10/20. Les notes des UE, affectées de leur coefficient, interviennent dans le calcul final de la moyenne générale.

A la fin du premier semestre les étudiants inscrits en LV2 Allemand pourront se voir proposer, en fonction de leur niveau, un parcours d'excellence en Allemand.

Les étudiants ont la possibilité de rejoindre le **triple diplôme avec les Universités de Hohenheim et de Liège** selon les accords établis. Les modalités sont présentées dans l'annexe 3.

1 ^{ère} année = 60 crédits ECTS	
Semestre 1 (30 crédits)	Semestre 2 (30 crédits)
Enseignements fondamentaux / professionnels	Immersion linguistique et professionnalisante à l'étranger en Centre de langues partenaires Enseignements fondamentaux/ professionnels Selon le parcours choisi, certains enseignements dispensés en français ou anglais

Immersion linguistique et professionnalisante du semestre 2

Les étudiants de 1^{ère} année en parcours International Manager ont l'obligation d'effectuer une Immersion linguistique et professionnalisante de mai à juin (9 semaines) dans l'un des centres linguistiques partenaires de l'EM Strasbourg.

L'affectation dans les centres linguistiques partenaires se fait sur la base du niveau linguistique des néo-bacheliers, défini à partir de leurs résultats généraux au concours d'admission.

Des dérogations aux affectations à l'étranger peuvent être étudiées selon plusieurs critères et font l'objet d'une étude en Commission d'affectation. La Commission d'affectation regroupe :

- Le Directeur Délégué du programme,
- La Directrice des Études
- la Responsable du département langues et cultures étrangère
- la Responsable des programmes de mobilité internationale

Un étudiant pourra se voir refuser le départ à l'étranger s'il n'obtient pas son visa à temps avant le départ. Il devra alors rester sur site. ATTENTION à prévoir une assurance annulation pour des logements éventuellement réservés.

Il sera porté à la connaissance de l'étudiant avant son départ, la charte de l'étudiant en immersion linguistique et professionnalisante rappelant les règles applicables à l'étranger.

Le non-respect de la charte, par exemple absentéisme récurrent, non-respect des règles au sein du centre peut conduire à une exclusion du programme linguistique. Le jury semestriel pénalisera l'évaluation à la matière *Intégration d'un environnement interculturel*, pouvant aller jusqu'à l'attribution d'une note de 0/20.

Les étudiants qui, pour des raisons exceptionnelles (évaluées en Comité d'Affectation), seraient amenés à rester sur site, se verront proposer un programme de langue interne à l'EM Strasbourg.

3.3 2^{ème} année

L'année comporte 2 semestres répartis en 9 UE sur site.

En cohérence avec le choix effectué lors de leur inscription en Bachelor concernant la dominante linguistique du diplôme, les étudiants ont une partie de leurs enseignements dispensés en français/anglais.

2ème année = 60 crédits ECTS		
Semestre 3 (30 crédits)	Semestre 4 (30 crédits)	
Enseignements fondamentaux / professionnels Cours spécifiques dispensés en français/anglais	Dominante « affaires internationales » principalement dispensée en anglais Cours spécifiques dispensés en français/anglais	UE incluse au S4 : Mission professionnelle en entreprise de 4 mois minimum en France ou à l'étranger

Une UE est réputée acquise si la moyenne pondérée des matières qui la constituent, est supérieure ou égale à 10/20. Les notes des UE, affectées de leur coefficient, interviennent dans le calcul final de la moyenne générale.

Affectations en échange universitaire pour la 3ème année

Sur la base du guide des affectations édité par le service relations internationales, les étudiants méritants se verront proposer des affectations sur un ou deux semestres selon les places disponibles, leur rang et notes entre la 1ère année et le semestre 3 de la 2^{ème} année.

Le niveau B2 dans la langue de l'enseignement est exigé. Dans la limite des langues enseignées.

La certification du TOEIC sera mise en place pour les étudiants de 2ème année au cours de leur semestre 3 afin de pouvoir prendre en compte les scores pour justifier de leur niveau.

L'affectation est décidée en commission d'affectation au début du semestre 4 de la 2^{ème} année.

Une Charte de l'étudiant en échange universitaire en 3^{ème} année, est portée à la connaissance de l'étudiant avant son départ à l'étranger. Le non-respect de celle-ci pourra être porté à la connaissance du Jury qui prendra les décisions et/ou sanctions en conséquence.

Si le choix d'affectation se porte sur une université dont l'étudiant n'a pas étudié la langue du pays d'accueil, des **Ateliers de préparation linguistique et de sensibilisation culturelle** seront mises en place par le Département de Langues et Cultures étrangères. La participation à ces ateliers est obligatoire.

Le Comité d'affectation sera informé en cas d'absences non justifiées et répétitives et le Comité Pédagogique réserve le droit d'appliquer une pénalité de -2 points sur la note semestrielle de l'échange académique.

3.4 3ème Année

La 3ème année poursuit la spécialisation dans le domaine des affaires internationales, du marketing et de l'action commerciale à travers un parcours à choix et des enseignements électifs.

Un Guide Parcours et Électif 3^{ème} année est porté à la connaissance de l'étudiant afin de lui permettre de choisir sa spécialisation lors de l'inscription en 3ème année.

Elle comporte 2 semestres répartis pour les étudiants restant sur site en 6 UE obligatoires :

- le semestre 5 comprend 5 UE: 3 UE de cours communs, une UE parcours de spécialisation et une UE élective.
- le semestre 6 comprend 1 UE constituée d'une mission professionnelle de fin d'année d'une durée d'au moins 5 mois.

Les étudiants ont la possibilité de rejoindre une université étrangère partenaire en échange simple pendant un ou deux semestres, ou en double diplôme selon les accords établis.

Les étudiants en échange sur un semestre doivent réaliser 4 mois de mission professionnelle (UE 6).

3 ^{ème} année = 60 crédits ECTS	
Semestre 5 (30 crédits ECTS)	Semestre 6 (30 crédits ECTS)
Enseignements fondamentaux communs	5 mois minimum de mission professionnelle
Choix d'un parcours entre: <ul style="list-style-type: none"> - Sale/international marketing - International and responsible business - Strategy/innovation/Entrepreneurship 	
Choix d'un électif	
Semestre 5 en université étrangère	4 mois minimum de mission professionnelle
Année complète en université étrangère	

Les étudiants inscrits en double-diplôme « accueil » suivent les mêmes enseignements que les étudiants inscrits en régime initial, sauf dérogation accordée par le Directeur délégué du programme.

3.5 Les langues

Dans le cadre de la formation Bachelor Affaires Internationales, la pratique des langues vivantes tient une place prépondérante tout au long du cursus.

En dehors de l'immersion linguistique et professionnalisante de 1^{ère} année et de l'expatriation en 3^{ème} année, des enseignements à la pratique de langues vivantes sont pleinement inscrits dans les 3 années du parcours.

Ces enseignements allient plusieurs méthodes d'apprentissage et de pratique :

- Face à face avec l'enseignant
- Travaux en semi-autonomie au Language Learning Center (LLC)
- E-learning
- Apprentissage en tandem
- Préparation et passage certifications linguistiques (TOEIC/WIDAF/SIELE/TeLIC/TCF)

Des changements de groupes de langues (changement de niveau : niveau inférieur ou niveau supérieur) peuvent être étudiés et doivent faire l'objet d'une demande motivée dans un délai d'un mois maximum après le démarrage des cours de langues. Cette demande doit se faire auprès de la Scolarité et est soumise à la validation du Département Langues et Cultures étrangères.

LV1

La langue vivante 1 en parcours International Manager est obligatoirement l'Anglais pour tous les étudiants sur site.

Pour les étudiants internationaux en 3^{ème} année, qualifiés de bilingue anglais, il leur est proposé en substitution un enseignement en FLE (Français Langues Étrangères).

LV2

Une langue vivante 2 est également obligatoire pour tout étudiant sur site.

Choix parmi les langues proposées : allemand, arabe, chinois, espagnol, espagnol débutant, italien, portugais, russe et FLE (pour les étudiants internationaux ne pratiquant pas d'autre LV2).

L'option LV2 espagnol débutant est réservée aux étudiants qui n'ont jamais étudié l'espagnol.

Au cours de son cursus, l'étudiant pourra changer de LV2 sur demande auprès de la scolarité, soumise à la validation du Département Langues et cultures étrangères, dans le mois suivant chaque rentrée universitaire.

Les étudiants recevront en prêt en début d'année l'ouvrage de langue indispensable pour les deux années d'études, ils devront à la fin de leur cursus et l'obtention de leur diplôme rendre l'ouvrage au LLC dans un parfait état.

Pendant ces deux années, ils en seront entièrement responsables. En cas de perte il faudra prendre contact avec le Coordinateur du LLC et remplacer l'ouvrage.

LV3

L'étude d'une Langue Vivante 3 est possible en 1^{ère} année, 2^{ème} année et 3^{ème} année afin d'ouvrir nos étudiants à une nouvelle dimension linguistique et culturelle.

L'option facultative LV3 peut être étudiée :

- en 1^{ère} année pour poursuivre l'étude en LV3 d'une langue déjà commencée
- en 2^{ème} année pour s'initier à une nouvelle langue et une autre culture
- en 3^{ème} année pour poursuivre l'étude de la LV3 continuée en 1^{ère} ou initiée en 2^{ème} année

Elle est obligatoire pour les étudiants de 2^{ème} année souhaitant partir à l'étranger en 3^{ème} année et ne pratiquant pas la langue du pays en LV2.

En cas de non ouverture du cours (nombre insuffisant d'étudiants inscrits), le Département des Langues & Cultures Etrangères pourra proposer des séances de tutorat dans le cadre d'une expatriation.

Choix parmi les langues proposées : allemand, arabe, chinois, espagnol, italien, portugais, russe.

Le choix de cette option valorise les CLUE selon le barème suivant : 25% du total des points au-dessus de 10/20 en LV3 à chaque semestre sont ajoutés respectivement sur les notes des UE CLUE des semestres concernés.

L'inscription à la LV3 est annuelle. Aucune désinscription en cours d'année n'est possible.

Certifications

Les certifications de langues du TOEIC/WIDAF/SIELE sont organisées pour les étudiants sur site. Les certifications de langues du TeLIC/TCF peuvent également être organisées selon les besoins.

La passation du TOEIC lors du cursus est une condition de diplomation.

Les étudiants ont l'obligation de passer le TOEIC Listening and Reading pendant leur cursus.

Le passage du TOEIC se fait en 2^{ème} année et le score est pris en compte pour les affectations aux départs à l'étranger en 3^{ème} année.

Le TOEIC est une condition de diplomation. Un test équivalent au TOEIC (TOEFL, IELTS etc) peut être pris en compte par l'école sous réserve d'une capacité à calculer une équivalence de notation

3.6 Acquisitions de compétences particulières

Exceller en français - Plateforme Voltaire

Afin de répondre aux difficultés croissantes de maîtrise de la langue française dans la rédaction de leur correspondance et de leurs examens, les étudiants devront mener les tests en autoformation proposés par la plateforme Voltaire.

La validation du module Orthographe *Exceller en français - Plateforme Voltaire (7 niveaux minimum)* est une condition de passage en 2^{ème} année.

Les étudiants 3A internationaux pourront se voir proposer la version FLE de Gofluent afin de soutenir, si nécessaire, leur apprentissage linguistique en français.

Les 3 valeurs de l'École

L'EM Strasbourg s'est donné comme objectif de placer trois valeurs au cœur de ses missions et de ses activités :

1. Éthique
2. Diversité
3. Développement durable

À la fois enjeux de société et de management d'entreprise, ces valeurs sont incontournables dans un monde professionnel qui s'internationalise.

C'est pourquoi les étudiants ont l'obligation de :

- **Participer aux événements valeurs au cours de leur cursus (selon le rythme défini par la Direction)**
La non-participation à ces événements obligatoires peut être sanctionnée lors d'un jury semestriel.
- **Terminer leur parcours RSO/3 Valeurs via la Plateforme CforCSR avant la fin de leur 3^{ème} année.**

Afin de valider le parcours RSO/3 Valeurs de la plateforme CforCSR, les étudiants doivent réaliser la partie training et passer la certification avant la fin de leur cursus.

La validation du parcours CforCSR est une condition de diplomation.

4. Conditions de passage en année supérieure et conditions de diplomation

4.1 Passage en 2^{ème} année

A l'issue de la première année d'études, le jury annuel se réunit pour statuer des UE acquises/non-acquises et/ou défaillantes de l'année et de la moyenne pondérée obtenue à l'année.

La validation du module *Exceller en Français- Plateforme Voltaire* passe par la **réalisation d'au moins 7 niveaux de tests sur 9 niveaux du module SUPÉRIEUR demandés en première année** et conditionne le passage en 2^{ème} année.

Le passage en 2^{ème} année est subordonné :

- à l'obtention de la **moyenne pondérée de 10/20** après compensation
- à la validation du module *Exceller en français - Plateforme Voltaire*
- à la participation **aux évènements valeurs** de l'école

Les évaluations se font en session unique, il ne sera pas proposé de rattrapages aux étudiants.

Les étudiants ne remplissant pas ces conditions de passage sont autorisés à redoubler (dans la limite de 2 redoublements dans le cursus et 1 redoublement par année).

Le redoublement fera l'objet d'un contrat pédagogique spécifique élaboré par la Direction pédagogique du programme.

Lors de son redoublement, l'étudiant garde le bénéfice des UE acquises de l'année précédant son redoublement et repasse toutes les UE inférieures à 10/20.

Si l'étudiant échoue aux épreuves de l'année qu'il redouble, il est exclu de l'EM Strasbourg.

Spécificité du parcours triple diplôme pour passage en 2^{ème} année :

Pour s'inscrire en 2^{ème} année à l'université de Hohenheim, les étudiants doivent avoir obtenu 60 crédits ECTS dans le cadre du Bachelor Affaires Internationales de l'EM Strasbourg.

4.2 Passage en 3^{ème} année

A l'issue de la 2^{ème} année d'études, le jury annuel se réunit pour statuer des UE acquises/non-acquises et/ou défaillantes de l'année et de la moyenne pondérée obtenue à l'année.

Le passage en 3^{ème} année est subordonné

- à l'obtention de la **moyenne de 10/20** après compensation
- à la participation **aux évènements valeurs** de l'école

Les évaluations se font en session unique, il ne sera pas proposé de rattrapages aux étudiants.

L'étudiant ayant rempli les conditions de passage mais n'ayant pas validé les 9 crédits ECTS de l'UE Mission professionnelle devra rattraper les 4 mois de missions professionnelles sur la 3^{ème} année ou effectuer une année professionnalisante après la 3^{ème} année, le jury estimant qu'il n'aura pas acquis la professionnalisation nécessaire pour être diplômé.

Les étudiants ne remplissant pas ces conditions de passage sont autorisés à redoubler (dans la limite de 2 redoublements dans le cursus et 1 redoublement par année).

Le redoublement fera l'objet d'un contrat pédagogique spécifique élaboré par la Direction pédagogique du programme.

Lors de son redoublement, l'étudiant garde le bénéfice des UE acquises de l'année précédant son redoublement et repasse toutes les UE inférieures à 10/20.

Si l'étudiant échoue aux épreuves de l'année qu'il redouble, il est exclu de l'EM Strasbourg.

Spécificité des étudiants inscrits en triple diplôme pour passage en 3^{ème} année

Pour s'inscrire en 3^{ème} année à l'ULiège, les étudiants doivent avoir **obtenu minimum 45 crédits ECTS dans le cadre de la 2^{ème} année** du Bachelor Business Administration and Economics de l'Université de Hohenheim.

4.3 La diplomation

A l'issue de la 3^{ème} année, le jury annuel se réunit pour statuer des UE acquises/non-acquises et/ou défaillantes de l'année et de la moyenne pondérée obtenue à l'année.

La validation de la 3^{ème} année et dernière année d'étude et la diplomation sont subordonnées pour le parcours International Manager :

- à l'obtention de la **moyenne de 8/20 au Semestre 5 et de 10/20** à l'année après compensation.
- A la remise du certificat de fin de parcours de la plateforme des **RSO/3 valeurs - CforCSR**
- au passage du **TOEIC** sur le cursus et à la transmission d'un score
- à la réalisation de **8 mois de missions professionnelles** sur les 3 ans plus 1 mois d'autres activités professionnelles (voir partie professionnalisation)

Dans le cadre du triple diplôme, les étudiants doivent remplir les conditions de diplomation des 3 Universités partenaires. De plus, ces étudiants en triple diplôme peuvent être dispensés du passage du TOEIC pour la diplomation, du fait de leur expérience linguistique poussée.

Les évaluations se font en session unique, il ne sera pas proposé de rattrapages aux étudiants.

Les étudiants ne remplissant pas ces conditions de diplomation sont autorisés à redoubler (dans la limite de 2 redoublements dans le cursus et 1 redoublement par année).

Lors de son redoublement, l'étudiant garde le bénéfice des UE acquises de l'année précédant son redoublement.

Si l'étudiant échoue aux épreuves de l'année qu'il redouble, il est exclu de l'EM Strasbourg.

Aucun étudiant n'est autorisé à redoubler plus de deux fois dans le cursus.

Le jury de diplomation du Bachelor se réunit afin d'analyser l'ensemble des résultats obtenus par les étudiants au cours de leur scolarité et examine les cas particuliers. Il arrête la liste des étudiants diplômables au Diplôme d'Université.

Le major de la promotion est déterminé par la moyenne des 3 années du diplôme.

Le jury aura aussi à statuer sur les étudiants diplômables demandant à mener une année professionnalisante à l'issue de leur 3^{ème} année, sur l'intégration ou non de la période de

stage. Ces étudiants devront à ce titre se réinscrire, s’acquitteront des frais de scolarité de ce parcours et seront diplômés l’année suivante.

5. Règlement des examens

5.1 Modes de contrôle

Les connaissances et compétences acquises par les étudiants au cours de leur formation sont évaluées par le biais du contrôle continu et d’un examen final, sauf information spécifique à une matière.

Les enseignants intégreront dans leur notation une évaluation du savoir-être de l’étudiant, en terme d’/de:

- Absentéisme
- Participation
- Respect (retards/comportements)

Une absence justifiée à un examen final donne lieu à un examen de substitution organisé par la Scolarité Bachelors. (Pour la justification des absences, vous référer au point 2 *Assiduité*). Cet examen de substitution sera placé durant les semestres ou sur une plage spécifique communiquée aux étudiants par mail au courant de l’année.

Une absence justifiée à une évaluation du contrôle continu fait l’objet d’une neutralisation de l’épreuve, le poids de cette évaluation est reporté sur l’examen final.

Dans le cadre des examens réalisés en distanciel, des consignes telles que la connexion obligatoire sur ZOOM, l’allumage de la caméra, l’affichage du nom de l’étudiant, etc. peuvent être demandées par les enseignants. Le non-respect des consignes sera considéré comme une action de fraude et fera l’objet, en fonction de la gravité de la situation, d’une sanction décidée en jury.

5.2 Spécificité du mode de contrôle de l’Immersion linguistique et professionnalisante de 1^{ère} année

L’immersion linguistique et professionnalisante de première année est évaluée à la fois par l’équipe pédagogique de nos centres partenaires et par un Jury en septembre à l’EM Strasbourg.

Durant leur immersion, les étudiants sont évalués par les enseignants du centre linguistique.

Au retour à Strasbourg, les étudiants sont évalués sur leur immersion linguistique et professionnalisante (matière “intégration d’un environnement interculturel”, dispensée au second semestre)

Une Charte de l’étudiant en immersion linguistique et professionnalisante en 1^{ère} année, est portée à la connaissance de l’étudiant avant son départ à l’étranger. Le non-respect de celle-ci pourra être porté à la connaissance du Jury qui prendra les décisions et/ou sanctions en conséquence.

6. Missions professionnelles et Année professionnalisante

6.1 Généralités pour le Parcours International Manager

L’étudiant effectue un minimum de mission professionnelle sur l’ensemble de son cursus.

Pendant ces missions, l'étudiant doit acquérir une expérience croissante de la relation commerciale dans un contexte international au cours de ses stages ou contrats équivalents.

Les étudiants auront à réaliser 9 mois de missions professionnelles sur l'ensemble de leur cursus. Si ce quota n'est pas atteint, l'étudiant aura l'obligation d'effectuer une année professionnalisante en report de diplôme après la 3ème année. Des dérogations sont effectuées dans le cadre d'accords avec les partenaires étrangers (double et triple diplômes).

A minima 8 mois sont réalisés sous forme de stages ou de contrats équivalents. A ces 8 mois s'ajoute 1 mois (à minima) d'autres activités professionnelles, réalisables tout au long des 3 ans et permettant notamment d'intégrer des jobs étudiants au prorata des heures réalisées et sur présentation du contrat de travail. Le détail des activités qualifiées se trouve dans l'intranet, espace Stages, guides et notices. Les heures réalisées ne seront pas valorisées au-delà d'un mois pour valider ces 9 mois de missions professionnelles.

Les autres activités professionnelles (1 mois) peuvent se réaliser tout au long des 3 ans.

Ce mois d'autres activités professionnelles peut être remplacé par un mois supplémentaire au sein d'un stage ou contrat équivalent (ex : 6 mois à la place de 5 mois en 3ème année).

La répartition des missions professionnelles est la suivante :

- ❖ 1ère année : l'étudiant ne réalise pas de mission professionnelle sous forme de stage, mais est encouragé à prendre un job pour y vivre une première expérience
- ❖ 2ème année : l'étudiant réalise 4 mois de mission professionnelle minimum
- ❖ 3ème année : l'étudiant réalise 5 mois de mission professionnelle minimum (une dérogation est possible dans le cas d'une expatriation au S5 ou à l'année, rendant impossible les 5 mois).

La non acquisition de l'UE Mission professionnelle de 2ème année n'est pas bloquante pour le passage en année supérieure, toutefois, l'étudiant aura l'obligation de rattraper les 4 mois de stages, soit lors de sa 3ème année, soit en s'inscrivant en année professionnalisante après la 3ème année afin de remplir la condition de diplomation de 9 mois de missions professionnelles validés dans le cursus. A défaut de validation de l'UE Mission professionnelle (à minima 10/20), les mois effectués ne seront pas pris en compte dans le cumul des 3 années.

Les détails et l'organisation sont repris au sein d'un guide de l'étudiant en mission professionnelle émis par le Service Développement Entreprises de l'EM Strasbourg, disponible dans l'espace intranet de l'étudiant.

Les maîtres de stage, dits Managers, s'engagent via la convention de stage tripartite à libérer les étudiants en cas d'examens organisés pendant la période de stage.

6.2 Année professionnalisante

L'année professionnalisante fait l'objet d'une maquette pédagogique décrite en annexe 1.

[Année professionnalisante dans le cadre d'un redoublement](#)

En 1ère année, l'étudiant a la possibilité de redoubler en année professionnalisante, s'il comptabilise un maximum trois matières à repasser par semestre (des demandes de dérogation motivées peuvent être soumises à la direction du Bachelor). Il devra effectuer une mission en entreprise d'une durée minimum de 3 mois couvrant obligatoirement la période de janvier à mars.

Ce redoublement fera l'objet d'un contrat pédagogique mis en place par la Direction pédagogique du programme.

En 1^{ère} année, l'étudiant en redoublement année professionnalisante devra :

- Réaliser 40 heures de langues en présentiel au LLC sur l'année. L'étudiant est libre d'organiser la réalisation de ces heures. Il peut également les réaliser en distanciel sur la plateforme GoFluent.
- Réaliser un volume de 120 heures de cours en e-learning. Des cours lui seront proposés sur une plateforme d'apprentissage en ligne. L'écriture du « rapport de stage » compte pour 70h de cours en ligne.
- Rédiger un rapport de mission professionnelle qu'il présentera également sous forme de soutenance orale. Sa note finale de mission professionnelle devra être à minima de 12/20 pour valider l'année professionnalisante et passer en année supérieure.

En 2^{ème} et 3^{ème} année, l'étudiant a la possibilité de redoubler en année professionnalisante, s'il comptabilise un maximum trois matières à repasser par semestre (des demandes de dérogation motivées peuvent être soumises à la direction du Bachelor). Il devra effectuer 6 mois de mission professionnelle sous convention de stage ou contrat de travail.

Ce redoublement fera l'objet d'un contrat pédagogique mis en place par la Direction pédagogique du programme.

Que ce soit en 2^{ème} ou 3^{ème} année, l'étudiant en redoublement année professionnalisante devra :

- Réaliser 50 heures de langues en présentiel au LLC sur l'année. L'étudiant est libre d'organiser la réalisation de ces heures. Il peut également les réaliser en distanciel sur la plateforme GoFluent.
- Réaliser un volume de 150 heures de cours en e-learning. Des cours lui seront proposés sur une plateforme d'apprentissage en ligne. L'écriture du « rapport d'immersion professionnelle » compte pour 110h de cours en ligne
- Rédiger un rapport de mission professionnelle qu'il présentera également sous forme de soutenance orale. Sa note finale de mission professionnelle devra être à minima de 12/20 pour valider l'année professionnalisante et passer en année supérieure ou être diplômé.

Hors cas de redoublement

L'étudiant peut à son initiative demander à mener une année professionnalisante en entreprise quelle que soit l'année de diplôme.

L'année professionnalisante valide 6 mois de missions professionnelles sous convention de stage ou contrat de travail entre le 1^{er} septembre de l'année en cours et le 30 août de l'année suivante. Un tuteur pédagogique est attribué à l'étudiant et effectuera le suivi de la mission en entreprise.

Afin que l'année puisse être qualifiée de professionnalisante il est nécessaire que l'étudiant réalise :

1. 50 heures de présentiel au LLC sur l'année. L'étudiant est libre d'organiser la réalisation de ces heures.
2. un volume de 150 heures de cours en e-learning. Des cours lui seront proposés sur une plateforme d'apprentissage en ligne. L'étudiant aura également la possibilité de se perfectionner en langue, grâce à l'outil Go-fluent.

3. un rapport de mission professionnelle qu'il présentera également sous forme de soutenance orale. Sa note finale de mission professionnelle devra être à minima de 12/20 pour valider l'année professionnalisante et passer en année supérieure ou être diplômé.

6.3 Promotion du Bachelor

L'EM Strasbourg participe à différents salons à destination des étudiants en phase d'orientation, organise des accueils de lycéens sur site, se déplace dans les lycées pour rencontrer les futurs bacheliers.

La participation à la promotion du Bachelor organisée par le Service Communication pourra se traduire par une valorisation en termes de semaines de mission professionnelle.

Type d'événements :

- Salons d'orientation : L'Étudiant, Studyrama, Journée des carrières et des formations, Oriaction...
- Journées thématiques : journée des universités, journée portes ouvertes...

Le service communication transmettra en fin d'année au service stages le détail des événements auxquels les étudiants ont participé. Les semaines de Mission professionnelle seront ajoutées aux 9 mois de mission professionnelle pour la diplomation.

7. Démission / Abandon / Suspension d'étude

7.1 Suspension d'étude

L'étudiant a la possibilité d'interrompre ses études pendant une année sur demande écrite auprès du Directeur délégué du programme. La décision d'acceptation sera notifiée à l'étudiant par courrier après concertation et accord de l'équipe pédagogique. Celui-ci n'est plus considéré comme étudiant à l'EM Strasbourg pendant toute la durée de la suspension.

Attention ! Tout semestre débuté entraîne le paiement des droits de scolarité pour l'année universitaire concernée.

7.2 Abandon/Démission à la demande de l'étudiant

L'étudiant peut déclarer par courrier en lettre recommandée son abandon/sa démission des études Bachelor Affaires Internationales auprès du Directeur délégué du programme et du Directeur de l'EM Strasbourg.

Attention ! Tout semestre débuté entraîne le paiement des droits de scolarité pour l'année universitaire concernée.

7.3 Abandon/démission pour absences injustifiées à tous les examens d'un semestre

L'étudiant reçoit une notification par courrier de ses absences injustifiées pour tous les examens d'un semestre. Le Directeur délégué du programme lui propose le redoublement académique ou la possibilité de démissionner du programme. Le choix de l'étudiant devra être déclaré dans un courrier en lettre recommandée à l'attention du Directeur de l'EM Strasbourg et du Directeur délégué du programme.

Attention ! Tout semestre débuté entraîne le paiement des droits de scolarité pour l'année universitaire concernée.

Le parcours Team Entrepreneur

1. Admission

L'admission au Bachelor Affaires Internationales (BAI), parcours Team Entrepreneur, en 1^{ère} année se fait via le concours Ecricome pour les étudiants titulaires d'un baccalauréat français, via la plateforme Parcoursup.

Il est fortement recommandé de réaliser une immersion validant leur choix à suivre la pédagogie mise en place au sein de ce parcours.

Pour les étudiants ayant passé et réussi le concours Ecricome précédemment, des admissions parallèles et dérogatoires peuvent être étudiées par la Direction pédagogique du programme pour une intégration en 1^{ère} année.

Une admission parallèle en 2A est également possible, sur la base des mêmes critères d'admissibilité dans le programme, complétés d'un examen approfondi de la candidature justifiant l'admission directe en 2A.

2. Droits de scolarité

Les droits annuels de scolarité sont approuvés par le Conseil d'Administration de l'Université de Strasbourg.

Dans le cas d'étudiants redoublants, ces droits sont minorés de moitié pour l'année de redoublement.

Dans le cas d'étudiants menant une année de professionnalisation s'ajoutant ou s'insérant aux 3 années initiales, des droits spécifiques sont prévus pour l'accompagnement de leur parcours spécifique.

Dans l'éventualité d'un aménagement d'études d'un étudiant en situation de handicap ou d'un étudiant aidant conduisant l'étudiant à étaler son cursus, les années d'étalement ne sont pas soumises à des frais supplémentaires. Cette remise s'effectue sous condition d'obtention d'un certificat d'aménagement indiquant la nécessité d'étaler le parcours par la mission handicap de l'Unistra.

Ces droits n'incluent pas les droits universitaires nationaux du diplôme.

3. Cursus général

Le programme s'organise sur 3 années d'études, composées chacune de deux semestres consécutifs. Au terme de son cursus, l'étudiant comptabilise 180 crédits ECTS. Des missions professionnelles et/ou activités professionnelles sont à réaliser au cours de ces 3 années de formation.

Les étudiants entrés dans le programme en 2022-2023 ont en parallèle du Bachelor, la possibilité de suivre et d'intégrer les enseignements relatifs à la Licence Economie-Gestion (Enseignement à distance) dans le cadre de la Coopération pédagogique entre la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion et l'EM Strasbourg.

3.1 Les enseignements

L'enseignement en Bachelor Affaires Internationales associe des méthodes d'enseignement variées, notamment :

- des cours magistraux et/ou en travaux dirigés, des conférences,
- des apprentissages en équipes et par l'action,
- des travaux de groupe,
- des études et discussions de cas,
- des travaux de recherches et travaux personnels et par équipe,
- des simulations d'entreprise, serious game et mises en situation,
- des projets et études terrain,

Les enseignements sont dispensés dans le cadre d'unités d'enseignement (UE), elles-mêmes déclinées en matières. Chaque matière composant les UE fait l'objet d'un descriptif (syllabus) dans l'espace intranet de l'étudiant, qui précise entre autres les objectifs pédagogiques, les contenus, les formes d'enseignement, les modalités d'évaluations et leur pondération.

Seules les UE portent des crédits. Sur la totalité du cursus, 2 redoublements sont autorisés (1 maximum par année).

Selon les effectifs, les groupes sont constitués à la rentrée. Des cas de changement de groupe peuvent être examinés si le demandeur formule sa demande auprès de la Scolarité dans la semaine suivant l'annonce des groupes et s'il peut réaliser un échange avec un membre du groupe visé, sauf dans les cas où les groupes sont constitués en fonction des parcours disciplinaires.

Des groupes de niveaux sont spécifiquement constitués dans l'axe des langues sur la base de critères linguistiques.

Les cours pourront se dérouler du lundi au samedi, sur une plage horaire allant de 8h à 20h. Les étudiants devront prendre régulièrement connaissance de leur emploi du temps via le site internet : <https://monemploiudutemps.unistra.fr/>

3.2 1ère année

La 1ère année se divise en 2 semestres, avec 9 UE. Le premier semestre s'appuie sur un enseignement des fondamentaux du management réalisé communément avec le parcours International Manager. Le second semestre s'appuie principalement sur les méthodes d'apprentissage Team Academy, apprentissage par l'action et en équipe.

1ère année = 60 crédits ECTS (tronc commun)	
Semestre 1 (30 crédits)	Semestre 2 (30 crédits)
Enseignements fondamentaux / professionnels dont des UE langues	Apprentissage selon la méthode Team Academy 16 compétences à acquérir
Apprentissage en équipe par l'action	UE Langues
	Immersion linguistique et professionnalisante à l'étranger en Centre de langues partenaires

Une UE est réputée acquise si la moyenne pondérée des matières qui la constituent, est supérieure ou égale à 10/20. Les notes des UE, affectées de leur coefficient, interviennent dans le calcul final de la moyenne générale.

Les étudiants montent des projets entrepreneuriaux en équipe ou réalisent les missions pour les entreprises partenaires leur servant d'outil d'apprentissage. Cette action doit être cadrée au sein d'une structure d'accueil SCIC des Team Entrepreneur, ou autre permettant de porter l'activité des projets entrepreneuriaux des étudiants tout au long des 3 années. Ce cadre valide aussi que ces projets servent la pédagogie mise en œuvre.

Immersion linguistique et professionnalisante du semestre 2

Les étudiants de 1^{ère} année en parcours team Entrepreneur ont l'obligation d'effectuer une Immersion linguistique et professionnalisante de mai à juin (9 semaines) dans l'un des centres linguistiques partenaires de l'EM Strasbourg.

L'affectation dans les centres linguistiques partenaires se fait sur la base du niveau linguistique des néo-bacheliers, défini à partir de leurs résultats généraux au concours d'admission.

Des dérogations aux affectations à l'étranger peuvent être étudiées selon plusieurs critères et font l'objet d'une étude en Commission d'affectation. La Commission d'affectation regroupe :

- Le Directeur Délégué du programme,
- La Directrice des Études
- la Responsable du département langues et cultures étrangère
- la Responsable des programmes de mobilité internationale
- la Responsable pédagogique du parcours Team Entrepreneur

Un étudiant pourra se voir refuser le départ à l'étranger s'il n'obtient pas son visa à temps avant le départ. Il devra alors rester sur site. ATTENTION à prévoir une assurance annulation pour des logements éventuellement réservés.

Il sera porté à la connaissance de l'étudiant avant son départ, la charte de l'étudiant en immersion linguistique rappelant les règles applicables à l'étranger.

Le non-respect de la charte, par exemple absentéisme récurrent, non-respect des règles au sein du centre... peut conduire à une exclusion du programme linguistique. Le jury semestriel pénalisera l'évaluation à la matière *Intégration d'un environnement interculturel*, pouvant aller jusqu'à l'attribution d'une note de 0/20.

Les étudiants qui, pour des raisons exceptionnelles (évaluées en Comité d'Affectation), seraient amenés à rester sur site, se verront proposer un programme de langue interne à l'EM Strasbourg.

3.3 2ème année

La 2ème année se divise en 2 semestres, répartis en 9 UE sur site, qui s'appuient principalement sur les méthodes d'apprentissage Team Academy, apprentissage par l'action en équipe.

2ème année = 60 crédits ECTS	
Semestre 3 (30 crédits)	Semestre 4 (30 crédits)
UE langues Apprentissage selon la méthode Team Academy 16 compétences à acquérir	UE Langues UE International Manager qui comprend des enseignements fondamentaux / professionnels Apprentissage selon la méthode Team Academy 16 compétences à acquérir

Une UE est réputée acquise si la moyenne pondérée des matières qui la constituent, est supérieure ou égale à 10/20. Les notes des UE, affectées de leur coefficient, interviennent dans le calcul final de la moyenne générale.

Les étudiants continuent de travailler sur les projets entrepreneuriaux montés en équipe en 1ère année. Ces projets leur servent d'outils d'apprentissage. Cette action doit être cadrée au sein d'une structure d'accueil SCIC des Team Entrepreneur, ou autre permettant de porter l'activité des projets entrepreneuriaux des étudiants tout au long des 3 années. Ce cadre valide aussi que ces projets servent la pédagogie mise en œuvre.

3.4 3ème Année

La 3ème année se divise en 2 semestres qui s'appuient principalement sur les méthodes d'apprentissage Team Academy, apprentissage par l'action en équipe.

3ème année = 60 crédits ECTS	
Semestre 5 (30 crédits)	Semestre 6 (30 crédits)
UE langues Apprentissage selon la méthode Team Academy 16 compétences à acquérir UE International Manager qui comprend des enseignements fondamentaux / professionnel	UE Langues Apprentissage selon la méthode Team Academy 16 compétences à acquérir

Une UE est réputée acquise si la moyenne pondérée des matières qui la constituent, est supérieure ou égale à 10/20. Les notes des UE, affectées de leur coefficient, interviennent dans le calcul final de la moyenne générale.

Les étudiants continuent de travailler sur les projets entrepreneuriaux montés en équipe en 1ère année. Ces projets leur servent d'outil d'apprentissage. Cette action doit être cadrée au sein d'une structure d'accueil SCIC des Team Entrepreneur, ou autre permettant de

porter l'activité des projets entrepreneuriaux des étudiants tout au long des 3 années. Ce cadre valide aussi que ces projets servent la pédagogie mise en œuvre.

3.5 Les langues

Dans le cadre de la formation Bachelor Affaires Internationales, la pratique des langues vivantes tient une place prépondérante tout au long du cursus.

En dehors de l'immersion linguistique et professionnalisante de 1^{ère} année, des enseignements à la pratique de langues vivantes sont pleinement inscrits dans les 3 années du parcours.

Ces enseignements allient plusieurs méthodes d'apprentissage et de pratique :

- **Face à face avec l'enseignant**
- **Travaux en semi-autonomie au Language Learning Center (LLC)**
- **E-learning**
- **Apprentissage en tandem**
- **Préparation et passage certifications linguistiques (TOEIC/WIDAF/SIELE/TeLIC/TCF)**

Des changements de groupes de langues (changement de niveau : niveau inférieur ou niveau supérieur) peuvent être étudiés et doivent faire l'objet d'une demande motivée dans un délai d'un mois maximum après le démarrage des cours de langues. Cette demande doit se faire auprès de la Scolarité et est soumise à la validation du Département Langues et Cultures étrangères.

LV1

La langue vivante 1 en parcours Team Entrepreneur est obligatoirement l'Anglais pour tous les étudiants sur site.

LV2

Une langue vivante 2 est également obligatoire pour tout étudiant sur site.

Choix parmi les langues proposées : allemand, arabe, chinois, espagnol, espagnol débutant, italien, portugais, russe et FLE (pour les étudiants internationaux ne pratiquant pas d'autre LV2).

L'option LV2 espagnol débutant est réservée aux étudiants qui n'ont jamais étudié l'espagnol.

Au cours de son cursus, l'étudiant pourra changer de LV2 sur demande auprès de la scolarité, soumise à la validation du Département Langues et cultures étrangères, dans le mois suivant chaque rentrée universitaire.

Les étudiants recevront en prêt en début d'année l'ouvrage de langue indispensable pour les deux années d'études, ils devront à la fin de leur cursus et l'obtention de leur diplôme rendre l'ouvrage au LLC dans un parfait état.

Pendant ces deux années, ils en seront entièrement responsables. En cas de perte il faudra prendre contact avec le Coordinateur du LLC et remplacer l'ouvrage.

LV3

L'étude d'une Langue Vivante 3 est possible en 1^{ère} année, 2^{ème} année et 3^{ème} année afin d'ouvrir nos étudiants à une nouvelle dimension linguistique et culturelle.

L'option facultative LV3 peut être étudiée :

- en 1^{ère} année pour poursuivre l'étude en LV3 d'une langue déjà commencée
- en 2^{ème} année pour s'initier à une nouvelle langue et une autre culture
- en 3^{ème} année pour poursuivre l'étude de la LV3 continuée en 1^{ère} ou initiée en 2^{ème} année

En cas de non ouverture du cours (nombre insuffisant d'étudiants inscrits), le Département des Langues & Cultures Etrangères pourra proposer des séances de tutorat dans le cadre d'une expatriation.

Choix parmi les langues proposées : *allemand, arabe, chinois, espagnol, italien, portugais, russe.*

Le choix de cette option valorise les CLUE selon le barème suivant : 25% du total des points au-dessus de 10/20 en LV3 à chaque semestre sont ajoutés respectivement sur les notes des UE CLUE des semestres concernés.

L'inscription à la LV3 est annuelle. Aucune désinscription en cours d'année n'est possible.

Certifications

Les certifications de langues du TOEIC/WIDAF/SIELE sont organisées pour les étudiants sur site. Les certifications de langues du TeLIC/TCF peuvent également être organisées selon les besoins.

La passation du TOEIC lors du cursus est une condition de diplomation.

Les étudiants ont l'obligation de passer le TOEIC Listening and Reading pendant leur cursus.

Le passage du TOEIC se fait en 3^{ème} année.

Le TOEIC est une condition de diplomation. Un test équivalent au TOEIC (TOEFL, IELTS etc) peut être pris en compte par l'école sous réserve d'une capacité à calculer une équivalence de notation

3.6 Acquisitions de compétences particulières

Exceller en français - Plateforme Voltaire

Afin de répondre aux difficultés croissantes de maîtrise de la langue française dans la rédaction de leur correspondance et de leurs examens, les étudiants devront mener les tests en autoformation proposés par la plateforme Voltaire.

La validation du module Orthographe *Exceller en français - Plateforme Voltaire (7 niveaux minimum)* est une condition de passage en 2^{ème} année.

Les 3 valeurs de l'École

L'EM Strasbourg s'est donné comme objectif de placer trois valeurs au cœur de ses missions et de ses activités :

1. Éthique

2. Diversité
3. Développement durable

À la fois enjeux de société et de management d'entreprise, ces valeurs sont incontournables dans un monde professionnel qui s'internationalise.

C'est pourquoi les étudiants ont l'obligation de :

- **Participer aux événements valeurs au cours de leur cursus (selon le rythme défini par la Direction)**
La non-participation à ces événements obligatoires peut être sanctionnée lors d'un jury semestriel.
- **Terminer leur parcours RSO/3 Valeurs via la Plateforme CforCSR avant la fin de leur 3^{ème} année.**

Afin de valider le parcours RSO/3 Valeurs de la plateforme CforCSR, les étudiants doivent réaliser la partie training et passer la certification avant la fin de leur cursus.

La validation du parcours CforCSR est une condition de diplomation.

4. Conditions de passage en année supérieure et conditions de diplomation

4.1 Passage en 2^{ème} année

A l'issue de la première année d'études, le jury annuel se réunit pour statuer des UE acquises/non-acquises et/ou défaillantes de l'année et de la moyenne pondérée obtenue à l'année.

La validation du module **Exceller en Français- Plateforme Voltaire** passe par la **réalisation d'au moins 7 niveaux de tests sur 9 niveaux du module SUPÉRIEUR demandés en première année** et conditionne le passage en 2^{ème} année.

Le passage en 2^{ème} année est subordonné :

- à l'obtention de la moyenne pondérée de **10/20** après compensation
- à la validation du module **Parcours d'apprentissage**
- à la validation du module **Exceller en Français - Plateforme Voltaire**
- à la participation **aux événements valeurs** de l'école

Les évaluations se font en session unique, il ne sera pas proposé de rattrapages aux étudiants.

Les étudiants ne remplissant pas ces conditions de passage sont autorisés à redoubler (dans la limite de 2 redoublements dans le cursus et 1 redoublement par année).

Si l'étudiant échoue aux épreuves de l'année qu'il redouble, il est exclu de l'EM Strasbourg.

4.2 Passage en 3^{ème} année

A l'issue de la 2^{ème} année d'études, le jury annuel se réunit pour statuer des UE acquises/non-acquises et/ou défaillantes de l'année et de la moyenne pondérée obtenue à l'année.

Le passage en 3^{ème} année est subordonné :

- à l'obtention de la moyenne de **10/20** après compensation
- à la participation **aux événements valeurs** de l'école
- à la validation du module **Parcours d'Apprentissage**

Les évaluations se font en session unique, il ne sera pas proposé de rattrapages aux étudiants.

Les étudiants ne remplissant pas ces conditions de passage sont autorisés à redoubler (dans la limite de 2 redoublements dans le cursus et 1 redoublement par année).

Si l'étudiant échoue aux épreuves de l'année qu'il redouble, il est exclu de l'EM Strasbourg.

4.3 La diplomation

A l'issue de la 3^{ème} année, le jury annuel se réunit pour statuer des UE acquises/non-acquises et/ou défaillantes de l'année et de la moyenne pondérée obtenue à l'année.

La validation de la 3^{ème} année et dernière année d'étude et la diplomation sont subordonnées pour le parcours Team Entrepreneur :

- à l'obtention de la **moyenne de 10/20** après compensation.
- A la remise du certificat de fin de parcours de la plateforme des **RSO/3 valeurs - CforCSR**
- au passage du **TOEIC** sur le cursus et à la transmission d'un score
- à la réalisation de **2 mois de missions professionnelles** en 2^{ème} ou 3^{ème} année (voir partie professionnalisation)
- à la validation du module ***Parcours d'Apprentissage***

Les évaluations se font en session unique, il ne sera pas proposé de rattrapages aux étudiants.

Les étudiants ne remplissant pas ces conditions de diplomation sont autorisés à redoubler (dans la limite de 2 redoublements dans le cursus et 1 redoublement par année).

Lors de son redoublement, l'étudiant garde le bénéfice des UE acquises de l'année précédant son redoublement.

Si l'étudiant échoue aux épreuves de l'année qu'il redouble, il est exclu de l'EM Strasbourg.

Aucun étudiant n'est autorisé à redoubler plus de deux fois dans le cursus.

Le jury de diplomation du Bachelor se réunit afin d'analyser l'ensemble des résultats obtenus par les étudiants au cours de leur scolarité et examine les cas particuliers. Il arrête la liste des étudiants diplômables au Diplôme d'Université.

Le major de la promotion est déterminé par la moyenne des 3 années du diplôme.

Le jury aura aussi à statuer sur les étudiants diplômables demandant à mener une année professionnalisante à l'issue de leur 3^{ème} année, sur l'intégration ou non de la période de stage. Ces étudiants devront à ce titre se réinscrire, s'acquitteront des frais de scolarité de ce parcours et seront diplômés l'année suivante.

5. Règlement des examens

5.1 Modes de contrôle

Les connaissances et compétences acquises par les étudiants au cours de leur formation sont évaluées par le biais du contrôle continu et d'un examen final, sauf information spécifique à une matière.

Les enseignants intégreront dans leur notation une évaluation du savoir-être de l'étudiant, en terme d'/de:

- Absentéisme
- Participation

➤ Respect (retards/comportements)

Une absence justifiée à un examen final donne lieu à un examen de substitution organisé par la Scolarité Bachelors. (Pour la justification des absences, vous référer au point 2 *Assiduité*). Cet examen de substitution sera placé durant les semestres ou sur une plage spécifique communiquée aux étudiants par mail au courant de l'année.

Une absence justifiée à une évaluation du contrôle continu fait l'objet d'une neutralisation de l'épreuve, le poids de cette évaluation est reporté sur l'examen final.

Dans le cadre des examens réalisés en distanciel, des consignes telles que la connexion obligatoire sur ZOOM, l'allumage de la caméra, l'affichage du nom de l'étudiant, etc. peuvent être demandées par les enseignants. Le non-respect des consignes sera considéré comme une action de fraude et fera l'objet, en fonction de la gravité de la situation, d'une sanction décidée en jury.

Au semestre 2, 3, 4, 5 et 6 les UE (hors UE Langues et international Manager) regroupant 16 compétences d'un Team Entrepreneur, sont évaluées selon la pédagogie Team Academy en respectant le barème suivant :

Niveau	Intitulé	Description générale
0	Sans capacité	Aucune capacité à travailler sur ce domaine. Aucune connaissance, ni expérience.
1	Débutant	Comprend les bases du domaine, mais n'en a eu que des expériences limitées.
2	Débutant avancé	Comprend bien les fondements théoriques et a une connaissance plus approfondie sur le sujet. A acquis une certaine expérience en participant à un projet sur lequel la compétence a été beaucoup utilisée.
3	Opérationnel	A une connaissance et une expérience approfondie du sujet. A travailler ou diriger 2 ou 3 projets importants dans ce domaine.
4	Expérimenté	A un savoir-faire approfondi et beaucoup d'expérience dans la mise en œuvre de cette compétence. (A contribué ou dirigé plusieurs projets).
5	Expert	A une connaissance théorique très vaste et beaucoup d'expérience. A la capacité de travailler en tant qu'expert sur le sujet.

Les évaluations liées au modèle Team Academy feront l'objet d'une conversion des notes sur 5 en notes sur 20 pour permettre de calculer une moyenne annuelle sur 20 qui sera présentée en jury pour décider du passage en année supérieure.

5.2 Spécificité du mode de contrôle de l'Immersion linguistique et professionnalisante de 1ère année

L'immersion linguistique et professionnalisante de première année est évaluée à la fois par l'équipe pédagogique de nos centres partenaires et par un Jury en septembre à l'EM Strasbourg.

Durant leur immersion, les étudiants sont évalués par les enseignants du centre linguistique. Au retour à Strasbourg, les étudiants sont évalués sur leur immersion linguistique et professionnalisante (matière “intégration d’un environnement interculturel”, dispensée au second semestre)

Une Charte de l’étudiant en immersion linguistique et professionnalisante en 1^{ère} année, est portée à la connaissance de l’étudiant avant son départ à l’étranger. Le non-respect de celle-ci pourra être porté à la connaissance du Jury qui prendra les décisions et/ou sanctions en conséquence.

6. Missions professionnelles et Année professionnalisante

6.1 Généralités pour le parcours Team entrepreneur

Un stage de minimum 2 mois est à réaliser au sein d’une entreprise en 2^{ème} ou en 3^{ème} année d’étude.

Le rapport de stage est à fournir dans le portfolio (validation du module Parcours d’apprentissage). Les compétences développées durant le stage sont évaluées dans le référentiel Team Academy.

Le stage est une condition de diplomation.

6.2 Année professionnalisante

L’année professionnalisante fait l’objet d’une maquette pédagogique décrite en annexe 1.

Année professionnalisante dans le cadre d’un redoublement

En 1^{ère} année, l’étudiant a la possibilité de redoubler en année professionnalisante, s’il comptabilise un maximum trois matières à repasser par semestre (des demandes de dérogation motivées peuvent être soumises à la direction du Bachelor). Il devra effectuer une mission en entreprise d’une durée minimum de 3 mois couvrant obligatoirement la période de janvier à mars.

Ce redoublement fera l’objet d’un contrat pédagogique mis en place par la Direction pédagogique du programme.

En 1^{ère} année, l’étudiant en redoublement année professionnalisante devra :

- Réaliser 40 heures de langues en présentiel au LLC sur l’année. L’étudiant est libre d’organiser la réalisation de ces heures. Il peut également les réaliser en distanciel sur la plateforme GoFluent.
- Réaliser un volume de 120 heures de cours en e-learning. Des cours lui seront proposés sur une plateforme d’apprentissage en ligne. L’écriture du « rapport de stage » compte pour 70h de cours en ligne.
- Rédiger un rapport de mission professionnelle qu’il présentera également sous forme de soutenance orale. Sa note finale de mission professionnelle devra être à minima de 12/20 pour valider l’année professionnalisante et passer en année supérieure.

En 2^{ème} et 3^{ème} année, l’étudiant a la possibilité de redoubler en année professionnalisante, s’il comptabilise un maximum trois matières à repasser par semestre (des demandes de dérogation motivées peuvent être soumises à la direction du Bachelor). Il

devra effectuer 6 mois de mission professionnelle sous convention de stage ou contrat de travail.

Ce redoublement fera l'objet d'un contrat pédagogique mis en place par la Direction pédagogique du programme.

Que ce soit en 2^{ème} ou 3^{ème} année, l'étudiant en redoublement année professionnalisante devra :

- Réaliser 50 heures de langues en présentiel au LLC sur l'année. L'étudiant est libre d'organiser la réalisation de ces heures. Il peut également les réaliser en distanciel sur la plateforme GoFluent.
- Réaliser un volume de 150 heures de cours en e-learning. Des cours lui seront proposés sur une plateforme d'apprentissage en ligne. L'écriture du « rapport d'immersion professionnelle » compte pour 110h de cours en ligne
- Rédiger un rapport de mission professionnelle qu'il présentera également sous forme de soutenance orale. Sa note finale de mission professionnelle devra être à minima de 12/20 pour valider l'année professionnalisante et passer en année supérieure ou être diplômé.

Hors cas de redoublement

L'étudiant peut à son initiative demander à mener une année professionnalisante en entreprise quelle que soit l'année de diplôme.

L'année professionnalisante valide 6 mois de missions professionnelles sous convention de stage ou contrat de travail entre le 1^{er} septembre de l'année en cours et le 30 août de l'année suivante. Un tuteur pédagogique est attribué à l'étudiant et effectuera le suivi de la mission en entreprise.

Afin que l'année puisse être qualifiée de professionnalisante il est nécessaire que l'étudiant réalise :

4. 50 heures de présentiel au LLC sur l'année. L'étudiant est libre d'organiser la réalisation de ces heures.
5. un volume de 150 heures de cours en e-learning. Des cours lui seront proposés sur une plateforme d'apprentissage en ligne. L'étudiant aura également la possibilité de se perfectionner en langue, grâce à l'outil Go-fluent.
6. un rapport de mission professionnelle qu'il présentera également sous forme de soutenance orale. Sa note finale de mission professionnelle devra être à minima de 12/20 pour valider l'année professionnalisante et passer en année supérieure ou être diplômé.

6.3 Promotion du Bachelor

L'EM Strasbourg participe à différents salons à destination des étudiants en phase d'orientation, organise des accueils de lycéens sur site, se déplace dans les lycées pour rencontrer les futurs bacheliers.

La participation à la promotion du Bachelor organisée par le Service Communication pourra se traduire par une valorisation en termes de semaines de mission professionnelle.

Type d'événements :

- Salons d'orientation : L'Étudiant, Studyrama, Journée des carrières et des formations, Oriaction...
- Journées thématiques : journée des universités, journée portes ouvertes...

Le service communication transmettra en fin d'année au service stages le détail des événements auxquels les étudiants ont participé. Les semaines de Mission professionnelle seront ajoutées aux 2 mois de mission professionnelle pour la diplomation.

7. Démission / Abandon / Suspension d'étude

7.1 Suspension d'étude

L'étudiant a la possibilité d'interrompre ses études pendant une année sur demande écrite auprès du Directeur délégué du programme. La décision d'acceptation sera notifiée à l'étudiant par courrier après concertation et accord de l'équipe pédagogique. Celui-ci n'est plus considéré comme étudiant à l'EM Strasbourg pendant toute la durée de la suspension.

Attention ! Tout semestre débuté entraîne le paiement des droits de scolarité pour l'année universitaire concernée.

7.2 Abandon/Démission à la demande de l'étudiant

L'étudiant peut déclarer par courrier en lettre recommandée son abandon/sa démission des études Bachelor Affaires Internationales auprès du Directeur délégué du programme et du Directeur de l'EM Strasbourg.

Attention ! Tout semestre débuté entraîne le paiement des droits de scolarité pour l'année universitaire concernée.

7.3 Abandon/démission pour absences injustifiées à tous les examens d'un semestre

L'étudiant reçoit une notification par courrier de ses absences injustifiées pour tous les examens d'un semestre. Le Directeur délégué du programme lui propose le redoublement académique ou la possibilité de démissionner du programme. Le choix de l'étudiant devra être déclaré dans un courrier en lettre recommandée à l'attention du Directeur de l'EM Strasbourg et du Directeur délégué du programme.

Attention ! Tout semestre débuté entraîne le paiement des droits de scolarité pour l'année universitaire concernée.

Le parcours European Manager

1. Admission

Les étudiants du parcours European Manager sont sélectionnés par les universités partenaires selon les critères communiqués par l'EM Strasbourg (validation de 120 ECTS ou équivalents avant l'admission, niveau B2 en Anglais). L'université d'origine peut imposer des critères supplémentaires pour la sélection parmi ses candidats en interne.

2. Cours général

Le parcours s'organise sur une année d'étude, la 3^{ème} année du programme. Au terme de son cursus, l'étudiant comptabilise 180 crédits ECTS.

2.1 Les enseignements

L'enseignement en Bachelor Affaires Internationales associe des méthodes d'enseignement variées, notamment :

- des cours magistraux et/ou en travaux dirigés, des conférences,
- des apprentissages en équipes et par l'action,
- des travaux de groupe,
- des études et discussions de cas,
- des travaux de recherches et travaux personnels et par équipe,
- des simulations d'entreprise, serious game et mises en situation,
- des projets et études terrain,

Les enseignements sont dispensés dans le cadre d'unités d'enseignement (UE), qui portent les crédits, elles-mêmes déclinées en matières. Chaque matière composant les UE fait l'objet d'un descriptif (syllabus) dans l'espace intranet de l'étudiant, qui précise entre autres les objectifs pédagogiques, les contenus, les formes d'enseignement, les modalités d'évaluations et leur pondération.

Selon les effectifs, les groupes sont constitués à la rentrée. Des cas de changement de groupe peuvent être examinés si le demandeur formule sa demande auprès de la Scolarité dans la semaine suivant l'annonce des groupes et s'il peut réaliser un échange avec un membre du groupe visé, sauf dans les cas où les groupes sont constitués en fonction des parcours disciplinaires.

Des groupes de niveaux sont spécifiquement constitués dans l'axe des langues sur la base de critères linguistiques.

Les cours pourront se dérouler du lundi au samedi, sur une plage horaire allant de 8h à 20h. Les étudiants devront prendre régulièrement connaissance de leur emploi du temps via le site internet : <https://monemploi dutemps.unistra.fr/>

2.2 3^{ème} Année

Ce parcours est accessible aux étudiants internationaux en échange à condition d'avoir validé 120 crédits ECTS ou équivalent. Il offre un enseignement composé de fondamentaux en management général avec une perspective européenne et internationale, pourvoit des connaissances en politique économique européenne et prépare à travailler dans un environnement multiculturel.

Il est composé de 2 semestres de 30 crédits et permet d'être diplômé du Bachelor Affaires Internationales. Le programme est constitué chaque semestre de 3 cours obligatoires en management, d'un cours obligatoire de français langue étrangère et d'un choix de deux électifs. Au total, 12 cours à 5 ECTS doivent être validés sur l'année.

3ème année = 60 crédits ECTS	
Semestre 5 (30 crédits ECTS)	Semestre 6 (30 crédits ECTS)
3 Cours obligatoires	3 Cours obligatoires
2 Cours électifs	2 Cours électifs
1 Cours de FLE	1 Cours de FLE

Une UE est réputée acquise si la moyenne pondérée des matières qui la constituent, est supérieure ou égale à 10/20. Les notes des UE, affectées de leur coefficient, interviennent dans le calcul final de la moyenne générale.

2.3 Les langues

Dans le cadre de la formation Bachelor Affaires Internationales, la pratique des langues vivantes tient une place prépondérante tout au long du cursus.

Les étudiants du parcours European Manager doivent suivre des cours de Français Langue Étrangère qui allient plusieurs méthodes d'apprentissage et de pratique :

- **Face à face avec l'enseignant**
- **Travaux en semi-autonomie au Language Learning Center (LLC)**
- **E-learning**
- **Apprentissage en tandem**

Les groupes de langues sont fait sur la base des niveaux des étudiants, mesurés à l'aide d'un test en ligne en début d'année.

Des changements de groupes de langues (changement de niveau : niveau inférieur ou niveau supérieur) peuvent être étudiés et doivent faire l'objet d'une demande motivée dans un délai d'un mois maximum après le démarrage des cours de langues. Cette demande doit se faire auprès de la Scolarité et est soumise à la validation du Département Langues et Cultures étrangères.

TOEIC

La passation du TOEIC lors du cursus est une condition de diplomation.

Les étudiants ont l'obligation de passer le TOEIC Listening and Reading pendant leur cursus.

Le passage du TOEIC se fait en 3ème année.

Le TOEIC est une condition de diplomation. Un test équivalent au TOEIC (TOEFL, IELTS etc) peut être pris en compte par l'école sous réserve d'une capacité à calculer une équivalence de notation

2.4 Acquisitions de compétences particulières

Les 3 valeurs de l'École

L'EM Strasbourg s'est donné comme objectif de placer trois valeurs au cœur de ses missions et de ses activités :

1. **Éthique**
2. **Diversité**
3. **Développement durable**

À la fois enjeux de société et de management d'entreprise, ces valeurs sont incontournables dans un monde professionnel qui s'internationalise.

C'est pourquoi les étudiants ont l'obligation de :

- **Participer aux événements valeurs au cours de leur cursus (selon le rythme défini par la Direction)**
La non-participation à ces événements obligatoires peut être sanctionnée lors d'un jury semestriel.
- **Terminer leur parcours RSO/3 Valeurs via la Plateforme CforCSR avant la fin de leur 3^{ème} année.**

Afin de valider le parcours RSO/3 Valeurs de la plateforme CforCSR, les étudiants doivent réaliser la partie training et passer la certification avant la fin de leur cursus.

La validation du parcours CforCSR est une condition de diplomation.

3. Conditions de diplomation

A l'issue de la 3^{ème} année, le jury annuel se réunit pour statuer des UE acquises/non-acquises et/ou défaillantes de l'année et de la moyenne pondérée obtenue à l'année.

La validation de la 3^{ème} année et dernière année d'étude et la diplomation sont subordonnées pour le parcours European manager :

- à l'obtention de la **moyenne de 10/20** après compensation.
- A la remise du certificat de fin de parcours de la plateforme des **RSO/3 valeurs - CforCSR**
- au passage du **TOEIC** sur le cursus et à la transmission d'un score

Les évaluations se font en session unique, il ne sera pas proposé de rattrapages aux étudiants.

Le jury de diplomation du Bachelor se réunit afin d'analyser l'ensemble des résultats obtenus par les étudiants au cours de leur scolarité et examine les cas particuliers. Il arrête la liste des étudiants diplômables au Diplôme d'Université.

Le major de la promotion est déterminé par la moyenne de la 3^{ème} année du diplôme.

4. Règlement des examens

Les connaissances et compétences acquises par les étudiants au cours de leur formation sont évaluées par le biais du contrôle continu et d'un examen final, sauf information spécifique à une matière.

Les enseignants intégreront dans leur notation une évaluation du savoir-être de l'étudiant, en terme d'/de:

- Absentéisme
- Participation
- Respect (retards/comportements)

Une absence justifiée à un examen final donne lieu à un examen de substitution organisé par la Scolarité Bachelors. (Pour la justification des absences, vous référer au point 2 *Assiduité*). Cet examen de substitution sera placé durant les semestres ou sur une plage spécifique communiquée aux étudiants par mail au courant de l'année.

Une absence justifiée à une évaluation du contrôle continu fait l'objet d'une neutralisation de l'épreuve, le poids de cette évaluation est reporté sur l'examen final.

Dans le cadre des examens réalisés en distanciel, des consignes telles que la connexion obligatoire sur ZOOM, l'allumage de la caméra, l'affichage du nom de l'étudiant, etc. peuvent être demandées par les enseignants. Le non-respect des consignes sera considéré comme une action de fraude et fera l'objet, en fonction de la gravité de la situation, d'une sanction décidée en jury.

5. Démission / Abandon / Suspension d'étude

5.1 Suspension d'étude

L'étudiant a la possibilité d'interrompre ses études pendant une année sur demande écrite auprès du Directeur délégué du programme et du service des relations internationales. La décision d'acceptation sera notifiée à l'étudiant par courrier après concertation et accord de l'équipe pédagogique. Celui-ci n'est plus considéré comme étudiant à l'EM Strasbourg pendant toute la durée de la suspension.

5.2 Abandon/Démission à la demande de l'étudiant

L'étudiant peut déclarer par courriel son abandon/sa démission des études Bachelor Affaires Internationales auprès du Directeur délégué du programme, du directeur des relations internationales et du Directeur de l'EM Strasbourg.

Le parcours Cross-Border Manager

Le choix de ce parcours transfrontalier est effectué lors de l'inscription et vaut pour les 3 ans. Des changements de parcours sont envisageables et soumis à l'étude et l'acceptation de la Direction pédagogique du programme.

Afin d'être proposé, il est nécessaire que le parcours compte un seuil minimal d'étudiants inscrits. En cas de non ouverture d'un parcours, les étudiants devront se repositionner sur les parcours restants.

1. Admission

L'admission au Bachelor Affaires Internationales (BAI), parcours Cross-Border Manager, en 1^{ère} année se fait via le concours Ecricone pour les étudiants titulaires d'un baccalauréat français, via la plateforme Parcoursup.

Pour les étudiants ayant passé et réussi le concours Ecricone précédemment, des admissions parallèles et dérogatoires peuvent être étudiées par la Direction pédagogique du programme pour une intégration en 1^{ère} année.

Pour les étudiants titulaires d'un baccalauréat (ou équivalent) étranger, l'admission se fait via le concours international de l'école.

2. Droits de scolarité

Les droits annuels de scolarité sont approuvés par le Conseil d'Administration de l'Université de Strasbourg.

Dans le cas d'étudiants redoublants, ces droits sont minorés de moitié pour l'année de redoublement.

Dans le cas d'étudiants menant une année de professionnalisation s'ajoutant ou s'insérant aux 3 années initiales, des droits spécifiques sont prévus pour l'accompagnement de leur parcours spécifique.

Dans l'éventualité d'un aménagement d'études d'un étudiant en situation de handicap ou d'un étudiant aidant conduisant l'étudiant à étaler son cursus, les années d'étalement ne sont pas soumises à des frais supplémentaires. Cette remise s'effectue sous condition d'obtention d'un certificat d'aménagement indiquant la nécessité d'étaler le parcours par la mission handicap de l'Unistra.

Ces droits n'incluent pas les droits universitaires nationaux du diplôme.

3. Cursus général

Le programme s'organise sur 3 années d'études, composées chacune de deux semestres consécutifs. Au terme de son cursus, l'étudiant comptabilise 180 crédits ECTS. Des missions professionnelles et/ou activités professionnelles sont à réaliser au cours de ces 3 années de formation.

3.1 Les enseignements

L'enseignement en Bachelor Affaires Internationales associe des méthodes d'enseignement variées, notamment :



- des cours magistraux et/ou en travaux dirigés, des conférences,
- des apprentissages en équipes et par l'action,
- des travaux de groupe,
- des études et discussions de cas,
- des travaux de recherches et travaux personnels et par équipe,
- des simulations d'entreprise, serious game et mises en situation,
- des projets et études terrain,

Les enseignements sont dispensés dans le cadre d'unités d'enseignement (UE), elles-mêmes déclinées en matières. Chaque matière composant les UE fait l'objet d'un descriptif (syllabus) dans l'espace intranet de l'étudiant, qui précise entre autres les objectifs pédagogiques, les contenus, les formes d'enseignement, les modalités d'évaluations et leur pondération.

Seules les UE portent des crédits. Sur la totalité du cursus, 2 redoublements sont autorisés (1 maximum par année).

Les cours pourront se dérouler du lundi au samedi, sur une plage horaire allant de 8h à 20h.

Les étudiants devront prendre régulièrement connaissance de leur emploi du temps via le site internet : <https://monemploi dutemps.unistra.fr/>

3.2 1ère année

La 1re année du parcours se divise en 2 semestres, composés de 6 UE.

Les deux semestres s'appuient sur un enseignement de propédeutique et de fondamentaux de management (marketing, stratégie, finance/comptabilité, HR/leadership, innovation) avec une perspective transfrontalière. Au vu du caractère international du parcours, un accent particulier est mis sur l'acquisition et le perfectionnement de compétences dans les trois langues de travail (français, allemand, anglais).

1ère année = 60 crédits ECTS	
Semestre 1 (30 crédits)	Semestre 2 (30 crédits)
Enseignements propédeutiques et développement personnel Enseignements fondamentaux en management CLUE : cours intensifs de langues en français, anglais et allemand & compétences interculturelles	

Une UE est réputée acquise si la moyenne pondérée des matières qui la constituent, est supérieure ou égale à 10/20. Les notes des UE, affectées de leur coefficient, interviennent dans le calcul final de la moyenne générale.

3.3 Les langues

Dans le cadre du parcours Cross-Border Manager, la pratique des 3 langues du travail (français, allemand, anglais) tient une place prépondérante tout au long du cursus.

L'enseignement des langues allie plusieurs méthodes d'apprentissage et de pratique :

- Face à face avec l'enseignant
- Travaux en semi-autonomie au Language Learning Center (LLC)
- E-learning
- Apprentissage en tandem
- Préparation et passage certifications linguistiques (TOEIC/WIDAF/SIELE/TeLIC/TCF)

LV1 et 2

Les langues vivantes 1 et 2 en parcours Cross-Border Manager sont obligatoirement l'Allemand et le Français pour tous les étudiants.

LV3

Une langue vivante 3 est également obligatoire pour tout étudiant. Il s'agit de l'anglais.

LV4

En parallèle de l'apprentissage des 3 langues obligatoires, français, allemand et anglais, l'étude d'une Langue Vivante 4 reste possible en 1^{ère} année, 2^{ème} année et 3^{ème} année à condition d'être compatible avec les contraintes d'emploi du temps des cours obligatoires. Par ailleurs, ce choix relève de la responsabilité de l'étudiant(e) qui devra considérer la charge de travail supplémentaire d'une 4^e langue.

En cas de non ouverture du cours (nombre insuffisant d'étudiants inscrits), le Département des Langues & Cultures Etrangères pourra proposer des séances de tutorat dans le cadre d'une expatriation.

Choix parmi les langues proposées : *arabe, chinois, espagnol, italien, portugais, russe.*

Le choix de cette option valorise les CLUE selon le barème suivant : 25% du total des points au-dessus de 10/20 en LV4 à chaque semestre sont ajoutés respectivement sur les notes des UE CLUE des semestres concernés.

L'inscription à la LV4 est annuelle. Aucune désinscription en cours d'année n'est possible.

Certifications

Les certifications de langues du TOEIC/WIDAF/SIELE sont organisées pour les étudiants sur site. Les certifications de langues du TeLIC/TCF peuvent également être organisées selon les besoins.

La passation du TOEIC lors du cursus est une condition de diplomation.

Les étudiants ont l'obligation de passer le TOEIC Listening and Reading pendant leur cursus.

Le passage du TOEIC se fait en 3^{ème} année.

Le TOEIC est une condition de diplomation. Un test équivalent au TOEIC (TOEFL, IELTS etc) peut être pris en compte par l'école sous réserve d'une capacité à calculer une équivalence de notation.

3.4 Acquisitions de compétences particulières

Exceller en français - Plateforme Voltaire

Afin de répondre aux difficultés croissantes de maîtrise de la langue française dans la rédaction de leur correspondance et de leurs examens, les étudiants devront mener les tests en autoformation proposés par la plateforme Voltaire.

La validation du module Orthographe *Exceller en français - Plateforme Voltaire* (7 niveaux minimum) est une condition de passage en 2^{ème} année.

Dans le cadre du parcours Cross-Border Manager, le niveau demandé pour valider le module *Exceller en français - Plateforme Voltaire* peut être adapté.

Les 3 valeurs de l'École

L'EM Strasbourg s'est donné comme objectif de placer trois valeurs au cœur de ses missions et de ses activités :

1. Éthique
2. Diversité
3. Développement durable

À la fois enjeux de société et de management d'entreprise, ces valeurs sont incontournables dans un monde professionnel qui s'internationalise.

C'est pourquoi les étudiants ont l'obligation de :

- **Participer aux événements valeurs au cours de leur cursus (selon le rythme défini par la Direction)**
La non-participation à ces événements obligatoires peut être sanctionnée lors d'un jury semestriel.
- **Terminer leur parcours RSO/3 Valeurs via la Plateforme CforCSR avant la fin de leur 3^{ème} année.**

Afin de valider le parcours RSO/3 Valeurs de la plateforme CforCSR, les étudiants doivent réaliser la partie training et passer la certification avant la fin de leur cursus.

La validation du parcours CforCSR est une condition de diplomation.

4. Conditions de passage en année supérieure

A l'issue de la première année d'études, le jury annuel se réunit pour statuer des UE acquises/non-acquises et/ou défaillantes de l'année et de la moyenne pondérée obtenue à l'année.

La validation du module Exceller en Français- Plateforme Voltaire passe par la réalisation **d'au moins 7 niveaux de tests sur 9 niveaux du module SUPÉRIEUR demandés en première année** et conditionne le passage en 2^{ème} année.

Dans le cadre du parcours Cross-Border Manager, le niveau demandé pour valider le module *Exceller en français - Plateforme Voltaire* peut être adapté.

Le passage en 2^{ème} année est subordonné :

- à l'obtention de la **moyenne pondérée de 10/20** après compensation
- à la validation du module *Exceller en français - Plateforme Voltaire*
- à la participation aux événements valeurs de l'école

Les évaluations se font en session unique, il ne sera pas proposé de rattrapages aux étudiants.

Les étudiants ne remplissant pas ces conditions de passage sont autorisés à redoubler (dans la limite de 2 redoublements dans le cursus et 1 redoublement par année).

Le redoublement fera l'objet d'un contrat pédagogique spécifique élaboré par la Direction pédagogique du programme.

Lors de son redoublement, l'étudiant garde le bénéfice des UE acquises de l'année précédant son redoublement et repasse toutes les UE inférieures à 10/20.

Si l'étudiant échoue aux épreuves de l'année qu'il redouble, il est exclu de l'EM Strasbourg.

5. Règlement des examens

Les connaissances et compétences acquises par les étudiants au cours de leur formation sont évaluées par le biais du contrôle continu et d'un examen final, sauf information spécifique à une matière.

Les enseignants intégreront dans leur notation une évaluation du savoir-être de l'étudiant, en terme d'/de :

- Absentéisme
- Participation
- Respect (retards/comportements)

Une absence justifiée à un examen final donne lieu à un examen de substitution organisé par la Scolarité Bachelors. (Pour la justification des absences, vous référer au point 2 *Assiduité*). Cet examen de substitution sera placé durant les semestres ou sur une plage spécifique communiquée aux étudiants par mail au courant de l'année.

Une absence justifiée à une évaluation du contrôle continu fait l'objet d'une neutralisation de l'épreuve, le poids de cette évaluation est reporté sur l'examen final.

Dans le cadre des examens réalisés en distanciel, des consignes telles que la connexion obligatoire sur ZOOM, l'allumage de la caméra, l'affichage du nom de l'étudiant, etc. peuvent être demandées par les enseignants. Le non-respect des consignes sera considéré comme une action de fraude et fera l'objet, en fonction de la gravité de la situation, d'une sanction décidée en jury.

6. Année professionnalisante

L'année professionnalisante fait l'objet d'une maquette pédagogique décrite en annexe 1.

Année professionnalisante dans le cadre d'un redoublement

En 1^{ère} année, l'étudiant a la possibilité de redoubler en année professionnalisante, s'il comptabilise un maximum trois matières à repasser par semestre (des demandes de dérogation motivées peuvent être soumises à la direction du Bachelor). Il devra effectuer une mission en entreprise d'une durée minimum de 3 mois couvrant obligatoirement la période de janvier à mars.

Ce redoublement fera l'objet d'un contrat pédagogique mis en place par la Direction pédagogique du programme.

En 1^{ère} année, l'étudiant en redoublement année professionnalisante devra :

- Réaliser 40 heures de langues en présentiel au LLC sur l'année. L'étudiant est libre d'organiser la réalisation de ces heures. Il peut également les réaliser en distanciel sur la plateforme GoFluent.
- Réaliser un volume de 120 heures de cours en e-learning. Des cours lui seront proposés sur une plateforme d'apprentissage en ligne. L'écriture du « rapport de stage » compte pour 70h de cours en ligne.
- Rédiger un rapport de mission professionnelle qu'il présentera également sous forme de soutenance orale. Sa note finale de mission professionnelle devra être à minima de 12/20 pour valider l'année professionnalisante et passer en année supérieure.

En 2ème et 3ème année, l'étudiant a la possibilité de redoubler en année professionnalisante, s'il comptabilise un maximum trois matières à repasser par semestre (des demandes de dérogation motivées peuvent être soumises à la direction du Bachelor). Il devra effectuer 6 mois de mission professionnelle sous convention de stage ou contrat de travail.

Ce redoublement fera l'objet d'un contrat pédagogique mis en place par la Direction pédagogique du programme.

Que ce soit en 2ème ou 3ème année, l'étudiant en redoublement année professionnalisante devra :

- Réaliser 50 heures de langues en présentiel au LLC sur l'année. L'étudiant est libre d'organiser la réalisation de ces heures. Il peut également les réaliser en distanciel sur la plateforme GoFluent.
- Réaliser un volume de 150 heures de cours en e-learning. Des cours lui seront proposés sur une plateforme d'apprentissage en ligne. L'écriture du « rapport d'immersion professionnelle » compte pour 110h de cours en ligne
- Rédiger un rapport de mission professionnelle qu'il présentera également sous forme de soutenance orale. Sa note finale de mission professionnelle devra être à minima de 12/20 pour valider l'année professionnalisante et passer en année supérieure ou être diplômé.

Hors cas de redoublement

L'étudiant peut à son initiative demander à mener une année professionnalisante en entreprise quelle que soit l'année de diplôme.

L'année professionnalisante valide 6 mois de missions professionnelles sous convention de stage ou contrat de travail entre le 1er septembre de l'année en cours et le 30 août de l'année suivante. Un tuteur pédagogique est attribué à l'étudiant et effectuera le suivi de la mission en entreprise.

Afin que l'année puisse être qualifiée de professionnalisante il est nécessaire que l'étudiant réalise :

4. 50 heures de présentiel au LLC sur l'année. L'étudiant est libre d'organiser la réalisation de ces heures.
5. un volume de 150 heures de cours en e-learning. Des cours lui seront proposés sur une plateforme d'apprentissage en ligne. L'étudiant aura également la possibilité de se perfectionner en langue, grâce à l'outil Go-fluent.
6. un rapport de mission professionnelle qu'il présentera également sous forme de soutenance orale. Sa note finale de mission professionnelle devra être à minima de

12/20 pour valider l'année professionnalisante et passer en année supérieure ou être diplômé.

7. Démission / Abandon / Suspension d'étude

7.1 Suspension d'étude

L'étudiant a la possibilité d'interrompre ses études pendant une année sur demande écrite auprès du Directeur délégué du programme. La décision d'acceptation sera notifiée à l'étudiant par courrier après concertation et accord de l'équipe pédagogique. Celui-ci n'est plus considéré comme étudiant à l'EM Strasbourg pendant toute la durée de la suspension.

Attention ! Tout semestre débuté entraîne le paiement des droits de scolarité pour l'année universitaire concernée.

7.2 Abandon/Démission à la demande de l'étudiant

L'étudiant peut déclarer par courrier en lettre recommandée son abandon/sa démission des études Bachelor Affaires Internationales auprès du Directeur délégué du programme et du Directeur de l'EM Strasbourg.

Attention ! Tout semestre débuté entraîne le paiement des droits de scolarité pour l'année universitaire concernée.

7.3 Abandon/démission pour absences injustifiées à tous les examens d'un semestre

L'étudiant reçoit une notification par courrier de ses absences injustifiées pour tous les examens d'un semestre. Le Directeur délégué du programme lui propose le redoublement académique ou la possibilité de démissionner du programme. Le choix de l'étudiant devra être déclaré dans un courrier en lettre recommandée à l'attention du Directeur de l'EM Strasbourg et du Directeur délégué du programme.

Attention ! Tout semestre débuté entraîne le paiement des droits de scolarité pour l'année universitaire concernée.

Annexes

1. Annexe 1 : Maquettes des enseignements 2023-2024

1^{ère} année

Parcours International Manager 1

VET	DU1 BACHELOR AFFAIRES INTERNATIONALES	Coeff	Crédits	VH présentiel
Parcours	Parcours International Manager 1A - IM1 + 301		60	637
SEM1	SEMESTRE 1 IM			
UE1	UE1 - Développement personnel et en équipe		8	60
Matière	Développement personnel et professionnel I	3		20
Matière	Integration week	1		10
Matière	Projet I : Initiation au projet	1		10
Matière	Posture entrepreneuriale et apprenante	3		20
UE2	UE2 - CLUE 1		9	72
Matière	Business English I	3		24
Matière	Méthodologie de l'étudiant	3		24
Liste choix	Choix LV2 semestre impair (1/1) >>>	3		24
Matière	Arabe pour le monde des affaires I			
Matière	Italien pour le monde des affaires I			
Matière	Russe pour le monde des affaires I			
Matière	Chinois pour le monde des affaires I			
Matière	Allemand pour le monde des affaires I			
Matière	Espagnol pour le monde des affaires I			
Matière	Portugais pour le monde des affaires I			
Matière	FLE			
UE3	UE3 - Outils et exploitation de données		7	50
Matière	Applications bureautiques I	3		20
Matière	Séminaire de méthodologie quantitative I	4		30
UE4	UE4 - Appréhension du monde des affaires 1		6	49
Matière	Comptabilité I	3		24
Matière	Le marché et son environnement I	3		25
SEM1	TOTAL SEMESTRE 1 IM		30	231
SEM2	SEMESTRE 2 IM			
UE5	UE5 - CLUE 2		12	104
Matière	Business English II	3		24
Matière	Séminaire Cap Career	1		10
Matière	Projet I : Mise en oeuvre d'un Projet collaboratif	3		26
Liste choix	Choix LV2 Semestre pair (1/1) >>>	3		24
Matière	Arabe pour le monde des affaires II			
Matière	Italien pour le monde des affaires II			
Matière	Russe pour le monde des affaires II			
Matière	Chinois pour le monde des affaires II			
Matière	Allemand pour le monde des affaires II			
Matière	Espagnol pour le monde des affaires II			
Matière	Portugais pour le monde des affaires II			
Matière	FLE			
Matière	Microeconomics	2		20
UE6	UE6 - Appréhension du monde des affaires II		7	65
Matière	La démarche marketing	3		25
Matière	Techniques de vente	2		20
Matière	Comptabilité II	2		20
UE7	UE7 - Agir en responsabilité dans une organisation		7	58
Matière	Societal Analysis - 3 Valeurs	2		16
Matière	Géopolitique et business	2		18
Matière	Management des hommes et des organisations : MHO	3		24
UE8	UE8 - CLUE Immersion		4	178
Matière	Intégration d'un environnement interculturel	4		178
SEM2	TOTAL SEMESTRE 2 IM		30	405
Matière	Exceller en Français			1

Parcours Team Entrepreneur 1

VET	DU1 BACHELOR AFFAIRES INTERNATIONALES	Coeff	Crédits	VH présentiel
Parcours	Parcours Team Entrepreneur 1A - TE1		60	658
SEM1	SEMESTRE 1 TE			
UE1	UE1 - Développement personnel et en équipe		8	60
Matière	Integration week	1		10
Matière	Projet I : Initiation au projet	1		10
Matière	Posture entrepreneuriale et apprenante	3		20
Liste choix	Choix DPP TE	3		20
Matière	Développement personnel et professionnel I			
Matière	Compétences en self-leadership I			
UE2	UE2 - CLUE 1		9	72
Matière	Business English I	3		24
Matière	Méthodologie de l'étudiant	3		24
Liste choix	Choix LV2 semestre impair (1/1) >>>	3		24
Matière	Arabe pour le monde des affaires I			
Matière	Italien pour le monde des affaires I			
Matière	Russe pour le monde des affaires I			
Matière	Chinois pour le monde des affaires I			
Matière	Allemand pour le monde des affaires I			
Matière	Espagnol pour le monde des affaires I			
Matière	Portugais pour le monde des affaires I			
Matière	FLE			
UE3	UE3 - Outils et exploitation de données		7	50
Matière	Séminaire de méthodologie quantitative I	4		30
Liste choix	Choix TIC TE	3		20
Matière	Applications bureautiques I			
Matière	Traitement de l'information			
UE4	UE4 - Appréhension du monde des affaires 1		6	49
Matière	Comptabilité I	3		24
Matière	Le marché et son environnement I	3		25
SEM1	TOTAL SEMESTRE 1 TE		30	231
SEM2	SEMESTRE 2 TE			
UE5	UE5 - Apprenant en équipe I		6	70
Matière	1. Traitement de l'information et initiation à la méthodologie de recherche I	1		
Matière	2. Apprendre à apprendre I	2		
Matière	3. Compétences d'apprentissage en équipe I	2		
Matière	4. Compétences en créativité I	0,5		
Matière	5. Compétences en communication I	0,5		
UE6	UE6 - Leader d'équipe I		5	50
Matière	6. Compétences en connaissance de soi I	1		
Matière	7. Compétences en self-leadership I	1		
Matière	8. Compétences en leadership d'équipe I	2		
Matière	9. Compétence en développement de communauté I	1		
UE7	UE7 - Entrepreneur en équipe I		9	80
Matière	10. Compétences en service client, négociation et ventes I	2		
Matière	11. Compétences en gestion de projet et planification I	1		
Matière	12. Compréhension des questions financières I	1		
Matière	13. Compétences en marketing I	2		
Matière	14. Compétences en stratégie I	1		
Matière	15. Compétences en innovation I	1		
Matière	16. Compétences en création de réseau I	1		
UE8	UE8 - CLUE Immersion		4	178
Matière	Intégration d'un environnement interculturel	4		178
UE9	UE9 - Langues (B)		6	44
Matière	Business English II	3		20
Liste choix	Choix LV2 Semestre pair (1/1) >>>	3		24
Matière	Arabe pour le monde des affaires II			
Matière	Italien pour le monde des affaires II			
Matière	Russe pour le monde des affaires II			
Matière	Chinois pour le monde des affaires II			
Matière	Allemand pour le monde des affaires II			
Matière	Espagnol pour le monde des affaires II			
Matière	Portugais pour le monde des affaires II			
Matière	FLE			
SEM2	TOTAL SEMESTRE 2 TE		30	422
Matière	Exceller en Français			1
Matière	Parcours d'apprentissage			4



Parcours Cross Border Manager 1

VET	DU1 BACHELOR AFFAIRES INTERNATIONALES	Coeff	Crédits	VH présentiel
Parcours	Parcours Cross-Border management 1A - CBM1		60	529
SEM1	SEMESTRE 1 CBM			
UE1	UE1 - Integration & Propedeutic		14	104
Matière	Méthodologie de l'étudiant	3		24
Matière	Développement personnel et professionnel I	3		20
Matière	Applications bureautiques I	3		20
Matière	Séminaire de méthodologie quantitative I	4		30
Matière	Integration week	1		10
UE2	UE2 - CLUE		10	116
Matière	German I / French I	4		48
Matière	English II	4		48
Matière	Cross-Border cultural issues	2		20
U3	UE3 - Fundamentals in Management I		6	45
Matière	HR/Leadership	4		30
Matière	Finance / Accounting II	2		15
SEM1	TOTAL SEMESTRE 1 CBM		30	265
SEM2	SEMESTRE 2 CBM			
U4	UE4 - Propedeutic		6	60
Matière	Microeconomics	2		20
Matière	Mathematics	2		20
Matière	Statistiques et méthodes quantitatives	2		20
U5	UE5 - CLUE & Cap career		10	98
Matière	German II / French II	3,5		36
Matière	English II	3,5		36
Matière	Séminaire Cap Career	1		10
Matière	Societal Analysis - 3 Valeurs	2		16
U6	UE6 - Fundamentals in Management II		14	105
Matière	Marketing	4		30
Matière	Entrepreneurship / Innovation	4		30
Matière	Strategic Management	4		30
Matière	Finance / Accounting II	2		15
SEM2	TOTAL SEMESTRE 2 CBM		30	263
Matière	Exceller en Français			1

Liste facultative IM1, TE1 et CBM1

Options facultatives ouvertes au parcours IM1+TE1+CBM1		
Liste facultative	Liste Facultative : LV3	20
Matière	Allemand LV3 - L (A)	
Matière	Chinois LV3 - L (A)	
Matière	Espagnol LV3 - L (A)	
Matière	Portugais LV3 - L (A)	
Matière	Arabe LV3 - L (A)	
Matière	Italien LV3 - L (A)	
Matière	Russe LV3 - L (A)	
Matière	Allemand LV3 - L (B)	
Matière	Chinois LV3 - L (B)	
Matière	Espagnol LV3 - L (B)	
Matière	Portugais LV3 - L (B)	
Matière	Arabe LV3 - L (B)	
Matière	Italien LV3 - L (B)	
Matière	Russe LV3 - L (B)	
Liste facultative	Liste facultative Cours	
Matière	Mathématiques : cours de soutien	6
Matière	Allemand pour l'Excellence	20

2ème année

Parcours International Manager 2

VET	DU2 BACHELOR AFFAIRES INTERNATIONALES	Coeff	Crédits	VH présentiel
Parcours	Parcours International Manager 2A - IM2		60	943
SEM	Semestre 3 IM			
UE1	UE1 - Avancées en Gestion		7	60
Matière	Applications bureautiques II	2,5		20
Matière	Séminaire de méthodologie quantitative II	2,5		20
Matière	Pratiques RH et organisationnelles	2		20
UE2	UE2 - CLUE 3		9	72
Matière	Projet II : Mise en œuvre	3		12
Matière	SEMINAIRE DPP	2		20
Matière	Business English III	2		20
Liste à choix	Choix LV2 semestre impair (1/1) >>>	2		20
Matière	Arabe pour le monde des affaires I			
Matière	Italien pour le monde des affaires I			
Matière	Russe pour le monde des affaires I			
Matière	Chinois pour le monde des affaires I			
Matière	Allemand pour le monde des affaires III			
Matière	Espagnol pour le monde des affaires III			
Matière	Portugais pour le monde des affaires I			
UE3	UE3 - Marketing		8	77
Matière	Politique commerciale et de distribution	2		20
Matière	Market Studies	4		35
Matière	Politique de produit prix	2		22
UE4	UE 4 - Economie, Droit & Management		6	50
Matière	Politique de communication	2,5		20
Matière	Economie & Management	2,5		20
Matière	Droit II	1		10
SEM	Total semestre 3 IM		30	259
SEM	Semestre 4 IM			
UE5	UE5 - Strategy & finance		6	60
Matière	Introduction à l'analyse financière	1,5		12
Matière	Corporate strategy II	1,5		16
Matière	Corporate information systems	1,5		16
Matière	Corporate finance II	1,5		16
UE6	UE6 - Marketing & entrepreneurship		6	64
Matière	International trade techniques I	2		20
Matière	Entrepreneurship	2		24
Liste à choix	Choix Marketing (1/1) (parcours)	2		20
Matière	International Marketing			
Matière	Marketing international			
UE7	UE7 - CLUE 4		9	80
Matière	Projet II : Résultats	2		10
Matière	Stratégie d'insertion professionnelle portefeuille de compétences	1		10
Matière	Business English IV	2		20
Liste à choix	Choix LV2 semestre pair (1/1) >>>	2		20
Matière	Espagnol pour le monde des affaires IV			
Matière	Allemand pour le monde des affaires IV			
Matière	Arabe pour le monde des affaires II			
Matière	Italien pour le monde des affaires II			
Matière	Russe pour le monde des affaires II			
Matière	Chinois pour le monde des affaires II			
Matière	Portugais pour le monde des affaires II			
Liste à choix	M1 semestre B Affectation (1/1)	2		20
Matière	International and intercultural management			
Matière	Management international et interculturel			
UE8	UE8 - Mission professionnelle		6	450
Matière	Mission professionnelle en entreprise	6		450
UE9	UE9 - Initiation à la recherche		3	30
Matière	Méthodologie d'écriture appliquée au mémoire de bachelior	1		10
Matière	Initiation à la méthodologie de la recherche	2		20
SEM	Total semestre 4 IM		30	684

Parcours Team Entrepreneur 2

VET	DU2 BACHELOR AFFAIRES INTERNATIONALES	Coeff	Crédits	VH présentiel
Parcours	Parcours Team Entrepreneur 2A - TE2		60	724
SEM	Semestre 3 TE			
UE	UE1 - Apprenant en équipe II		9	80
Matière	1. Traitement de l'information et initiation à la méthodologie de recherche I	1		
Matière	2. Apprendre à apprendre II	3		
Matière	3. Compétences d'apprentissage en équipe II	3		
Matière	4. Compétences en créativité II	1		
Matière	5. Compétences en communication II	1		
UE	UE2 - Leader d'équipe II		6	50
Matière	6. Compétences en connaissance de soi II	1		
Matière	7. Compétences en self-leadership II	2		
Matière	8. Compétences en leadership d'équipe II	2		
Matière	9. Compétence en développement de communauté II	1		
UE	UE3 - Entrepreneur en équipe II		11	80
Matière	10. Compétences en service client, négociation et ventes I	3		
Matière	11. Compétences en gestion de projet et planification I	1		
Matière	12. Compréhension des questions financières II	1		
Matière	13. Compétences en marketing II	2		
Matière	14. Compétences en stratégie II	1		
Matière	15. Compétences en innovation II	1		
Matière	16. Compétences en création de réseau I	2		
UE	UE4 - Langues (A)		4	40
Matière	Business English III	2		20
Liste à choix	Choix LV2 semestre impair (1/1) >>>	2		20
Matière	Arabe pour le monde des affaires I			
Matière	Italien pour le monde des affaires I			
Matière	Russe pour le monde des affaires I			
Matière	Chinois pour le monde des affaires I			
Matière	Allemand pour le monde des affaires III			
Matière	Espagnol pour le monde des affaires III			
Matière	Portugais pour le monde des affaires I			
SEM	Total semestre 3 TE		30	250
SEM	Semestre 4 TE			
UE	UE5 - Apprenant en équipe III		7	70
Matière	1. Traitement de l'information et initiation à la méthodologie de recherche II	1		
Matière	2. Apprendre à apprendre III	2		
Matière	3. Compétences d'apprentissage en équipe III	2		
Matière	4. Compétences en créativité III	1		
Matière	5. Compétences en communication III	1		
UE	UE6 - Leader d'équipe III		5	40
Matière	6. Compétences en connaissance de soi III	1		
Matière	7. Compétences en self-leadership III	2		
Matière	8. Compétences en leadership d'équipe III	1		
Matière	9. Compétence en développement de communauté III	1		
UE	UE7 - Entrepreneur en équipe III		10	80
Matière	10. Compétences en service client, négociation et ventes II	2		
Matière	11. Compétences en gestion de projet et planification III	1		
Matière	12. Compréhension des questions financières III	1		
Matière	13. Compétences en marketing III	2		
Matière	14. Compétences en stratégie III	1		
Matière	15. Compétences en innovation III	1		
Matière	16. Compétences en création de réseau III	2		
UE	UE8 - Langues (B)		4	40
Matière	Business English IV	2		20
Liste à choix	Choix LV2 semestre pair (1/1) >>>	2		20
Matière	Espagnol pour le monde des affaires IV			
Matière	Allemand pour le monde des affaires IV			
Matière	Arabe pour le monde des affaires II			
Matière	Italien pour le monde des affaires II			
Matière	Russe pour le monde des affaires II			
Matière	Chinois pour le monde des affaires II			
Matière	Portugais pour le monde des affaires II			
UE	UE9 - International Manager		4	44
Matière	Entrepreneurship II	2		24
Liste à choix	Choix Electif International Manager	2		
Matière	International trade techniques I			20
Matière	International Marketing			20
Matière	International and intercultural management			20
SEM	Total semestre 4 TE		30	274
Matière	Parcours d'apprentissage			200

Liste facultative IM2 et TE2

Options facultatives ouvertes aux parcours IM2+TE2		
Liste facultative	Liste facultative Economie	
Matière	Module 2 DD : Microéconomie	20
Liste facultative	Liste Facultative : LV3	20
Matière	LV3 Chinois - Niveau I (A)	
Matière	LV3 Allemand - Niveau I (A)	
Matière	LV3 Espagnol - Niveau I (A)	
Matière	LV3 Portugais - Niveau I (A)	
Matière	LV3 Arabe - Niveau I (A)	
Matière	LV3 Italien - Niveau I (A)	
Matière	LV3 Russe - Niveau I (A)	
Matière	Allemand LV3- L2 (A)	
Matière	Chinois LV3- L2 (A)	
Matière	Espagnol LV3- L2 (A)	
Matière	Portugais LV3- L2 (A)	
Matière	Arabe LV3- L2 (A)	
Matière	Italien LV3- L2 (A)	
Matière	Russe LV3- L2 (A)	
Matière	LV3 Chinois - Niveau I (B)	
Matière	LV3 Allemand - Niveau I (B)	
Matière	LV3 Espagnol - Niveau I (B)	
Matière	LV3 Portugais - Niveau I (B)	
Matière	LV3 Arabe - Niveau I (B)	
Matière	LV3 Italien - Niveau I (B)	
Matière	LV3 Russe - Niveau I (B)	
Matière	Allemand LV3- L2 (B)	
Matière	Chinois LV3- L2 (B)	
Matière	Espagnol LV3- L2 (B)	
Matière	Portugais LV3- L2 (B)	
Matière	Arabe LV3- L2 (B)	
Matière	Italien LV3- L2 (B)	
Matière	Russe LV3- L2 (B)	
Liste facultative	Liste facultative Cours	
Matière	Economie & Management	20

3ème année

[Parcours International Manager 3](#)

VET	DU3 BACHELOR AFFAIRES INTERNATIONALES	Coeff	Crédits	VH présentiel
Parcours	Parcours International Manager 3A sur site - IM3		60	1014
SEM	Semestre 5 IM sur site			
UE1	UE1 - CLUE 5		6	57
Matière	PPD Seminar	3		27
Liste à choix	Choix LV1 semestre impair (1/1)	1		10
Matière	Business English Workshops			
Matière	FLE			
Liste à choix	Choix LV2 semestre pair (1/1) >>>	2		20
Matière	Arabe pour le monde des affaires I			
Matière	Italien pour le monde des affaires I			
Matière	Russe pour le monde des affaires I			
Matière	Chinois pour le monde des affaires I			
Matière	Allemand : Réussite à la certification			
Matière	Espagnol : Réussite à la certification			
Matière	Portugais pour le monde des affaires I			
Matière	FLE			
UE2	UE2 - International management		6	60
Matière	International project management	2		20
Matière	Intercultural and international human resource management	2		20
Matière	Private international law	2		20
UE3	UE3 - Corporate processes		6	60
Matière	Corporate strategy III	2		20
Matière	Advanced Business Model	2		20
Matière	E marketing	2		20
Liste à choix	Choix PARCOURS UE4 (1/1)		9	80
UE4	UE4 - Sale / international marketing		9	80
Matière	International trade techniques II	2,25		20
Matière	Financial analysis and communication	2,25		20
Matière	Workshop on international Negotiation	2,25		20
Matière	Marketing Game	2,25		20
UE4	UE4 -International and Responsible business		9	80
Matière	Finance & Development	2,25		20
Matière	Marketing & Responsible Purchasing	2,25		20
Matière	Advanced HRM in NGO	2,25		20
Matière	Strategic challenges of CSR	2,25		20
UE4	UE4 - Strategy, innovation, entrepreneurship		9	80
Matière	Financing Growth/Small Business Finance	2,25		20
Matière	Innovation management techniques and tools	2,25		20
Matière	Corporate leadership	2,25		20
Matière	Innovation theories	2,25		20
UE 5	UE5 - Elective		3	20
Liste à choix	Choix Electif UE5 (1/1)			
Matière	Action & Team learning	3		20
Matière	Research traineeship	3		20
Matière	Supply Chain Management	3		25
Matière	Crossborder project	3		25
Matière	Brand Management	3		25
Matière	Data treatment & business intelligence	3		20
SEM	Total semestre 5 IM sur site		30	261
SEM	Semestre 6 IM sur site			
UE	Mission professionnelle en entreprise		30	750
Matière	Mission professionnelle en entreprise	30		750
SEM	Semestre 6 IM sur site		30	750
Matière	TOEIC			3
EAM	RSO/3 VALEURS CforCSR			

Parcours Team Entrepreneur 3

VET	DU3 BACHELOR AFFAIRES INTERNATIONALES	Coeff	Crédits	VH présentiel
Parcours	Parcours Team Entrepreneur 3A sur site -TE3		60	713
SEM	Semestre 5 TE			
UE	UE1 - Apprenant en équipe IV		8	70
Matière	1. Traitement de l'information et initiation à la méthodologie de recherche IV	1		
Matière	2. Apprendre à apprendre IV	2		
Matière	3. Compétences d'apprentissage en équipe IV	2		
Matière	4. Compétences en créativité IV	1		
Matière	5. Compétences en communication IV	2		
UE	UE2 - Leader d'équipe IV		5	40
Matière	6. Compétences en connaissance de soi IV	1		
Matière	7. Compétences en self-leadership IV	2		
Matière	8. Compétences en leadership d'équipe IV	1		
Matière	9. Compétence en développement de communauté IV	1		
UE	UE3 - Entrepreneur en équipe IV		10	80
Matière	10. Compétences en service client, négociation et ventes IV	2		
Matière	11. Compétences en gestion de projet et planification IV	1		
Matière	12. Compréhension des questions financières IV	1		
Matière	13. Compétences en marketing IV	2		
Matière	14. Compétences en stratégie IV	1		
Matière	15. Compétences en innovation IV	1		
Matière	16. Compétences en création de réseau IV	2		
UE	UE4 - Langues (A)		3	40
Matière	Business English Workshops	1		20
Liste à choix	Choix LV2 semestre pair (1/1) >>>	2		20
Matière	Arabe pour le monde des affaires I			
Matière	Italien pour le monde des affaires I			
Matière	Russe pour le monde des affaires I			
Matière	Chinois pour le monde des affaires I			
Matière	Allemand : Réussite à la certification			
Matière	Espagnol : Réussite à la certification			
Matière	Portugais pour le monde des affaires I			
Matière	FLE			
UE	UES - International Manager II		4	40
Matière	Advanced Business Model	2		20
Liste à choix	Choix Electif International Manager	2		20
Matière	International project management			
Matière	Intercultural and international human resource management			
Matière	Private international law			
Matière	Corporate strategy III			
Matière	PPD Seminar			
Matière	E marketing			
SEM	Total semestre 5 TE		30	270
Semestre	Semestre 6 TE			
UE	UE6 - Apprenant en équipe V		10	80
Matière	1. Traitement de l'information et initiation à la méthodologie de recherche V	1		
Matière	2. Apprendre à apprendre V	3		
Matière	3. Compétences d'apprentissage en équipe V	3		
Matière	4. Compétences en créativité V	1		
Matière	5. Compétences en communication V	2		
UE	UE7 - Leader d'équipe V		6	50
Matière	6. Compétences en connaissance de soi V	1		
Matière	7. Compétences en self-leadership V	2		
Matière	8. Compétences en leadership d'équipe V	2		
Matière	9. Compétence en développement de communauté V	1		
UE	UE8 - Entrepreneur en équipe V		12	90
Matière	10. Compétences en service client, négociation et ventes V	3		
Matière	11. Compétences en gestion de projet et planification V	2		
Matière	12. Compréhension des questions financières V	1		
Matière	13. Compétences en marketing V	2		
Matière	14. Compétences en stratégie V	1		
Matière	15. Compétences en innovation V	1		
Matière	16. Compétences en création de réseau V	2		
UE	UE9 - Langues (B)		2	20
Matière	Business English Workshops II	2		20
SEM	Total semestre 6 TE		30	240
Matière	TOEIC			3
Matière	Parcours d'apprentissage			200
EAM	RSO/3 VALEURS CforCSR			

Parcours European Manager 3 Semestre 5

VET	DU3 BACHELOR AFFAIRES INTERNATIONALES	Coeff	Crédits	VH présentiel
Parcours	Parcours European manager 3A sur site - EM3		60	313
SEM	Semestre 5 EM3			
UE	Cases in International marketing		5	27
Matière	Cases in International marketing	5		
UE	Introduction to European Economic Policy		5	27
Matière	Introduction to European Economic Policy	5		
UE	Business negotiation		5	27
Matière	Business negotiation	5		
Liste à choix	Choix FLE S5 European MGT(1/1)		5	20
UE	Complete Beginners I (A0)		5	
Matière	Complete Beginners I (A0) - Groupe 1 / Groupe 2	5		
UE	Basic user: French for Beginners I (A1)		5	
Matière	Basic user: French for Beginners I (A1) - Groupe 1 / groupe 2	5		
UE	Développer l'expression orale et écrite I (A2) Groupe 1		5	
Matière	Développer l'expression orale et écrite I (A2) Groupe 1 / groupe 2	5		
UE	Approfondir l'expression orale et écrite I (B1) Groupe 1		5	
Matière	Approfondir l'expression orale et écrite I (B1.1 / B1.2) Groupe 1	5		
UE	Perfectionner l'expression orale et écrite I (B2)		5	
Matière	Perfectionner l'expression orale et écrite I (B2)	5		
UE	Français des Affaires I (B1 / B2)		5	
Matière	Français des Affaires I (B1 / B2)	5		
UE	Apprentissage en semi-autonomie sur objectifs et projets I (B1/B2/C1)		5	
Matière	Apprentissage en semi-autonomie sur objectifs et projets I (B1/B2/C1)	5		
UE	La vie culturelle française (B1)		5	
Matière	La vie culturelle française (B1)	5		
UE	Histoire et gastronomie (B2)		5	
Matière	Histoire et gastronomie (B2)	5		
UE	Culture & civilisation françaises (B1/B2)		5	
Matière	Culture & civilisation françaises (B1/B2)	5		
Liste à choix	Choix Electif S5 European management (2/2)		10	54
UE	Basics in strategy		5	27
Matière	Basics in strategy	5		
UE	Business Models for the decade to come		5	27
Matière	Business Models for the decade to come	5		
UE	Innovation management techniques and tools		5	27
Matière	Innovation management techniques and tools	5		
UE	Introduction to Entrepreneurship and Sustainability Challenges		5	27
Matière	Introduction to Entrepreneurship and Sustainability Challenges	5		
UE	Organizational Psychology		5	27
Matière	Organizational Psychology	5		
UE	Digital transformation		5	27
Matière	Digital transformation	5		
UE	European Integration History from a Transnational Perspective		5	27
Matière	European Integration History from a Transnational Perspective	5		
SEM	Total semestre 5 EM3		30	155



Parcours European Manager 3 Semestre 5

SEM	Semestre 6 EM3		
UE	Principe in international team management	5	27
Matière	Principe in international team management	5	
UE	Strategic analysis	5	27
Matière	Strategic analysis	5	
UE	Financial Performance analysis	5	27
Matière	Financial Performance analysis	5	
Liste à choix	Choix FLE S6 European MGT(1/1)	5	20
UE	Complete Beginners I (A0) Groupe 1	5	
Matière	Complete Beginners I (A0) Groupe 2	5	
UE	Basic user: French for Beginners I (A1) Groupe 1		
Matière	Basic user: French for Beginners I (A1) Groupe 2	5	
UE	Développer l'expression orale et écrite I (A2) Groupe 1	5	
Matière	Développer l'expression orale et écrite I (A2) Groupe 2	5	
UE	Initiation à la langue Française II (A0) groupe 1		
Matière	Initiation à la langue Française II (A0) groupe 2	5	
UE	Initiation à la langue Française II (A1) groupe 1	5	
Matière	Initiation à la langue Française II (A1) groupe 2	5	
UE	Initiation à la langue Française II (A2) groupe 1		
Matière	Initiation à la langue Française II (A2) groupe 2	5	
UE	Approfondir l'expression orale et écrite I (B1) Groupe 1	5	
Matière	Approfondir l'expression orale et écrite I (B1) Groupe 2	5	
UE	Perfectionner l'expression orale et écrite I (B2)		
Matière	Perfectionner l'expression orale et écrite I (B2)	5	
UE	Français des Affaires I (B1 / B2)	5	
Matière	Français des Affaires I (B1 / B2)	5	
UE	Apprentissage en semi-autonomie sur objectifs et projets I (B1/B2/C1)	5	
Matière	Apprentissage en semi-autonomie sur objectifs et projets I (B1/B2/C1)	5	
UE	Culture & civilisation françaises (B1/B2)		
Matière	Culture & civilisation françaises (B1/B2)	5	
UE	La société française (B2/C1)	5	
Matière	La société française (B2/C1)	5	
Liste à choix	Choix Electif S6 European management (2/2)	10	54
UE	Basics in Supply chain management	5	27
Matière	Basics in Supply chain management	5	
UE	Strategic decisions in marketing	5	27
Matière	Strategic decisions in marketing	5	
UE	Ethics and management	5	27
Matière	Ethics and management	5	
UE	Leadership & HRM	5	27
Matière	Leadership & HRM	5	
UE	Introduction to investment and financial markets	5	27
Matière	Introduction to investment and financial markets	5	
UE	Theatre & body language : Tools of management	5	27
Matière	Theatre & body language : Tools of management	5	
SEM	Total semestre 6 EM3	30	155
EAM	RSO/3 VALEURS CforCSR		
Matière	TOEIC		3

Liste facultative IM3 et TE3

Options facultatives ouvertes aux parcours IM3+TE3		
Liste facultative	Liste facultative Economie	
Matière	Module 3 DD : Principes économiques de stratégie	20
Liste facultative	Liste Facultative : LV3	20
Matière	Allemand LV3- Niveau II (A)	
Matière	Chinois LV3- Niveau II (A)	
Matière	Espagnol LV3- Niveau II (A)	
Matière	Portugais LV3- Niveau II (A)	
Matière	Arabe LV3- Niveau II (A)	
Matière	Italien LV3- Niveau II (A)	
Matière	Russe LV3- Niveau II (A)	
Matière	Allemand LV3- L3 (A)	
Matière	Chinois LV3- L3 (A)	
Matière	Espagnol LV3- L3 (A)	
Matière	Portugais LV3- L3 (A)	
Matière	Arabe LV3- L3 (A)	
Matière	Italien LV3- L3 (A)	
Matière	Russe LV3- L3 (A)	

2. Annexe 2 : Règlement des examens 2023-2024

Règlement des examens en présentiel Année universitaire 2023/2024

PRINCIPES À RESPECTER

- S'asseoir à minima une place sur deux
- Retard toléré de 30 minutes maximum, pas de temps supplémentaire accordé pour l'examen
- Aucun sac ni veste à proximité (les placer devant l'estrade)
- Les téléphones portables doivent être éteints et dans les sacs AVANT d'entrer dans la salle d'examen ; toute détention d'appareil de communication, portatif et/ou de stockage de données, sera assimilée à une tentative de fraude
- Les écouteurs et autres outils du même type sont interdits. Les étudiants portant l'un de ces dispositifs se verront refuser l'entrée de la salle.
- Pas de trousse sur la table
- Une seule calculatrice par personne (non programmable) si autorisée à l'épreuve
- Interdiction de quitter la salle d'examen avant 30 minutes
- Interdiction d'aller aux toilettes durant les 30 premières minutes de l'épreuve
- Composer l'examen sur les feuilles et intercalaires distribuées en début d'épreuve
- Ne pas rendre de feuille de brouillon (feuille A4 sans lignes)
- Ne pas rédiger une copie au crayon à papier
- **Le silence est de rigueur** Toute communication entre candidats est interdite pendant l'épreuve jusqu'à la remise des copies et sera considérée comme une tentative de fraude. Aucun prêt de matériel entre les candidats durant l'épreuve
- Composer avec ses idées et ses mots à soi. Le plagiat, à savoir l'emprunt de phrases, de formules mémorisées attribuables à un auteur sans en mentionner la provenance, sera considéré comme une fraude
- Dictionnaire autorisé pour les visitants et double-diplômes ainsi que les étudiants en parcours CBM, sauf avis contraire d'un enseignant
- Signer la feuille d'émargement en fin d'épreuve au moment de rendre sa copie

TOUTE FRAUDE OU TENTATIVE DE FRAUDE PEUT ENTRAÎNER LA COMPARUTION DE SON AUTEUR DEVANT LA SECTION DISCIPLINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE, CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS DU CODE DE L'EDUCATION ET DU DECRET N° 92-657 DU 13/07/1992

3. Annexe 3 : Triple diplôme avec les Universités de Hohenheim et Liège

Les étudiants du Bachelor affaires internationales, parcours International Manager, ont la possibilité de réaliser un triple diplôme en partenariat avec les universités de Hohenheim et Liège.

La sélection est effectuée sur la base des notes d'Allemand du semestre 1 ainsi que sur la base de la motivation des étudiants.

Les étudiants sélectionnés pour ce parcours (15 places) devront impérativement :

- Intégrer le parcours d'excellence en allemand au semestre 2 de la première année

Le cursus du triple diplôme est organisé comme suit :

- La première année est réalisée à l'EM Strasbourg
- La seconde année est réalisée à l'université de Hohenheim
- La troisième année est réalisée à l'université de Liège

Les étudiants de l'Université de Hohenheim suivront la 3ème année à l'EM Strasbourg du parcours International manager.

Les étudiants de l'université de Liège suivront la 2^{ème} année à l'EM Strasbourg du parcours International manager.

Study track for EM Strasbourg Students

1-EMS	CLUE (Cross-Cultural Management, Languages and EU related topics) 1 (12)	Introduction to Management studies 1 (9) - <u>Entrepreneuriat</u> - <u>Comptabilité 1</u> - Marketing et techniques de vente 1		Professional and Personal Development (3)	<u>Propedeutics (6):</u> - <u>Applications bureautiques I</u> - <u>Techniques quantitatives pour la gestion I</u>
2-EMS	CLUE (Cross-Cultural Management, Languages and EU related topics) 2 (12)	Introduction to Management studies 2 (9) - Marketing 2 - <u>Stratégie d'entreprise</u> - <u>Negotiation</u> - <u>Customer Relationship and Management</u>		Introduction to Management studies 3 (9) - <u>Comptabilité 2</u> - <u>Management des hommes et des organisations</u> - <u>Droit 1</u> - <u>Finance d'entreprise</u>	
3-HOH	Wirtschaftsmathematik (6)	Sozialwissenschaften (6)	Grundlagen der Makroökonomie (6)	Einführung in die Wirtschaftswissenschaften (6)	Sprachkurs Deutsch (6)
4-HOH	Digital Business (6)	Einführung in die statistische Datenanalyse (6)	Grundlagen der Mikroökonomie (6)	Unternehmensführung (6)	Profil IBE (6) International Business and Innovation
5-ULG	<u>Econométrie (5)</u>	2 Law courses to choose (8)	<u>Gestion stratégique des ressources humaines – FR or EN (5)</u>	Supply Chain Management – FR or EN (5)	English 3 (7)
6-ULG	<u>Analyse des états financiers et financement de l'entreprise -FR or EN (5)</u>	<u>Economie monétaire et financière (5)</u>	<u>Economics of Globalization (5)</u>	<u>Elective (5)</u>	<u>Stage professionnel en entreprise (10 ECTS)</u>

Stage professionnel en entreprise: minimum duration of 8 weeks, 38h per week (full-time in Belgium)